

1 Cour pénale internationale  
2 Chambre de première instance V  
3 Situation en République centrafricaine II  
4 Affaire *Le Procureur c. Alfred Rombhot Yekatom et Patrice-Édouard Ngaiïsona* —  
5 n° ICC-01/14-01/18  
6 Juge Bertram Schmitt, Président — Juge Péter Kovács — Juge Chang-ho Chung  
7 Procès — Salle d'audience n° 1  
8 Lundi 11 avril 2022  
9 (*L'audience est ouverte en public à 9 h 33*)  
10 M<sup>me</sup> L'HUISSIÈRE : [09:33:25] Veuillez vous lever.  
11 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.  
12 Veuillez vous asseoir.  
13 (*Le témoin est présent dans le prétoire*)  
14 TÉMOIN : CAR-OTP-P-0888 (*sous serment*)  
15 (*Le témoin s'exprimera en sango*)  
16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:33:57] Bonjour à tous.  
17 Est-ce que la greffière d'audience pourrait appeler l'affaire, s'il vous plaît ?  
18 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:34:05]  
19 Bonjour, Monsieur le Président, Messieurs les juges.  
20 Situation en République centrafricaine n° II, *Le Procureur c. Alfred Rombhot Yekatom et*  
21 *Patrice-Édouard Ngaiïsona* ; référence de l'affaire : ICC-01/14-01/18.  
22 Nous sommes en audience publique.  
23 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:34:23] L'Accusation, s'il  
24 vous plaît.  
25 M. VANDERPUYE (interprétation) : [09:34:27] Bonjour, Monsieur le Président,  
26 Messieurs les juges.  
27 L'Accusation est représentée aujourd'hui par Pierre Belbenoit Avich, Yassin Mostfa  
28 et moi-même, Kweku Vanderpuye.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT : [09:34:36] (*Intervention non interprétée*)  
2 M<sup>e</sup> DANGABO MOUSSA : [09:34:39] Bonjour, Monsieur le Président, les juges et la  
3 Chambre.  
4 Les victimes des autres crimes sont représentées ici par moi-même et Evelyne  
5 Ombeni. Merci.  
6 M<sup>me</sup> LAU (interprétation) : [09:35:57] Les anciens enfants soldats sont représentés  
7 aujourd'hui par moi-même, Fiona Lau, juriste associée au bureau du conseil public  
8 pour les victimes.  
9 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:35:11] Merci.  
10 Maître Dimitri, pour la défense de M. Yekatom.  
11 M<sup>e</sup> DIMITRI (interprétation) : [09:35:18] Bonjour, Monsieur le Président, Messieurs  
12 les juges. Bonjour à tous.  
13 Nous... Nous avons aujourd'hui M. Beina. Bonjour, Monsieur Beina.  
14 Et la Défense est représentée par \*Florent Pages-Granier, Daniela Mvougou, Anta  
15 Guissé, Sabine Bayssat et moi-même, Mylène Dimitri.  
16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:36:01] Merci.  
17 Monsieur Knoops.  
18 M<sup>e</sup> KNOOPS (interprétation) : [09:36:05] Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour,  
19 Messieurs les juges. Bonjour à tous dans la salle d'audience. Bonjour, Monsieur  
20 Beina.  
21 L'équipe de la défense de M. Ngaiissona est représentée aujourd'hui par mes  
22 collègues M<sup>e</sup> Proulx et M<sup>e</sup> Landry, qui suivent l'audience tous les deux par vidéo...  
23 par liaison vidéo. Merci à la Chambre d'avoir permis cette possibilité.  
24 M<sup>e</sup> Barbara Szmatula et Alexandre Desevedavy m'accompagnent, derrière moi.  
25 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:36:13] Merci. Et le conseil  
26 suit, justement, l'audience à partir de la liaison vidéo ; nous les... nous les voyons, si  
27 je puis dire.  
28 Bonjour, Monsieur Beina. J'espère que vous avez pu prendre un bon repos pendant

1 le week-end et que vous êtes prêt à répondre aux questions aujourd'hui.

2 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:36:52] Bonjour, Messieurs les juges. J'ai pu me  
3 reposer. Je suis là pour répondre à toutes les questions qui me seront posées. Je vous  
4 remercie.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:37:06] Avant que nous ne  
6 nous tournions vers la Défense, est-ce que les représentants légaux des victimes ont  
7 des questions à poser ?

8 M<sup>e</sup> DANGABO MOUSSA : [09:37:12] Monsieur le Président, on n'a pas de questions  
9 à poser. Merci.

10 M<sup>me</sup> LAU (interprétation) : [09:37:17] Nous n'avons pas de questions pour ce témoin,  
11 Monsieur le Président.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:37:22] Merci.

13 Eh bien, à la Défense. Maître Dimitri, vous avez la parole.

14 M<sup>e</sup> DIMITRI (interprétation) : [09:37:28] Merci, Monsieur le Président.

15 Avant de commencer, je puis vous assurer que j'ai vraiment travaillé très dur ce  
16 week-end ; j'ai même envoyé mes enfants ailleurs pour pouvoir travailler et être  
17 aussi concise que possible. J'ai pris en... en compte tout ce qui a déjà été dit par le  
18 témoin, comme vous pouvez imaginer. J'ai un certain nombre de sujets, malgré tout,  
19 que je voudrais encore traiter avec lui.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:37:56] D'abord, nous ne  
21 vous avons jamais demandé, naturellement, d'envoyer vos enfants en dehors de la  
22 maison — première chose. Que personne ne se sente sous pression, ici. Nous avons  
23 jusqu'à jeudi, donc nous avons du temps. Mais commençons maintenant.

24 M<sup>e</sup> DIMITRI : [09:38:10] *Thank you.*

25 QUESTIONS DE LA DÉFENSE

26 PAR M<sup>e</sup> DIMITRI : [09:38:14]

27 Q. [09:38:14] Bonjour, Monsieur Beina. On s'est rencontrés il y a...

28 R. [09:38:20] Bonjour.

1 Q. [09:38:21] Nous... Nous sommes rencontrés il y a quelques jours. Je me présente à  
2 nouveau : je suis Mylène Dimitri, une des avocates de la Défense de M. Yekatom.  
3 Alors, je vais vous poser des questions aujourd'hui et probablement demain  
4 également.

5 Vous avez donné... J'ai quelques recommandations à vous faire avant qu'on  
6 commence. Vous avez donné énormément de détails sur plusieurs événements,  
7 vendredi dernier. Je vais revenir sur certains de ces événements, mais en vous  
8 posant de simples questions de clarification. Et ensuite, je vais également... je vais  
9 également vous poser un certain nombre de questions sur des choses que je  
10 soupçonne, vous savez, mais qui ne sont pas... qui n'ont pas été adressées vendredi  
11 dernier.

12 R. [09:39:14] D'accord.

13 Q. [09:39:23] Je vais aussi... Je vais aussi parler de votre frère Habib à plusieurs  
14 reprises, pendant votre témoignage. Je vais vous montrer certaines vidéos qui  
15 présentent des images que je considère positives de votre frère Habib, mais si jamais,  
16 pendant mes questions, vous avez un... un... un moment d'émotion, vous n'hésitez  
17 pas à me le dire, les juges sont sensibles à ça, et je pourrai demander au Président de  
18 vous accorder une pause, au besoin. Vous me suivez ?

19 R. [09:40:04] Je vous ai bien comprise.

20 Q. [09:40:14] Et dernière... dernier commentaire avant qu'on commence, Monsieur  
21 Beina : je vais parfois faire référence à vos déclarations, je vais donner l'ERN de vos  
22 déclarations une fois pour éviter qu'on les répète.

23 Et alors, la première déclaration, c'est celle que vous avez donnée en juin 2016 ; sa  
24 version anglaise, c'est le CAR-OTP-2031-0217 ; sa version française :  
25 CAR-OTP-2107-1280.

26 M<sup>e</sup> DIMITRI : [09:40:56] Alors, Monsieur le Président, lorsque je ferai référence à la  
27 déclaration, il s'agira de la première déclaration. Par contre, lorsque je ferai référence  
28 à la deuxième déclaration, j'indiquerai spécifiquement « deuxième déclaration », et il

1 s'agit de la déclaration d'avril 2019.

2 Je sais qu'il y a eu une confusion, la semaine dernière, Monsieur Beina, parce que ça  
3 a été traduit pour vous « 2018 », mais c'est bien avril 2019, votre deuxième  
4 déclaration. La version anglaise : CAR-OTP-2108-0333. Et la version française :  
5 CAR-OTP-2107-6567.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:41:46] Je pense que c'est  
7 une bonne idée d'annoncer cela de manière à ce qu'on ne doive pas répéter chaque  
8 fois. Et puis, en plus, ça ne prolonge pas les questions de manière inutile ; c'est  
9 quelquefois difficile pour le témoin.

10 M<sup>e</sup> DIMITRI : [09:42:00] *Thank you, Mister President.*

11 Q. [09:42:05] Alors, Monsieur Beina, aux paragraphes 52 à 54 de votre déclaration,  
12 vous avez fait référence au terme « ComZone ». Et moi, j'ai une petite clarification à  
13 obtenir de votre part. Si je comprends bien, lorsque les gens sont venus de la brousse  
14 et ont revendiqué une zone, après que la Séléka ait été chassée, est-ce que je  
15 comprends que le terme « ComZone », le ComZone a été créé après l'attaque de  
16 Bangui du 5 décembre 2013 ?

17 R. [09:42:56] Oui, je vais répondre à vos questions, et je vous remercie de me les avoir  
18 posées. La question que vous venez de me poser à propos du terme de « ComZone »,  
19 je pourrais dire que c'était après le 5 décembre. Je tiens à vous dire qu'avant le  
20 5 décembre, les Anti-balaka n'avaient aucune structuration dans leur  
21 fonctionnement. C'était après le 5 décembre qu'ils ont commencé à se mettre  
22 ensemble pour se restructurer... pour se restructurer et prendre le terme de  
23 « ComZone » pour désigner les responsables. Puisque, avant, ils n'étaient pas  
24 structurés. Et après le 5 décembre, ils se sont mis ensemble pour structurer leur  
25 mouvement et répartir les différents groupes.

26 Q. [09:43:54] Merci pour votre réponse, Monsieur Beina.

27 Et lorsque vous dites — toujours au même paragraphe 52 — qu'il n'est pas rare de  
28 trouver 15 à 30 personnes dans un secteur et que les ComZone étaient

1 autoproclamés, est-ce que j'ai raison de dire que, pour un ComZone, c'est pas  
2 possible de connaître tous les éléments qui sont...

3 Je vais m'arrêter, parce qu'il y a une objection.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:44:31] Monsieur  
5 Vanderpuye.

6 M. VANDERPUYE (interprétation) : [09:44:37] Le... La question demande de la  
7 spéculation, dans la mesure où il est possible que quelqu'un d'autre sache quelque  
8 chose d'autre, et ça n'est pas une question appropriée.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:44:53] Ça n'est pas  
10 approprié... Ça n'est pas formulé, disons, de manière appropriée. Donc, on pourrait  
11 trouver une manière de poser la question autrement. On pourrait demander, par  
12 exemple, si le témoin a des informations, comment le... au sujet du commandant, le  
13 commandant proclamé, et s'il savait combien de personnes se trouvaient dans ce  
14 groupe, s'il avait des informations à ce sujet, quelque chose de ce genre.

15 M<sup>e</sup> DIMITRI (interprétation) : [09:45:25] Je vais reformuler, Monsieur le Président.

16 Q. [09:45:28] (*Intervention en français*) D'après votre compréhension des choses,  
17 Monsieur Beina, et d'après vos observations, êtes-vous d'accord avec moi que les  
18 ComZone ne sont pas forcément... ils ont... ils ont un groupe d'éléments qui ne sont  
19 pas forcément fixés dans un endroit précis, et que le nombre d'éléments peut  
20 changer fréquemment ?

21 R. [09:46:07] Je vous remercie pour votre question.

22 Par expérience, je pourrais vous dire ceci, notamment mes expériences à la  
23 MINUSCA, quand je faisais le profilage des... des... des ex-combattants.

24 Alors, durant ce travail, nous avons pu rencontrer différents ComZone et leurs... et  
25 on a parlé de leurs éléments. Quand vous entendez parler de ComZone, j'aimerais  
26 vous donner un exemple : le village Bokangolo. Après les exactions des Séléka, les  
27 villageois ont quitté pour venir à Bangui. Et la personne qui était leur leader, quand  
28 ils partaient du village, était celui... celle qu'on pouvait reconnaître aussi comme

1 étant leur ComZone. C'était comme ça.

2 Q. [09:47:11] Et êtes-vous d'accord avec moi que, dans une grande zone comme la  
3 Lobaye, on peut retrouver des éléments qui s'autoproclament anti-balaka ou qui  
4 sont... qui sont assimilés aux Anti-balaka sans nécessairement l'être, mais qui ne sont  
5 pas sous contrôle du ComZone ?

6 R. [09:47:43] Oui, il y a eu des cas comme ça, mais ces cas n'étaient pas répertoriés, et  
7 c'était difficile, difficile de comprendre cela.

8 Vous savez, pendant ces violences-là... après ces violences-là, les gens réagissaient  
9 différemment. Il y avait certaines personnes qui avaient leur père, leur mère tués par  
10 les assaillants. Parfois, on détruisait leurs produits agricoles, on détruisait leurs  
11 champs. Et ces villageois qui venaient avec leur propre rythme, de toute façon, c'était  
12 un soulèvement spontané pour se défendre. Alors, me dire qu'ils ont été recrutés ou  
13 appelés par quelqu'un qui serait à Bangui, ça, c'est faux, ce n'était pas comme ça.

14 Les Séléka ont... ont fait beaucoup d'exactions dans les villages, en province, et les  
15 gens ont décidé depuis ces villages pour venir les chasser ici, à Bangui. C'est pour  
16 cela que ces villageois, sous le contrôle de leur leader, se sont rendus à Bangui pour  
17 combattre les Séléka. Et ils venaient de partout : de l'est, de l'ouest, du nord, du sud  
18 et de partout.

19 Q. [09:49:10] Et après... après la démission du... du... du Président Djotodia, êtes-vous  
20 d'accord avec moi, selon vos constatations, Monsieur Beina, que, dans la Lobaye, il y  
21 avait des éléments qui venaient d'ailleurs, ou des petits villages, ou de la brousse,  
22 qui se disaient anti-balaka, mais qui ne faisaient pas partie du groupe de  
23 M. Yekatom et du groupe de Habib Beina ?

24 R. [09:49:58] Je suis d'accord avec vous. Parce que, vous voyez, du côté sud, le sud  
25 est aux frontières avec les deux Congo, donc il y a une porosité concernant la... les  
26 frontières avec le Congo démocratique et le Congo-Brazzaville. Je crois qu'il y a eu  
27 des exactions, que... la dernière fois, nous avons entendu dire qu'il y a des gens qui  
28 ont traversé à partir de Mongoumba pour attaquer. Effectivement, il y a des

1 sous-groupes, des groupes armés non identifiés qui viennent dans la brousse ou bien  
2 qui viennent dans la forêt pour commettre des exactions. Et ça, c'est... c'est assez  
3 courant, même jusqu'aujourd'hui.

4 Q. [09:50:56] Merci pour votre réponse, Monsieur Beina.

5 Je vais changer de sujet, maintenant, je vais parler de... Vous en avez parlé  
6 longuement la semaine dernière, je vais revenir avec des questions précises. Je vais  
7 parler de l'enlèvement de votre frère Habib et de M. Yekatom, et de leur arrivée à  
8 Zongo.

9 Alors, dans votre témoignage, vendredi dernier, et dans votre déclaration, au  
10 paragraphe 19, vous avez expliqué en détail l'arrestation de votre frère Habib Beina  
11 par la Séléka. Au paragraphe 21 de votre déclaration, vous avez expliqué que votre  
12 sœur a mis une annonce sur... sur Radio Ndeke Luka. Et au paragraphe 31 de votre  
13 déclaration, vous faites référence à l'enlèvement de M. Yekatom — et vous en avez  
14 parlé vendredi dernier également.

15 Alors, ma question est la suivante, Monsieur Beina : vous souvenez-vous que la  
16 sœur de M. Yekatom ait également mis un message sur Radio Ndeke Luka pour  
17 tenter de le retrouver, après son enlèvement ?

18 R. [09:52:15] Si je me souviens... Je crois... Je crois avoir dit cela ce... le vendredi  
19 dernier. Parce que, personnellement, l'annonce de... de Yekatom qui avait été  
20 diffusée à la radio, je crois l'avoir entendue moi aussi. Parce qu'il n'était pas possible  
21 de se déplacer, on passait le temps à écouter la radio — c'était Ndeke Luka, RFI. Et je  
22 crois que même si vous repartez vers Ndeke Luka pour écouter les... les  
23 communiqués de... de cette période-là, je crois que vous allez avoir les documents,  
24 ou encore que cela sera confirmé que, au moins pendant trois jours, il y a eu des  
25 communiqués pour la recherche de M. Yekatom. Je crois que ce n'est qu'après sa  
26 traversée que ces communiqués ont arrêté... ont... ont... ont... ont cessé d'être  
27 diffusés.

28 Q. [09:53:31] Merci, Monsieur Beina.

1 Je vais vous montrer une vidéo du... qui date du 10 décembre 2013, qui a une durée  
2 de 51 secondes. C'est l'onglet 21 du classeur de la Défense : CAR-OTP-2065-2348. Sa  
3 transcription est à l'onglet 22 : CAR-D29-0006-1178.

4 Je vais vous présenter la vidéo, Monsieur Beina, et ensuite j'aurai des questions.

5 *(Diffusion de la vidéo)*

6 *(Interprétation de la vidéo n° CAR-OTP-2065-2348)*

7 « Où est-ce qu'ils... vous avez été enlevés ?

8 Non, mais on a dit que vous avez été trois à être enlevés.

9 — Non, j'ai été enlevé devant BICIC, mais les deux autres ont été assassinés.

10 Oui, j'avais un complet pagne brodé. Je les ai vus, mais ils sont venus du côté de  
11 Ecobank. Mais cette personne avec qui j'ai l'habitude de discuter, il m'a arrêté une  
12 fois, il m'a dit que non, parce que je n'ai pas voulu respecter son galon. Après, il m'a  
13 laissé. La deuxième fois, il m'a arrêté devant la banque ; et j'avais un sac banane,  
14 mais avec un pistolet automatique, mais ils n'ont pas fouillé le sac banane. »

15 Q. [09:55:20] Vous avez vu la vidéo sur votre écran, Monsieur Beina ?

16 R. [09:55:27] Oui, je l'ai vue.

17 Q. [09:55:29] Selon votre compréhension des choses, est-ce que c'est justement de son  
18 enlèvement par la Séléka que M. Yekatom discute avec son interlocuteur, sur cette  
19 vidéo ?

20 R. [09:55:43] Oui, il discutait de son enlèvement devant la banque BICIC. Il avait un  
21 sac banane, il... dans lequel il y avait un sac dans... un pistolet automatique, mais ils  
22 n'ont pas découvert ça. Donc, c'est la deuxième fois. Donc, le motif qu'il a... qu'il a eu,  
23 c'était que la... la première fois, la première fois, il l'a vu et qu'il n'a pas voulu le  
24 saluer, respecter son grade.

25 Q. [09:56:23] Et donc, ce que vous me dites, c'est qu'il était parti à la banque prendre  
26 son salaire, et c'est à ce moment-là qu'il a été arrêté par un Séléka.

27 R. [09:56:42] D'après ce que j'ai entendu, il a dit qu'il a été arrêté devant la banque  
28 BICIC. Il était de passage. Parce que, lorsque la Séléka était à Bangui, vous voyez,

1 devant la banque BICIC, c'est l'axe qui va vers le Camp de Roux. Et l'état-major se  
2 trouvait au... se... se trouvait au Camp de Roux. Djotodio... Djotodia habitait au  
3 Camp de Roux. Il y avait une forte concentration des éléments de la Séléka devant  
4 les banques, aux alentours du... du centre-ville ; ils étaient très nombreux, ils étaient  
5 très nombreux au centre-ville.

6 Je crois que, peut-être, c'est lors de son passage, c'est quelqu'un qui le connaît. Et  
7 vous savez qu'à cette époque-là, il y avait des FACA, des ex-FACA ; au sein des  
8 FACA, il y avait des indicateurs qui dénonçaient certains de leurs compagnons.  
9 Ceux qui ont rallié la Séléka donnaient des informations ou bien indiquaient les  
10 autres FACA pour dire que, bon, voilà, celui-là, il est de tel ou tel. Donc, il y avait, au  
11 sein des FACA, certains qui avaient rallié la Séléka et qui donnaient des indications  
12 concernant les... leurs compagnons FACA.

13 Q. [09:58:07] Et justement, sur ce point, Monsieur Beina êtes-vous d'accord avec moi  
14 également qu'il y avait également, au sein des civils, des indicateurs, des  
15 informateurs qui donnaient de l'information à la Séléka pour identifier certains  
16 individus, que la Séléka allait ensuite arrêter ?

17 R. [09:58:32] Oui. Je peux donner un exemple.

18 Il y avait le fils d'un pasteur ; il y avait trois Séléka armés qui venaient vers mon  
19 domicile. J'ai vu le jeune, c'est un jeune de mon quartier ; son père était pasteur. Et  
20 c'est le jeune qui a dit : « Grand Vivien, ces chefs sont venus te voir. » Je lui ai dit :  
21 « Mais pourquoi est-ce qu'ils sont venus me voir ? » Il dit : non, mais ils veulent  
22 discuter avec moi. Je lui dis : « Mais ils veulent discuter avec moi, mais à quel  
23 sujet ? »

24 L'un deux m'a demandé d'aller avec eux à la base. Donc, là, c'était une manière de  
25 m'enlever, c'était mon enlèvement. Et je crois que c'est le petit, le fils du pasteur, qui  
26 est venu indiquer que j'avais un frère qui était... qui était militaire.

27 Vous voyez que je suis... j'étais victime de cela aussi. J'ai été enlevé, de 8 heures à  
28 11 heures. Et ma femme leur a donné 3 000. Ils m'ont dit : puisque j'ai reconnu que

1 mon frère est militaire, est gendarme, mon père aussi était gendarme, ils allaient  
2 transmettre les informations à leur... à leur général pour ensuite m'abattre. Je crois  
3 que j'étais resté capturé avec une arme braquée sur la tête.

4 Et donc, il y a eu l'intervention de quelqu'un qui a dit que « effectivement, son père  
5 était gendarme, ses frères sont gendarmes militaires, donc ce n'est pas le but... le but  
6 n'est pas venu de... de... de harceler les militaires ou les gendarmes ».

7 C'est juste ma femme leur a donné 3 000, et c'est juste pour vous confirmer que,  
8 parmi les civils, il y avait des informateurs. Et même le fait... par exemple,  
9 concernant l'enlèvement de Habib, il y avait une femme qui sortait avec un Séléka et  
10 qui a indiqué, qui a donné les informations concernant Habib.

11 Vous comprenez que, dans... à cette époque-là, il y avait des informateurs autant de  
12 civils que des militaires qui servaient d'informateurs à la Séléka.

13 Q. [10:01:07] Merci, Monsieur Beina.

14 Et si on revient à M. Yekatom, est-ce que vous êtes d'accord avec moi — si vous le  
15 savez —, avant son kidnapping par la Séléka, M. Yekatom continuait à se rendre au  
16 bureau 3 et travailler pendant... il a travaillé pendant une petite période, pendant  
17 une certaine période, sous le régime séléka, il continuait à aller au bureau 3 ? Si vous  
18 le savez.

19 R. [10:01:42] D'après les informations que j'avais, lorsque les... la Séléka a pris le  
20 pouvoir, il était à l'état-major comme auxiliaire militaire, je crois qu'il travaillait à  
21 l'état-major. Il travaillait. Il était en activité. Et je crois que là, à cette époque, le chef  
22 d'état-major, c'était... c'était le général Dolowaya. Et je crois, à cette époque, qu'il a...  
23 il a continué à travailler à l'état-major. C'est... Il a arrêté de travailler lors de son  
24 kidnapping ; ils l'ont enlevé, ils l'ont ligoté, transporté dans un véhicule, ils ont garé  
25 le véhicule. Et il n'était pas suffisamment... il n'était pas bien ligoté, et il s'est détaché  
26 de lui-même, il a fait l'effort de sauter du véhicule, il a fui, et pour traverser par la  
27 suite à Zongo.

28 Q. [10:03:03] Merci, Monsieur Beina.

1 Je vais vous présenter deux vidéos, qui ont été filmées le 7 décembre 2013. La  
2 première a une durée de 5 min 16 s.  
3 Elle est un peu longue, Monsieur le Président, mais je pense qu'on l'a jamais vue,  
4 donc c'est une... l'occasion de voir la vidéo en... dans son entièreté.  
5 C'est CAR-OTP-2065-0716, à l'onglet 16 du classeur de la Défense. On va regarder de  
6 la 38<sup>e</sup> seconde jusqu'à la fin de la vidéo.  
7 Sa traduction française, elle est à l'onglet 17 : CAR-OTP-2122-2292. Pour les  
8 interprètes, dans votre classeur, onglet 17, c'est de la ligne 17 jusqu'à la fin.  
9 Et sa transcription est à l'onglet 18 : CAR-OTP-2107-6924.  
10 Monsieur Beina, je vous explique, je vais vous présenter cette première vidéo.  
11 Ensuite, avant de vous poser des questions, je vais vous présenter une autre vidéo,  
12 d'une durée de 40 secondes, qui est la suite. Et ensuite, je vous pose des questions.  
13 Vous me suivez ?  
14 R. [10:04:39] Oui, je vous suis.  
15 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:04:44] Nous commencerons  
16 lorsque les interprètes seront prêts. Et merci beaucoup d'avoir indiqué que nous  
17 n'avions pas vu la vidéo.  
18 M<sup>e</sup> DIMITRI (interprétation) : [10:05:00] Merci, Monsieur le Président.  
19 L'interprète vient de me faire signe, je crois que les interprètes sont prêts.  
20 Un commentaire avant de commencer : les vidéos sont en français, M. Yekatom y  
21 parle français, donc M. Beina a le choix de... d'écouter l'original, ou bien il peut  
22 passer par la cabine sango.  
23 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:05:33] Bien entendu.  
24 Monsieur Beina, tout dépend de vous, c'est à vous d'écouter soit l'original soit votre  
25 interprète.  
26 *(Diffusion de la vidéo)*  
27 *[Transcription de la vidéo n° CAR-OTP-2065-0716 non disponible au format Word, à*  
28 *insérer ultérieurement]*

1 M<sup>e</sup> DIMITRI (interprétation) : [10:10:36] Monsieur le Président, pour le procès-verbal,  
2 la deuxième vidéo dure 40 secondes. Onglet 19 du classeur de la Défense :  
3 CAR-OTP-2065-0718. Transcription : onglet 20, CAR-OTP-2127-7169. Donc,  
4 onglet 20, pour les interprètes.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:11:11] C'est l'avantage de  
6 pouvoir voir l'interprète.

7 Voilà, nous pouvons commencer.

8 *(Diffusion de la vidéo)*

9 *[Insertion de la transcription originale de la vidéo n° CAR-OTP-2065-0718, sans aucune*  
10 *modification ou altération de la part des sténotypistes judiciaires de langue française]*

11 *« [00:00:00. Début de l'enregistrement]*

12 AY : On va chez eux, on vient chez moi, avec les ... comment dirais-je, les ... les gens  
13 de MISCA qui voulaient venir et puis avec la FRANCE c'est fini. Les CEMAC ils sont  
14 corrompus.

15 *[Silence, 00:00:08 — 00:00:12]*

16 Journaliste : Et une fois que cette lutte sera terminée qu'est-ce que vous voulez faire à  
17 votre vie ?

18 AY : Pardon ?

19 Journaliste : Une fois que la lutte, le combat sera terminé, qu'est-ce que ... comment  
20 vous voyez votre avenir ?

21 AY : Mm-mm ... oui moi je préfère de retourner travailler. On peut pas rester comme  
22 ça, on bouge. Je préfère de retourner travailler. Si on a fini, je retourne travailler dans  
23 mon pays. Je travaille pour mon pays.

24 Journaliste : Vous voulez faire quoi comme travail ?

25 AY : Je suis militaire, je dois rester militaire.

26 *[00:00:40. Fin de l'enregistrement] »*

27 M<sup>e</sup> DIMITRI : [10:12:25]

28 Q. [10:12:25] Alors, Monsieur Beina, vous avez vu les vidéos. J'ai quelques petites

1 questions sur les vidéos.

2 Dans la première vidéo, M. Yekatom indique que son mouvement n'a pas commencé  
3 au Zaïre, mais ici, en Centrafrique. Est-ce que ça correspond également à ce que vous  
4 savez de vos conversations avec Habib Beina, à savoir que leur mouvement  
5 d'opposition au régime séléka n'a pas commencé au Zaïre, mais après leur retour en  
6 Centrafrique ?

7 R. [10:13:04] Je vous... Je vous remercie.

8 Si vous m'avez bien compris la dernière fois, c'est-à-dire le vendredi, j'ai eu à dire  
9 que... lorsque j'étais en train de parler de Habib et sous l'émotion, je... j'étais en train  
10 de vous dire que Habib et Yekatom ont traversé, et Habib est revenu me voir à la  
11 maison pour me dire que, étant à Zongo, ils avaient de la peine à... à... à se nourrir.  
12 Les salaires n'étaient pas payés, et il n'était pas question de rester là-bas continuer à  
13 souffrir. Et que, eux, c'étaient... ce sont des militaires formés pour défendre la patrie.  
14 Mais voilà que les... les... les autorités, hein, n'ont pas défendu... n'ont... n'ont pas pu  
15 défendre la population, et il y a eu... ils ont commencé à souffrir, alors ils vont pas  
16 continuer éternellement à souffrir...

17 L'INTERPRÈTE SANGO-FRANÇAIS : [10:14:11] L'interprète signale qu'il n'a pas  
18 reçu... qu'il... qu'il n'a pas compris la dernière partie de la... la déclaration du témoin.

19 M<sup>e</sup> DIMITRI : [10:14:25]

20 Q. [10:14:26] Monsieur Beina, il y a eu un petit problème d'interprétation.  
21 L'interprète sango vous demande de répéter la dernière partie de votre réponse,  
22 parce qu'il l'a pas bien comprise.

23 R. [10:14:42] Je vous remercie.

24 J'ai dit... d'après votre question, vous m'avez posé la question de savoir, après avoir  
25 vu cette vidéo, Yekatom s'est prononcé par rapport à... au mouvement ; est-ce que ça  
26 a été créé à Zongo ou à Bangui ? J'ai dit que le mouvement a été créé sur le sol  
27 centrafricain et non à Zongo, hein.

28 Ils ont décidé de revenir créer ce mouvement sur le sol centrafricain afin de défendre

1 la population. C'est ce qu'ils ont dit, mais dire que le mouvement a été créé à Zongo,  
2 non.

3 Q. [10:15:30] Merci, Monsieur Beina.

4 Et êtes-vous d'accord avec moi, selon vos conversations avec Habib ou avec  
5 M. Yekatom, selon vos constatations, après le retour... — et ma question est très  
6 précise, Monsieur Beina — après le retour de Habib et M. Yekatom sur le sol  
7 centrafricain, êtes-vous d'accord avec moi qu'ils ne sont jamais retournés à Zongo à  
8 quelque moment que ce soit, au moins jusqu'aux accords de Brazzaville ?

9 R. [10:16:07] Oui.

10 À ma connaissance, lorsqu'ils sont revenus, ils sont plus repartis à Zongo. Ils sont  
11 restés... ils y sont restés jusqu'aujourd'hui. Ils n'ont pas... et... et ils n'ont pas  
12 retraversé pour se rendre à Zongo, non.

13 Q. [10:16:31] Merci, Monsieur Beina.

14 Toujours sur Zongo, vendredi dernier, vous avez témoigné — transcrit 120,  
15 page 23 — que Maxime Mokom était à Zongo et que c'était lui qui avait informé les  
16 services de renseignement congolais que le groupe des militaires qui se trouvait là  
17 s'apprêtait à lancer une rébellion et, sans vérifier l'information, ils... ils ont enfermé  
18 ces militaires dans un container pendant deux semaines. Vous avez ensuite précisé  
19 que Habib était avec M. Yekatom et qu'ils ont été en prison à Zongo.

20 Ça, c'est ce que vous avez dit vendredi dernier. Moi, je veux simplement obtenir  
21 certaines clarifications de votre part. Est-ce que j'ai bien compris de vos propos que,  
22 dès leur arrivée à Zongo, dès l'arrivée de Habib Beina et de M. Yekatom à Zongo,  
23 sans vérifier l'information, Maxime Mokom a faussement accusé M. Yekatom et  
24 Habib de former une rébellion, et que c'est suite à cette information que les autorités  
25 congolaises les ont enfermés dans un container à Zongo ? Est-ce que j'ai bien  
26 compris votre témoignage, Monsieur Beina ?

27 R. [10:18:26] Vendredi dernier, j'ai parlé de moi (*phon.*). Lorsqu'ils sont arrivés, après  
28 avoir passé quatre à cinq mois — c'était mon estimation —, j'ai dit « dès »... je... je

1 n'ai pas dit « dès leur arrivée », hein. Ils ont passé du temps à Zongo, ils ont vécu là-  
2 bas. C'est... ce n'est qu'après qu'ils ont subi ce sort, d'après ce que Habib m'a... m'a...  
3 m'a relaté, qu'ils ont été enfermés.

4 Mais la personne qui les a... les avait trahis, c'était Maxime Mokom, puisqu'ils  
5 étaient sur place, ensemble, et il y avait des réunions qui se tenaient, ensemble, avec  
6 Claude Ngaïkosset, ils faisaient des réunions. Mais puisqu'ils ne les ont pas  
7 approchés, ils étaient obligés de dire que, voilà, nous, nous... nous, qui étions  
8 toujours sur place, nous... nous voulions mettre en place une... une... une rébellion.  
9 Et, sans vérification, ils ont été arrêtés. D'après les informations qui m'ont été  
10 données par Habib, c'est ce qui s'était passé.

11 Q. [10:19:50] Et, Monsieur Beina, est-ce que vous êtes d'accord avec moi... — parce  
12 que vous avez utilisé le mot « trahis » — est-ce que vous êtes d'accord avec moi...  
13 selon vos discussions avec Habib, est-ce que j'ai raison de dire que Habib et  
14 M. Yekatom en ont voulu à Maxime Mokom, puisque c'est par sa trahison qu'ils ont  
15 été enfermés dans un container à Zongo ?

16 R. [10:20:19] Bon, je... je ne peux pas regarder dans leurs pensées pour parler à leur  
17 place. Vous savez, Habib et Yekatom ont vécu ce que Mokom leur avait fait, donc ils  
18 ne pouvaient pas le porter dans leur cœur.

19 Q. [10:21:02] Monsieur Beina, je veux revenir sur les deux vidéos qu'on vient de  
20 visionner.

21 Dans l'extrait que vous avez vu, la journaliste tente de qualifier le conflit de  
22 « religieux » en suggérant que les FACA sont chrétiens, les Séléka est musulman,  
23 Sassou Nguesso est chrétien, et M. Yekatom tente d'expliquer qu'il s'agit pas d'une  
24 guerre de religions. Êtes-vous d'accord avec moi que ce type de raccourci par la  
25 journaliste, c'était fréquent dans la presse internationale et centrafricaine à l'époque ?  
26 Les journalistes qualifiaient le conflit de « conflit religieux » ?

27 R. [10:22:04] Je vous remercie beaucoup, Maître.

28 Cette question que vous venez de me poser me permet de vous donner quelques

1 détails selon mes versions.

2 Vous savez, en Afrique, la... ce sont les médias qui sont à l'origine de la plupart des...  
3 des conflits qui sévissent en Afrique. Je dis bien : en Afrique toute entière, ce sont les  
4 médias locaux qui apportaient ces problèmes dans le... dans les différents pays.

5 Vous savez, la guerre en... en République centrafricaine, je peux dire que c'est la RFI  
6 qui est à l'origine de cette guerre confessionnelle. C'est cette station, leurs  
7 journalistes, dans la préfecture de l'Ouham, on parlait de ça. Il y avait des exactions,  
8 on brûlait les églises, on faisait très mal aux gens, et quand les... les Séléka sont  
9 arrivés à Bossangoa, les... la Radio France Internationale a déclaré que c'était une  
10 guerre confessionnelle. C'était à ce moment-là que les gens commençaient à  
11 propager les informations... l'information selon laquelle cette guerre entre les... cette  
12 guerre que menait la Séléka était une guerre entre les musulmans et les chrétiens.

13 Q. [10:24:05] Merci, Monsieur Beina.

14 Et vous avez entendu M. Yekatom, dans la vidéo, parler de la CEMAC, des  
15 brassards. Je veux vous montrer un document, ensuite j'ai quelques vidéos sur ce  
16 que M. Yekatom qualifiait de... de « complicité de la CEMAC ».

17 Alors, il s'agit du document 5 du classeur de la Défense, CAR-OTP-2002-0371. C'est  
18 un rapport sur l'influence et l'implication d'Idriss Deby en République  
19 centrafricaine, publié le 5 mars 2014.

20 M<sup>e</sup> DIMITRI : [10:24:36] Si la greffière d'audience pouvait aller à la page 0400 du  
21 rapport.

22 *(La greffière d'audience s'exécute)*

23 Si on peut aller au quatrième paragraphe.

24 *(La greffière d'audience s'exécute)*

25 Oui, merci.

26 Q. [10:25:25] Monsieur Beina, dans le rapport qui est sur votre écran, les auteurs de  
27 ce document précisent que les forces tchadiennes de la MISCA passaient leurs  
28 brassards à la Séléka pour éviter que ces derniers soient désarmés.

1 Dans la vidéo qu'on a vue précédemment, M. Yekatom exprime son manque de  
2 confiance envers la CEMAC, parce que, notamment, les Séléka prennent des  
3 brassards de la CEMAC et s'infiltrèrent. Est-ce que, ce genre de situation qu'on voit  
4 dans le rapport qui est devant vos yeux, dans la vidéo qu'on a vue avec M. Yekatom,  
5 est-ce que c'est quelque chose dont vous aviez entendu parler à l'époque ?

6 R. [10:26:26] Merci beaucoup, Maître.

7 Je pense que, même sous le régime de M. Touadéra, un élément de la MINUSCA a  
8 été surpris avec de telles choses au... au quartier KM 5, quelqu'un qui portait le  
9 brassard de la MINUSCA. Et plus grave encore, la plupart des soldats de la MISCA  
10 tchadienne portaient leurs brassards et, dans leurs véhicules officiels, ils sillonnaient.  
11 C'était comme ça que les Séléka étaient venus.

12 Les Séléka, ils portaient les brassards de l'armée tchadienne, et c'était comme ça  
13 qu'ils sont entrés dans la capitale. Et on les... on pensait que c'étaient des soldats  
14 FOMAC ; or, c'étaient des Séléka.

15 Vous savez, la force de la CEMAC est à l'origine de la souffrance des Centrafricains.  
16 Pourquoi je dis cela ? Parce que, lorsque les Séléka sont arrivés à Damara, si vous  
17 vérifiez bien les différentes déclarations, celles, par exemple, du général Akaga, qui  
18 était un général gabonais qui commandait les forces... qui commandait les forces de  
19 la FOMAC, alors, ce général, Akaga, a fait une déclaration selon laquelle il y avait  
20 une ligne rouge, à Damara, que les Séléka ne devaient pas franchir. Si jamais les  
21 Séléka franchissaient cette ligne rouge, ils auront... ils auraient déclaré la guerre à  
22 tous les pays de la CEMAC.

23 Et quand il a fait cette déclaration, tous les Centrafricains pensaient que cette force  
24 internationale allait assurer leur sécurité. Mais, quelque temps plus tard, un officier  
25 de la FOMAC a dit qu'on leur a donné l'instruction de ne pas se battre, mais de  
26 protéger.

27 Après la concertation de Libreville, il était question de confier certains postes de  
28 responsabilité aux différentes personnes et Djotodia a été nommé ministre de la

1 Défense, bien qu'il soit le leader de la rébellion qui se trouvait à quelques kilomètres  
2 de la capitale. Mais la rencontre de Libreville a imposé qu'on lui confie le  
3 portefeuille de la Défense.

4 Quelques jours plus tard, il a pris ses éléments, et, à bord d'un véhicule, ils y ont mis  
5 des glacières, des habits et autres. Et quand je voulais partir, Abdoulaye Hissène  
6 était la seule personne qui avait dénoncé cela. Il avait crié à... et il disait que ce  
7 départ est suspect, ce départ est suspect, ce qui se passe est dangereux pour le pays.

8 Le départ de Djotodia, avec ce grand nombre de véhicules, était mauvais signe.  
9 Pourquoi je dis cela ? Depuis Libreville, Abdoulaye Hissène a dénoncé cela. Le  
10 ministre Kokaté, depuis Gabon, depuis le Gabon, a dénoncé cela. Il avait dit que la...  
11 la Séléka a été créée à Niamey et ce qui se passe en ce moment est dangereux pour  
12 l'avenir du pays.

13 Pendant ce temps, il y avait déjà une forte pression de la communauté internationale  
14 sur Bozizé et il était obligé de suivre les instructions de la communauté  
15 internationale. Du coup, un poste a été confié à Djotodia et, quelques jours plus tard,  
16 Djotodia repart à Djotodia. Et, quelques jours encore après son arrivée à... à Damara,  
17 il prend la tête de la rébellion pour descendre, maintenant, sur Bangui, ce qui a  
18 conduit à la souffrance des habitants des Centrafricains.

19 Et, donc, je confirme qu'ils utilisaient les brassards de la force tchadienne.

20 Q. [10:30:52] Merci, Monsieur Beina.

21 Et lors de vos discussions avec les militaires du groupe de M. Yekatom, vos  
22 discussions avec M. Yekatom lui-même ou avec Habib Beina, est-ce que vous avez  
23 constaté, également, qu'ils n'avaient pas confiance en la CEMAC, en la FOMAC, ce  
24 qui a renforcé ce manque de confiance, renforçait leur désir de ne pas être  
25 désarmés ?

26 R. [10:31:30] Bon. Je pense que, dans cette vidéo, M. Yekatom a bien dit. La  
27 journaliste lui a posé la question de savoir ce qu'il ferait après les événements, mais  
28 il a bien répondu en disant qu'il allait continuer sa carrière militaire. Il était clair

1 avec... avec elle : il voulait retourner dans l'armée et continuer son travail. Ce qu'il ne  
2 voulait pas, c'est la présence des militaires tchadiens, qu'il allait les poursuivre  
3 jusqu'à ce qu'ils quittent le... le territoire centrafricain.

4 Alors, je le répète : M. Yekatom était clair sur ce point, il a clairement dit qu'il  
5 continuerait sa carrière militaire au sein de l'armée.

6 Q. [10:32:24] J'ai une question un peu plus précise, Monsieur Beina, sur le sujet.

7 Alors, vous allez vous souvenir que, à une... à un certain moment, il y a eu les  
8 mesures de confiance qui ont été mises en place par le gouvernement Samba-Panza,  
9 notamment. Ces mesures de confiance faisaient en sorte que c'est les forces  
10 internationales qui devaient assurer la sécurité sur le territoire centrafricain.

11 Maintenant, de vos discussions avec M. Yekatom, avec Habib, êtes-vous d'accord  
12 avec moi que, pendant une période, pendant une certaine période de temps, en  
13 raison de cette complicité des forces internationales, notamment de la FOMAC,  
14 M. Yekatom ne voulait pas être désarmé et laisser la place aux forces internationales  
15 pour... pour certaines raisons, dont le fait qu'il y avait encore une complicité de la  
16 part de la FOMAC, de la CEMAC ? Êtes-vous d'accord avec ma question... avec  
17 ma... ma... ma proposition ?

18 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:33:36] Objection, Monsieur le Président.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:33:39] Monsieur  
20 Vanderpuye ?

21 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:33:43] Une fois encore, on demande au  
22 témoin d'entrer dans la tête du client, ce qui n'est pas acceptable. S'il y a des faits ou  
23 des choses spécifiques sur lesquelles elle souhaite l'interroger, c'est très bien. Mais  
24 pourquoi M. Yekatom a agi de telle ou telle manière n'est pas de la compétence du  
25 témoin.

26 M<sup>e</sup> DIMITRI (interprétation) : [10:34:04] Permettez-moi de répondre, Monsieur le  
27 Président.

28 J'ai dit précisément, dans ma question, « sur base de vos discussions avec

1 M. Yekatom ». Il en a parlé avec M. Yekatom, il en a parlé avec M. Habib Beina. C'est  
2 la base de ma question.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation): [10:34:23] Avec cette  
4 explication, Monsieur Beina, vous pouvez répondre.

5 Q. [10:34:20] Sur base de votre discussion avec M. Yekatom et votre frère, quelles  
6 sont les informations dont vous disposez ?

7 R. [10:34:42] Je vous remercie, Monsieur le Président.

8 Je peux répondre à cette question.

9 Après tout cet événement, le... la communauté internationale n'avait pas bien établi  
10 le plan du désarmement.

11 Vous savez, ces forces installées en République centrafricaine qui prétendent  
12 travailler dans la légalité ne font absolument rien de légal. Ces gens étaient des  
13 militaires, ils étaient armés. Si vous voulez les désarmer, il faut établir un calendrier,  
14 il faut établir un plan.

15 Il était dit que le gouvernement de... de la Présidente Samba-Panza devait cantonner  
16 d'abord les ex-combattants avant de procéder à leur département. Les ex-  
17 combattants n'étaient pas encore cantonnés, mais on voulait procéder au  
18 désarmement de leurs leaders. Mais les civils armés qui étaient sous leur  
19 responsabilité, comment se comporteraient-ils ? Certainement, la population subirait  
20 les conséquences.

21 C'était pour cette raison qu'ils ont exigé... qu'ils ont dit que, si on ne procède pas  
22 préalablement au cantonnement des éléments, eux, les responsables, ils ne peuvent  
23 pas se laisser désarmer. Si on les désarme et qu'ils partent et que les enfants restent  
24 là avec les armes, ce sera considéré un abandon et Dieu lui-même ne sera pas  
25 content. Alors, ce qu'ils veulent, c'est d'abord le cantonnement des éléments avant le  
26 désarmement.

27 D'ailleurs, j'aimerais dire ceci : M. Yekatom est la première personne à... à opter pour  
28 le désarmement. De toute façon, il s'est désarmé lui-même volontairement, il a

1 accepté de se désarmer.

2 D'ailleurs, le vendredi dernier, on a... on a présenté la liste des armes qu'il avait  
3 prévu restituer. Et, à ce moment-là, il avait refusé de restituer ses armes, de donner  
4 ces armes-là à la communauté internationale. Il avait refusé. Pourquoi ? Parce que,  
5 selon lui, il y avait plus d'armes en République centrafricaine, notamment pour  
6 l'armée nationale. Donc, sa préférence était de confier ces armes-là à... à la  
7 République centrafricaine. Même à Pissa, on a envoyé des officiers là-bas pour lister  
8 ces différents équipements, et il a pu donner cette liste-là aux officiers de la  
9 gendarmerie, du ministère de... du ministère de la Défense. Ils ont même... et même  
10 la Primature, la Présidente de la République a la copie de cette liste.

11 Alors, je répète : M. Yekatom n'a... ne s'est pas opposé au désarmement ; il a exigé au  
12 préalable le cantonnement des éléments avant le désarmement.

13 Vous savez, si vous désarmez d'abord les leaders et que les éléments ne sont pas  
14 cantonnés, comment est-ce que vous allez procéder pour désarmer ces éléments qui  
15 sont dans les villages ? Ce serait impossible.

16 Q. [10:38:23] Et, Monsieur Beina, sur cette question du cantonnement, est-ce que...  
17 parce que, vendredi dernier... — je... je... je dis ça de tête, là, je... je trouverai la  
18 référence si je me trompe — mais, vendredi dernier, je pense vous avoir entendu dire  
19 qu'il n'y avait pas... il... il... il y avait une base sur l'axe PK 9-Mbaïki, c'était la base de  
20 Sékia, et que les autres endroits que le Procureur listait, c'étaient des sous-groupes  
21 qui étaient à ces endroits.

22 Alors, ma question est la suivante, puisque vous venez d'évoquer le... le fait que le  
23 gouvernement centrafricain ne cantonnait pas, est-ce que j'ai raison de dire que  
24 M. Yekatom a pris cette mesure, le cantonnement, à sa façon, en cantonnant ses  
25 éléments civils, militaires, à Sékia ?

26 R. [10:39:19] Oui, vous avez tout à fait raison, parce qu'il avait pour objectif de les  
27 contrôler. C'est pour ça, il les avait basés à Sékia pour avoir le contrôle sur eux. Il ne  
28 voulait pas non plus les mettre... les... les baser proche de Bimbo pour ne pas qu'il y

1 ait des exactions.

2 Des fois, lorsqu'il les voyait dans les véhicules, lorsqu'ils se transportaient, lorsqu'ils  
3 prenaient les véhicules pour aller vers Bangui, il les arrêtait, les faisait repartir à  
4 Sékia. Je crois que c'était déjà une forme de... de cantonnement, et s'il y avait la  
5 volonté politique du gouvernement, cela pouvait se faire. Mais personne n'a pensé à  
6 cela. Il y avait juste des discours d'intentions, mais, concrètement, rien n'était réalisé,  
7 les enfants étaient abandonnés à eux-mêmes jusqu'à aujourd'hui.

8 Pourquoi est-ce que le DDR n'a pas été effectif ? La RCA, il n'y a jamais eu la... la... le  
9 désarmement n'a pas réussi, tout simplement parce qu'il n'y a pas de politique, il y a  
10 pas... ce n'est pas concret. La MINUSCA a fait des efforts pour désarmer dans  
11 l'arrière-pays, mais le gouvernement centrafricain met en place le DDR. Avoir un  
12 plan, avoir un projet concret, pour le DDR, ça n'existe pas.

13 Q. [10:40:57] Merci, Monsieur Beina.

14 Et dernière question sur le cantonnement à Sékia : êtes-vous vous d'accord avec moi  
15 que cette base à Sékia, ce cantonnement, a été créé dès la sortie des éléments de  
16 M. Yekatom de Yamwara ? Donc, dès qu'ils quittent Boeing-Yamwara et qu'ils  
17 arrivent dans la Lobaye, ils les cantonnent à Sékia, qui est un petit village, donc loin  
18 de la ville, comme vous venez de l'expliquer, loin de Bimbo ?

19 R. [10:41:29] Oui. Il a... ils étaient à... à Sékia depuis. Même... même aujourd'hui, ils  
20 sont à Sékia, ils s'adonnent aux travaux champêtres. Dès le début, il a choisi de les  
21 baser à Sékia. Donc, il y avait un petit nombre à Pissmiss, là où était commandé  
22 Habib. C'était pour empêcher ceux qui étaient à Sékia de traverser le pont.

23 Donc, le point occupé par Habib, c'était pour contrôler les déplacements de tous  
24 ceux qui venaient de Sékia, et si un élément quittait Sékia pour tenter de franchir le  
25 point, le rôle, le but du groupe de Habib, c'était de... de contrôler les entrées et les  
26 sorties à partir du pont. Et s'il... si c'était nécessaire de les prendre, de les ramener à  
27 Sékia.

28 Q. [10:42:41] Merci, M. Beina.

1 Dernière question sur la vidéo qu'on a vue.

2 Dans la vidéo, M. Yekatom indique que, lorsqu'ils passent dans un village, lorsque  
3 son groupe passe dans un village, il y a des musulmans, mais ils ne touchent pas aux  
4 musulmans. Lors de vos conversations avec M. Yekatom ou avec votre frère Habib,  
5 est-ce que vous avez également souvenir qu'il vous disait qu'ils protégeaient les  
6 populations civiles, incluant les civils musulmans ? Ils ne s'en prenaient pas aux  
7 civils musulmans ; êtes-vous d'accord avec moi ?

8 R. [10:43:20] Oui, je crois avoir vu certains de ces incidents... non, pas... non, certains  
9 de ces événements, et j'ai été témoin. Vous voyez, il y avait les on-dit, les... les  
10 rumeurs, des choses qui ont été colportées, et c'est ça qui crée les problèmes.

11 Je crois que... si vous voyez bien, il y a deux, trois caméras, et je pense que tous les  
12 actes qu'il posait, il faisait prendre les images. Et si vous voyez que tous les  
13 documents que vous avez, ces documents audio ou vidéo vous ont été fournis par  
14 M. Yekatom. Il faisait venir des photographes de Bangui, des caméramans de  
15 Bangui. Il y a un Peul qui avait été arrêté à Bimon. Et lorsqu'il a appris cela, il est  
16 parti prendre ce Peul jusqu'à Zila.

17 Devant la maison de Habib, il a appelé un photographe, un photographe de... de  
18 presse, diaspora, c'était un journaliste reporter d'images. Il a pris les images. Ensuite,  
19 il a conduit le Peul à la gendarmerie du PK 9. Il l'a remis aux gendarmes. Il a dit  
20 « voilà, ce sont des cas, pour ne pas que, demain, il y ait des problèmes », pour ne  
21 pas dire que ce soient les Anti-balaka qui ont causé des crimes ou des exactions.

22 Il y a eu une époque, un moment où la MINUSCA marchandait le transport des  
23 musulmans de Boda jusqu'à Bangui ; ils facilitaient le transport des musulmans de  
24 Boda jusqu'à Bangui. On a dit aux musulmans de Boda : si un véhicule de la  
25 MINUSCA ne les transportait pas pour les rendre à Bangui, ils étaient en danger  
26 parce que les éléments de Yekatom étaient prêts à leur faire du mal. Lui, il a... il  
27 quittait Pissa pour entrer à Bangui.

28 Et, voilà, Dieu faisant bien les choses, il y avait un véhicule, un camion, c'était un

1 container où il y avait des musulmans, des femmes, des enfants qui étaient  
2 transportés dans un container. Je ne sais pas, par hasard, il s'est arrêté, c'était peut-  
3 être pour discuter avec quelqu'un, mais il a entendu un enfant pleurer, mais ce  
4 n'était pas dans la cour. Mais où est-ce que pouvaient... où pouvaient provenir ces  
5 pleurs? Il dit... non. Il a eu un sixième sens, il y avait des gens dans ce véhicule.  
6 Donc, lorsque... La voiture était en panne. Ils l'ont vue, ils ont eu peur, ils ont peut-  
7 être pensé que lui et Yekatom étaient au courant du fait que la MINUSCA  
8 transportait les gens en cachette. Mais il a dit : « Mais, regardez, ce sont des êtres  
9 humains. Vous avez peur de qui ? »

10 On a ouvert le container. Il a demandé à ce qu'on fasse descendre ces personnes.  
11 C'était à Bando Koro, à Bossongo. On les a fait descendre. Ils ont pris de l'air. Il... il a  
12 acheté de l'eau, il leur a donné de l'eau à boire. Le véhicule a été réparé. Il a escorté,  
13 il a même transporté certains dans sa propre voiture. Il les a escortés jusqu'à les faire  
14 entrer dans la ville de Bangui. La voiture est allée jusqu'au PK 5, mais il a escorté  
15 jusqu'à Fatima. Eux, ils ont continué sur PK 5 et il est rentré à Bimbo.

16 Mais, lui, il a grandi à... à Fatima. Il a beaucoup... beaucoup de ses amis sont des  
17 musulmans. Beaucoup de ses amis sont des musulmans.

18 Dans les événements qui se sont produits, il y a un musulman qui s'appelle  
19 Moctar — Moctar. Sa femme était... sa femme est chrétienne, elle vivait à Yamboro.  
20 Mais Moctar vivait à Yamboro. Et, jusqu'à aujourd'hui, Moctar est à Yamboro. Il y  
21 vit et il ravitaille sa famille, qui est au KM 5.

22 Mais si seulement il n'aimait pas les musulmans, il ne pouvait pas rester vivre avec  
23 ou bien collaborer avec Moctar, qui était à Yamboro.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:48:25]

25 Q. [10:48:25] Monsieur Beina, est-ce que pourriez-vous souvenir du moment où est  
26 arrivé cet événement ? Bon, vous n'aurez plus la date exacte, naturellement, mais le  
27 mois. Est-ce que c'était la première moitié de 2014 aussi ou est-ce qu'on était toujours  
28 en 2015 ? Si vous avez des informations à ce sujet, des souvenirs ?

- 1 R. [10:49:02] Merci, Monsieur le Président.
- 2 Je n'ai pas de date en tête, mais je crois que c'est entre 2015, 2016.
- 3 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:49:18] Merci.
- 4 Maître Dimitri.
- 5 M<sup>e</sup> DIMITRI : [10:49:26]
- 6 Q. [10:49:27] 2015, 2016, c'est avec Moctar ou l'incident des Peul ?
- 7 R. [10:49:39] Non, Moctar, c'est depuis le début de la crise. Et, jusqu'aujourd'hui,
- 8 Moctar est là, sa... sa femme est toujours à Yamboro.
- 9 Q. [10:49:54] Et puis, Monsieur Beina, au cours de votre réponse, vous avez parlé
- 10 d'un journaliste ; est-ce que c'est bien Serefio ?
- 11 R. [10:50:08] Oui, il s'agit bien de Serefio. Hervé Serefio.
- 12 Q. [10:50:17] Merci.
- 13 Je vais maintenant changer de sujet.
- 14 J'ai trois ou quatre questions sur les Séléka, puisque vous en avez parlé en détails
- 15 lors de votre témoignage vendredi. Et, aux paragraphes 17 et 18 de votre déclaration,
- 16 vous avez également parlé des crimes commis par des Séléka et du fait qu'il n'y avait
- 17 plus de police ou d'armée légitime. Alors, moi, j'ai simplement quelques questions
- 18 précises, puisque j'ai pas nécessairement besoin que vous reveniez sur les crimes
- 19 commis par les Séléka, c'était assez clair.
- 20 Mais est-ce qu'il est exact que les FACA, les forces conventionnelles, les FACA,
- 21 comme Habib, comme M. Yekatom, s'étaient vus usurper leur mission par la
- 22 Séléka ? Leur mission, c'était de protéger le pays, protéger le pays des envahisseurs,
- 23 protéger le drapeau.
- 24 Est-ce que vous êtes d'accord avec moi, que Habib, M. Yekatom d'autres FACA
- 25 s'étaient vus usurper leur mission par les Séléka ?
- 26 R. [10:51:41] Merci.
- 27 Je crois que, là, ce ne sont que des détails. Vous savez que la Séléka n'est pas une
- 28 armée conventionnelle. Séléka, d'abord, ce n'est pas une armée ; ce sont des bandits,

1 des mercenaires. Ils sont venus du Darfour, du Tchad ; ils sont venus du nord-est du  
2 Cameroun. Certains venaient... sont venus du Congo. La Séléka n'est pas une armée.  
3 Vous voyez, lorsque le général Doloï (*phon.*) était chef d'état-major général des  
4 armées, son adjoint était le général Bichara. Voyez-vous, son adjoint, c'est quelqu'un  
5 qui vendait de la friperie au marché central. Un civil qui vendait de la friperie au  
6 marché central est devenu sous-chef d'état-major général de l'armée. Qu'est-ce qu'il  
7 sait de l'armée ? Qu'est-ce qu'il sait de l'armée ? Est-ce qu'il peut protéger le  
8 territoire ?

9 Je donne un autre exemple : aujourd'hui, Said a été arrêté. Said est ici. Said était  
10 colonel. Said, qui commandait l'OCRB. Said, c'est un civil, il n'est pas militaire. Mais  
11 OCRB, qui est l'Office de la répression du banditisme, et vous nommez Said, Said,  
12 qui est un civil, et on l'appelle... c'est le « colonel Said qui commande l'office ». Mais  
13 est-ce qu'il connaît la procédure... les procédures policières ? Ce n'est pas un policier,  
14 c'est un civil. Qu'est-ce qu'il sait de toutes ces procédures-là ?

15 Les militaires qui ont été formés pour protéger le pays, ils savent. Dans leur  
16 formation, on leur a appris comment faire, comment est-ce qu'on doit protéger  
17 l'intégrité du territoire. Ils ont été formés pour cela.

18 Le vendredi, je vous ai dit, M. Yekatom, si vous tentez de l'appeler « colonel », il ne  
19 sera jamais d'accord. Il vous dira qu'il est caporal-chef. Les galons qu'on se donnait,  
20 non, il était contre. Si vous appelez Habib « lieutenant », il vous dira : « Jamais. » Il  
21 n'est pas lieutenant, il est caporal.

22 Donc, ceux-là ont été formés pour protéger la République centrafricaine. C'est la  
23 mission régaliennne de l'armée et c'est leur travail.

24 Les Séléka ne peuvent pas assumer cette mission. Protéger, nous protéger, c'était  
25 quoi ? Neuf mois de torture. Tout le monde vivait dans la peur. On pouvait entendre  
26 les détonations de 8 heures à 17 heures. Il y avait des détonations dans la ville de  
27 Bangui. Aujourd'hui, si c'est le baptême ou bien la... (*inaudible*) du nom d'un enfant  
28 musulman, toute la ville de Bangui sera secouée. Vous savez pourquoi ? Tout

1 simplement parce que c'est la fête. Quand il y a la fête, quand il y a un mariage, on  
2 tire partout. Est-ce que, ça, c'est protéger le pays, c'est protéger l'intégrité du  
3 territoire ? Est-ce qu'ils pouvaient protéger la population ? Est-ce qu'ils pouvaient  
4 nous protéger ? Ils n'avaient aucune notion.

5 Mais ils n'étaient pas différents des animaux. Ils arrivent chez vous, tout ce qu'ils  
6 trouvent, tout ce qui a de la valeur, ils prenaient. Est-ce que c'est quelqu'un qui vient  
7 vous protéger ? Non. La Séléka n'était pas venue pour nous protéger, non. La Séléka  
8 ne pouvait pas nous protéger.

9 Q. [10:56:08] Merci, Monsieur Beina.

10 Vous venez de parler... vous venez de donner un exemple précis, vous avez parlé de  
11 Bichara, qui était vendeur de friperie. Est-ce que c'est bien celui qui était positionné à  
12 Cattin, Boeing Cattin, avec ses éléments ?

13 R. [10:56:34] Je ne sais pas où il s'était basé à l'époque. Je n'ai pas souvenir de cela,  
14 mais je sais une chose, qu'il était l'adjoint du général Doloï (*phon.*).

15 Q. [10:56:59] Et, Monsieur Beina, dernière question sur les Séléka : vous avez donné  
16 l'exemple précis d'un commerçant, Bichara, vendeur de friperie, qui est devenu  
17 Séléka avec un grade autoproclamé. Est-ce que j'ai raison, êtes-vous d'accord avec  
18 moi, que beaucoup de commerçants dans les marchés à Bangui, à l'époque, étaient  
19 devenus Séléka ou avaient reçu des armes de la part des Séléka ? Est-ce que c'est  
20 quelque chose que vous savez ou que vous avez constaté ?

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:57:35] Monsieur  
22 Vanderpuye.

23 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:57:40] Mon... ma collègue a essayé de tirer  
24 cela au clair à la fin de sa question, mais elle doit d'abord établir sur quelle base le  
25 témoin peut déposer à ce sujet. Il était à Bimbo pendant tout le temps.

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:58:00] Nous ne voulons pas  
27 que les témoins se livrent à la spéculation, nous l'avons déjà dit, avec des questions  
28 telles que « est-ce que vous savez ce que telle personne pensait ? », et cetera.

1 Néanmoins, ce témoin... le frère de ce témoin, par exemple, comme nous le savons,  
2 est... avait une relation étroite, si je puis dire, une relation de travail avec  
3 M. Yekatom. Alors, je vais poser la question, Maître Dimitri.

4 Et, Monsieur le témoin, vous pourrez répondre.

5 Q. [10:58:36] Vous avez entendu la question, Monsieur Beina : est-ce que vous avez  
6 des informations ou est-ce que vous avez pu observer quelque chose, entendu  
7 quelque chose, de la part de votre frère, au sujet de cela ? Et donnez une réponse  
8 courte. Vous pouvez aussi dire : « Je ne sais. » C'est... il s'agit simplement  
9 d'informations par ouï-dire que vous avez, donc. Mais donnez-la-nous  
10 éventuellement.

11 R. [10:59:22] Je vous remercie et vous prie de bien vouloir reformuler votre question  
12 pour me permettre de la comprendre.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:59:32] Je suggère que nous  
14 fassions cela après la pause pour que vous ayez la possibilité de reformuler la  
15 question.

16 Nous faisons la pause jusqu'à 11 h 30.

17 M<sup>me</sup> L'HUISSIÈRE : [10:59:50] Veuillez vous lever.

18 *(L'audience est suspendue à 10 h 59)*

19 *(L'audience est reprise en public à 11 h 32)*

20 M<sup>me</sup> L'HUISSIÈRE : [11:32:42] Veuillez vous lever.

21 Veuillez vous asseoir.

22 *(Le témoin est présent dans le prétoire)*

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:32:55] Maître Dimitri, vous  
24 avez la parole. Et choisissez votre façon de formuler les choses avec soin.

25 M<sup>e</sup> DIMITRI (interprétation) : [11:33:25] Je vous remercie, Monsieur le Président, je le  
26 ferai.

27 Mais il y a, du côté de M. Yekatom, Jean-Michel Kola, qui remplace Daniela, qui est  
28 rentrée.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:33:37] Bonjour.

2 M<sup>e</sup> DIMITRI (interprétation) : [11:33:40] Et avant d'en revenir à ma question, je  
3 voudrais préciser que, parce que M. Mvougou Police m'a dit qu'il y avait peut-être  
4 une petite confusion du côté du sango, je voudrais donc laisser au témoin la  
5 possibilité de préciser ce qu'il a dit en sango.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:33:59] Bien sûr.

7 M<sup>e</sup> DIMITRI : [11:34:00] Merci, Monsieur le Président.

8 Q. [11:34:01] (*Intervention en français*) Monsieur Beina, vous avez sûrement suivi  
9 vendredi et aujourd'hui, parfois, il y a des erreurs de transcription, parfois, il y a des  
10 erreurs d'interprétation. Vous parlez en sango, c'est interprété en français et ensuite  
11 anglais.

12 Je voudrais clarifier quelque chose avec vous lorsque vous avez parlé de Claude  
13 Ngaïkosset, un peu plus tôt ce matin, lorsqu'on parlait de Zongo. Vous me suivez ?  
14 Ma collègue qui parle sango me dit que vous avez dit... — je vais citer ce que vous  
15 avez dit selon ce qu'elle a noté et vous me dites si j'ai raison, si c'est bien les propos  
16 que vous avez tenus. Vous auriez dit — en parlant des réunions à Zongo —, vous  
17 auriez dit qu'il y avait des réunions entre... avec Claude Ngaïkosset et Maxime  
18 Mokom auxquelles M. Yekatom et Habib Beina ne prenaient pas part, et c'est comme  
19 ça que Mokom accusait Yekatom et Habib de rébellion. Est-ce que c'est bien ce que  
20 vous avez dit ce matin, Monsieur Beina ?

21 R. [11:35:14] Oui, c'est ce que j'ai dit. C'est ce que j'ai dit, et c'est ce que Habib m'avait  
22 rapporté.

23 Q. [11:35:26] Je vous remercie beaucoup.

24 Alors, je vais reposer ma question, maintenant, la question auquel le Procureur  
25 s'était objecté. Ma question est la suivante : Monsieur Beina, vous nous avez donné  
26 un exemple concret, vous avez parlé de M. Bichar... Bichara qui était un commerçant,  
27 vendeur de friperie, et qui s'est vu gradé séléka, colonel séléka. Vous nous avez  
28 donné cet exemple-là.

1 Ma question : à votre connaissance, selon ce que vous avez entendu, vu, selon vos  
2 constatations, est-ce qu'il est exact que dans les marchés de Bangui, après l'entrée des  
3 Séléka, des commerçants ont rejoint la Séléka et ont pris des armes de la part de la  
4 Séléka ?

5 R. [11:36:41] Je vous remercie, Maître.

6 Je pense, lorsque les Séléka sont entrés dans la ville de Bangui, ce ne sont pas tous les  
7 commerçants qui les ont rejoints. J'ai cité l'exemple de Bichara qui les a rejoints.  
8 Beaucoup ont préféré garder leur travail de commerce. Certains, qui étaient proches  
9 des groupes armés, les ont rejoints, mais pas tout le monde. Et entre... parmi ceux  
10 qui les ont rejoints, j'ai cité le cas de Bichara. Et dans... paragraphe 18 de ma  
11 déclaration, j'ai parlé de Djuma Narkoyo. Vous savez, c'était un gendarme de  
12 première classe. Il avait pris la fuite, il s'était installé à Samawnja (*phon.*)

13 Après la prise de pouvoir des Séléka, il est venu, il s'est autoproclamé colonel, et on  
14 l'a nommé directeur général adjoint de la gendarmerie. Vous voyez, ce n'est pas  
15 normal.

16 J'aimerais aussi répondre à la question que vous m'aviez posée à propos de Bichara.  
17 Vous avez dit que Bichara était colonel. Non, Bichara était un général. Le grade qu'il  
18 portait en tant que chef d'état-major, sous-chef de chef d'état-major, était le grade de  
19 général. C'est pas un colonel.

20 Q. [11:38:36] Merci, Monsieur Beina.

21 Je vais maintenant changer de sujet. Je vais parler des relations entre le groupe de  
22 M. Yekatom, Habib Beina et la Sangaris.

23 Je veux d'abord vous montrer un article de presse, c'est l'onglet 6 du classeur de la  
24 Défense : CAR-OTP-2001-3811.

25 Et si la greffière d'audience pouvait aller au haut de la page 3817.

26 (*La greffière d'audience s'exécute*)

27 Monsieur Beina, dans cet article... c'est écrit en anglais, alors, je vais vous le... je vais  
28 vous le lire, et puis ça va vous être traduit. Dans cet article, on indique...

1 M<sup>e</sup> DIMITRI (interprétation) : [11:40:14] Monsieur le Président, je ne m'entends plus,  
2 je ne sais pas pourquoi.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:40:22] Recommencez, lisez  
4 cela en anglais, ça sera interprété.

5 M<sup>e</sup> DIMITRI : [11:40:29]

6 Q. [11:40:30] Alors, dans cet article, on indique que M. Yekatom avait... le groupe de  
7 M. Yekatom avait une bonne relation avec la Sangaris.

8 L'article indique : « *(Interprétation)* Il semblerait qu'il y ait de bonnes relations avec  
9 les forces spéciales françaises, et plusieurs observateurs considèrent que leur  
10 coopération depuis le début de l'opération Sangaris. ».

11 *(Intervention en français)* Est-ce que selon vos constatations, en décembre... dès  
12 décembre 2013, M. Yekatom avait effectivement de bonnes relations avec les forces  
13 Sangaris ?

14 R. [11:41:35] Je vous remercie, Maître.

15 Je pense qu'en décembre 2013, M. Yekatom n'avait pas encore rejoint le secteur de  
16 Bimbo. C'était un peu éloigné de là où j'étais, je peux donc pas répondre à cette  
17 question. Eux, ils étaient du côté de Yamwara, moi, j'étais à la maison. Je n'ai donc  
18 pas vécu la situation. Par contre, il y a des vidéos concernant M. Yekatom et la force  
19 Sangaris. Je suppose que beaucoup de gens ont interprété cela, mais je ne veux pas  
20 m'impliquer dedans pour savoir s'ils avaient... s'il y avait une relation... bonne  
21 relation, mauvaise relation avec cette force. Je n'en ai aucune idée.

22 Ce que je sais, c'est que Sangaris voulait aussi désarmer le groupe. Vous savez, il y  
23 avait une vidéo durant mon interrogatoire, j'ai vu une vidéo dans laquelle on parlait  
24 de désarmement. Alors, s'il y avait une bonne entente entre eux, la Sangaris n'aurait  
25 pas... la force Sangaris n'aurait pas demandé à les désarmer.

26 Q. [11:43:06] Je vais vous montrer, justement, une vidéo de décembre 2013, et j'aurais  
27 quelques questions.

28 C'est l'onglet 66 du classeur de la Défense, CAR-OTP-2065-4898.

1 On peut la jouer dans son entièreté.

2 Pour les interprètes, c'est l'onglet 67, CAR-D29-0006-1177.

3 Monsieur Beina, je vais vous montrer une vidéo, et ensuite, j'aurai quelques  
4 questions.

5 *(Diffusion de la vidéo)*

6 *(Interprétation de la transcription de la vidéo CAR-OTP-2065-4898)*

7 « Qu'est-ce que je vais dire à ces Blanc-là ? Mais cela veut dire que les Blancs qui  
8 étaient là, tout à l'heure, ça pourra être eux qui sont allés dire à leur collaborateur,  
9 mais je ne sais pas. Mais à la fin, qu'est-ce qu'ils nous ont dit ? Il faut qu'on patiente.  
10 Si la situation perdure, il faudra qu'ils ratissent avant qu'on puisse venir. C'est ce que  
11 l'adjudant m'a dit. Il m'a remis ses deux numéros, et c'est ce qu'il m'a dit. Oui. Je n'ai  
12 pas... Je ne me suis pas entretenu avec ces deux-là. Le chef de mission est un  
13 adjudant, son adjoint aussi.

14 Maman, s'il vous plaît, libérez... donnez-nous l'endroit où vous êtes. Allez-vous  
15 mettre derrière la maison, le temps que nous nous entretenons ici. ».

16 M<sup>e</sup> DIMITRI : [11:45:39]

17 Q. [11:45:39] Vous avez vu la vidéo, Monsieur Beina sur votre écran. M. Yekatom  
18 indique que l'individu de la Sangaris lui a donné deux numéros de téléphone.

19 Ma question est la suivante : à partir du moment où il arrive à Bimbo, est-ce que...  
20 est-ce qu'il vous a dit ou est-ce que Habib vous a dit qu'ils étaient en contact  
21 téléphonique avec la Sangaris ?

22 R. [11:46:12] Bon, je pense que la Sangaris ne se rendait pas à Bimbo auprès de nous.  
23 La Sangaris... la force Sangaris s'est rendue auprès d'eux à Bimbo.

24 Q. [11:46:55] Vous venez de dire que la Sangaris s'est rendue auprès d'eux à PK 9, à  
25 Bimbo. Ma question, elle est plus précise. Est-ce que vous savez — si vous ne savez  
26 pas vous me le dites, Monsieur Beina —, est-ce que vous savez si M. Yekatom  
27 communiquait par téléphone avec Sangaris ? Est-ce que c'est quelque chose que vous  
28 avez constaté ? Est-ce que c'est quelque chose qu'il vous a dit, ou vous le savez tout

1 simplement pas ?

2 R. [11:47:30] Moi, je sais que je n'étais pas à ses côtés de manière permanente durant  
3 ses communications avec la Sangaris. Est-ce qu'il communiquait avec cette force-là  
4 ou pas, je ne peux pas le savoir. Mais ce qu'il a dit dans cette vidéo, c'est qu'ils lui  
5 avaient donné deux numéros et qu'il ne s'était pas entretenu avec eux. Mais ceux qui  
6 lui ont donné ces numéros, il ne les a pas appelés. Il a tout simplement dit qu'ils lui  
7 ont demandé de faire le ratissage, et qu'ils allaient venir après. Cela veut dire que les  
8 Sangaris avaient posé l'acte, dans un premier temps, et eux ils vont venir après. Je  
9 pense que c'est ce qu'ils n'apprécient pas dans cette vidéo. Mais je ne l'ai pas vu  
10 communiquer avec la Sangaris devant moi, puisque la Sangaris était éloignée de  
11 moi.

12 Q. [11:48:37] Et vous, Monsieur Beina, vous et M. Paléon Zilabo, à votre  
13 connaissance, est-ce que vous aviez des contacts fréquents avec les membres de  
14 l'opération Sangaris ?

15 R. [11:48:52] Oui, effectivement. Il y avait un colonel, je crois son nom, c'est Didier. Il  
16 y avait aussi un capitaine qui s'appelle Mathieu. Il travaillait pour remettre la paix  
17 dans la ville de Bangui. Il y avait un colonel et un capitaine. Il y avait des troupes au  
18 sol pour rétablir la sécurité dans la ville de Bangui. Parce qu'à ce... à cette période-là,  
19 la population avait érigé des barricades un peu partout dans la ville de la... dans la  
20 ville de Bangui, et lorsqu'ils patrouillaient, ils enlevaient ces barricades pour  
21 permettre à la population de circuler librement.

22 Q. [11:49:54] Merci, Monsieur Beina.

23 Je vais vous montrer une autre vidéo, c'est une vidéo que vous avez déjà vue, parce  
24 que vous en parlez dans votre déclaration au paragraphe 57.

25 Alors, elle est à l'onglet 25 du classeur de la Défense, CAR-OTP-2065-4849. On va  
26 regarder à partir de 1 min 27 s, à 2 min 9 s.

27 Pour les interprètes, c'est l'onglet 26. CAR-OTP-2118-5685.

28 Et dans votre classeur, pour les interprètes, ce sont les lignes 51 à 57 de l'onglet 26.

1 Et avant qu'on fasse jouer la vidéo, Monsieur Beina, je vais attirer votre attention sur  
2 les propos de Goliatha, et ensuite, j'aurai des questions. D'accord ?

3 *(Diffusion de la vidéo)*

4 *(Interprétation de la transcription de la vidéo CAR-OTP-2065-4849)*

5 « Mais je dis, nous, tels que nous sommes, nous n'avons pas les moyens, ni d'armes.  
6 Eux, là-bas, n'ont pas aussi d'armes pour attaquer quelque zone que ce soit. Et nous  
7 non plus, nous n'avons pas d'armes pour prétendre attaquer aussi une zone. Ils n'ont  
8 pas les moyens de se battre, nous non plus, nous n'avons pas les moyens de nous  
9 battre. Donc c'est mieux qu'ils se joignent à nous afin que nous puissions nous  
10 organiser et cibler une seule... un seul objectif, comme ce colonel... Mais celui...  
11 c'est-à-dire que nous pouvons nous organiser et déferler avec 10 000, 100 000 sur une  
12 seule base dans un combat à mort. Nous allons nous procurer des choses, n'est-ce  
13 pas, mais cette histoire de lancer des attaques solitaires là-bas, ils n'arrivent pas à  
14 mener des combats, ils n'ont rien. Et puis par où vont-ils sortir pour lancer l'attaque  
15 là-bas ? »

16 M<sup>e</sup> DIMITRI : [11:52:34]

17 Q. [11:52:34] Monsieur Beina, quand Goliatha dit : « Nous devons organiser et cibler  
18 un seul objectif, comme ce colonel français nous l'a conseillé. » À votre connaissance,  
19 il fait référence à quelqu'un de Sangaris ?

20 R. [11:53:03] Merci, Maître.

21 Il a parlé d'un colonel français. Bon, ce que... ce que... il a parlé de... d'un colonel  
22 Sangaris français, mais il a parlé, il a dit « colonel français », mais il n'a pas donné  
23 d'indication concernant l'entité. Est-ce que... c'est de quel détachement ? Je ne sais  
24 pas.

25 Q. [11:53:35] Et à votre connaissance, Monsieur Beina, selon vos discussions avec  
26 Habib ou M. Yekatom — encore une fois, si vous ne savez pas, vous me le dites —,  
27 est-ce que les... les militaires français, colonel Sangaris ou pas Sangaris, est-ce que les  
28 militaires français conseillaient le groupe de M. Yekatom et ses hommes, à votre

1 connaissance ? Et je... je parle... Monsieur Beina, je parle en décembre 2013. Là, est-ce  
2 que les militaires français conseillaient le groupe de M. Yekatom sur les... les... les  
3 affrontements avec les Séléka, à votre connaissance ?

4 R. [11:54:34] Ce que je sais, je l'ai... j'ai eu l'information à travers une vidéo, mais dire  
5 qu'il avait un conseiller ou quelqu'un qui lui donnait des instructions, ça, je ne sais  
6 pas. Ce que j'ai vu, j'ai vu à la télé ou dans une vidéo, c'était une patrouille, des  
7 militaires français, donc, qui patrouillaient assez fréquemment dans cette zone.

8 Q. [11:55:09] Merci, Monsieur Beina.

9 Je vais changer légèrement de sujet, mais toujours sur Sangaris.

10 Alors, vous avez parlé de l'arrivée de Sangaris au pont PK 9. À votre connaissance et  
11 selon les diverses discussions que vous avez eues, êtes-vous d'accord avec moi que...  
12 sur... quand on prend l'axe PK 9-Mbaïki, Sangaris était positionnée à PK 9, à Mbaïki,  
13 mais entre les deux points, il y a une centaine de kilomètres et y avait pas de poste  
14 de... de... de Sangaris, y avait pas d'hommes de Sangaris positionnés entre les deux  
15 points de l'axe. Êtes-vous d'accord avec moi ? Et je parle dès... dès janvier 2014,  
16 selon... — je vois le Procureur debout —, selon vos constatations, vos discussions  
17 avec le colonel Sangaris ou avec d'autres personnes ?

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:56:21] Monsieur  
19 Vanderpuye.

20 M. VANDERPUYE (interprétation) : [11:56:25] Merci, Monsieur le Président.

21 L'objection est la même qu'auparavant. Il y a là une spéculation sans base adéquate.  
22 Le témoin a déjà déclaré qu'il n'avait pas quitté Bimbo. Donc, si la question doit être  
23 posée... mais il faudrait qu'elle soit fondée sur quelque chose, soit il a été sur cette  
24 route et il a pu observer ces choses-là, ou il a parlé avec des gens qui étaient sur cette  
25 route.

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:57:02] Ce que vient de dire  
27 M. Vanderpuye, en dernier, c'est de là que viendrait l'information du témoin, des  
28 informations que tout le monde pourrait voir à la télévision ou entendre à la radio,

1 ça n'est pas forcément nécessaire de poursuivre sur ce point-là, parce que n'importe  
2 qui peut le voir. Mais si le témoin a parlé, par exemple à son frère, cela pourrait faire  
3 une différence.

4 Vous pourriez peut-être formuler les choses comme cela... ou avec quelqu'un d'autre,  
5 bien entendu.

6 M<sup>e</sup> DIMITRI (interprétation) : [11:57:35] Je comprends, Monsieur le Président.

7 Une remarque si vous me le permettez. Nous avons un témoin qui est très précis,  
8 quand il sait quelque chose, il dit « je le sais » ; quand il ne sait pas, il dit « je ne sais  
9 pas ».

10 Même si l'objection de M. Vanderpuye était fondée, le témoin nous dirait « je ne sais  
11 pas, je ne l'ai pas vu », et cetera.

12 Donc, tout ce que je demande est toujours fondé, c'est une discussion avec Habib, sa  
13 position près du PK9, ses discussions avec la population, discussions avec le colonel  
14 français, Didier, et cetera, c'est la base.

15 Mais je comprends ce que vous dites, Monsieur le Président.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:58:23] Alors, vous avez  
17 tous les deux raisons. Dans... en théorie, M. Vanderpuye a raison pour ce qui  
18 concerne la personnalité du témoin et son comportement lors de ses réponses. Et  
19 nous... vous avez également raison. Donc, le témoin pourra préciser exactement ce  
20 qu'il en est. S'il ne peut pas répondre.... S'il a des informations, il nous en donnera.  
21 La source : soit il l'a vu, il en a fait l'expérience lui-même, ou il l'a entendu de la  
22 bouche de son frère, par exemple, cela, c'est clair, également. Par ailleurs, si nous  
23 demandons au témoin de nous donner une source, il vaut mieux évaluer la valeur  
24 probante et la validité de sa réponse.

25 Voilà qui était très long.

26 Q. [11:59:50] Monsieur Beina, vous avez entendu cet échange. Je ne sais pas si vous  
27 vous souvenez de la question. Faut-il qu'on vous la répète, peut-être ? Mais vous  
28 savez tout cela. Vous-même, vous nous avez déjà dit que si vous ne savez pas, vous

1 nous le dites, et si vous savez, vous nous direz d'où vient l'information que vous  
2 nous livrez.

3 R. [12:00:03] Concernant la position des militaires français sur une base de l'armée  
4 française, entre Bimbo et Mbaïki, non, il n'y avait pas de... de base de l'armée  
5 française. Ils faisaient des patrouilles. Ils faisaient des va-et-vient. Ils traversaient le  
6 pont, mais ils ne restaient pas là-bas. Et ils patrouillaient autant au nord, au sud qu'à  
7 l'est. Des fois, lorsqu'il y avait... ils allaient dans une zone hostile, ils avaient comme  
8 support l'hélicoptère ; ils avaient le soutien de l'hélicoptère pour pouvoir patrouiller  
9 dans les zones hostiles. Mais dire qu'il y a une base entre... une base de l'armée  
10 française entre Bimbo et Mbaïki, ça non, il n'y avait pas de base.

11 M<sup>e</sup> DIMITRI : [12:01:19]

12 Q. [12:01:20] Merci, Monsieur Beina.

13 Et est-ce que j'ai raison de dire que les petits villages sur l'axe PK 9-Maïki, les petits  
14 villages, les... même si parfois Sangaris, les militaires français se rendaient sur l'axe,  
15 ils n'entraient pas dans les petits villages, ils ne sillonnaient pas les routes... les  
16 routes de terre dans les petits villages, pour protéger la population. Ils n'avaient pas  
17 cette capacité. Je ne sais pas si vous comprenez ma question.

18 R. [12:02:05] Non, mais c'étaient eux qui patrouillaient. Je ne faisais pas partie de la  
19 patrouille. Je ne sais pas comment est-ce que cela fonctionnait. Moi, je les voyais  
20 passer. Est-ce qu'ils empruntaient les petites voies ? Ça, je ne peux pas savoir. Je  
21 n'étais pas dans la patrouille, donc je ne peux pas savoir quelle direction ils  
22 empruntaient, ou tout cela. Moi, j'étais tranquillement positionné quelque part. Bon,  
23 je ne sais pas.

24 Q. [12:02:43] Merci, Monsieur Beina.

25 Je vais vous montrer une autre vidéo.

26 M<sup>e</sup> DIMITRI (interprétation) : [12:02:52] Monsieur le Président, c'est un extrait vidéo  
27 qui a été présenté à M. Beina pendant sa déclaration. Vous, Monsieur le Président, ne  
28 l'avez pas vue. Donc, je voudrais amener M. Beina à différents extraits. C'est le sujet

1 de ma série de questions qui va suivre.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:03:16] Cela aide la  
3 Chambre également à mieux comprendre la déposition que le témoin fait dans sa  
4 déclaration, une fois que nous aurons vu cette vidéo.

5 M<sup>e</sup> DIMITRI : [12:03:33] *Thank you, Mister President.*

6 Q. [12:03:39] Alors, Monsieur Beina, je suppose que vous avez suivi l'échange. Je vais  
7 vous montrer... je vais vous...

8 Mes excuses aux interprètes

9 Monsieur Beina, je suppose que vous avez entendu l'échange. Je vais vous présenter  
10 la vidéo que vous avez vue, que le Procureur vous a présentée lorsque vous avez  
11 pris votre... lorsque vous avez donné votre deuxième déclaration.

12 Je m'excuse, est-ce que l'interprète pourrait fermer son micro ? Merci.

13 Alors, je vais visionner avec vous la vidéo qui est à l'onglet... l'onglet 1 de la  
14 Défense... du classeur de la Défense, CAR-OTP-2094-7618.

15 Sa traduction, pour les interprètes, se trouve à l'onglet 2, CAR-OTP-2118-4260.

16 Le premier extrait qu'on va visionner, Monsieur Beina est de 42 s à 1 min 58 s.

17 *(Diffusion de la vidéo)*

18 *[Insertion d'une portion de la traduction de la vidéo n° CAR-OTP-2094-7618, sans aucune*  
19 *modification ou altération de la part des sténotypistes judiciaires de langue française]*

20 « 00:00:00. Chanson en sango : « Appelez-moi 100 dollars. Victoire aux  
21 ANTI-BALAKA. La population a beaucoup souffert. Les gens ont souffert, beaucoup  
22 de personnes sont mortes ; les gens sont obligés d'habiter dans des camps de  
23 déplacés, les gens ont abandonné leurs maisons à cause des SÉLÉKA mais Dieu ne  
24 sommeille jamais, il a envoyé les ANTI-BALAKA ; ces derniers nous ont libéré de la  
25 servitude. Merci aux Anti-balaka, je les remercie de nouveau. Tout est maintenant  
26 fini, tout est fini. Les « chairmen », ce sont des [incompréhensible, 00:00:45], Mais  
27 émotion très très très fort [phon. »]

28 [00:00:51. Chanson en sango : « Merci aux Anti-balaka. ».

1 M<sup>e</sup> DIMITRI : [12:06:14]

2 Q. [12:06:14] Monsieur Beina, je sais pas si vous avez reconnu l'endroit où la vidéo  
3 est filmée. Êtes-vous d'accord avec moi que, dans ce premier extrait, c'est la  
4 population civile qu'on voit ? Je pense que c'est la population civile près de Bimbo.

5 R. [12:06:43] Je vous remercie.

6 S'agissant de la localité, l'image est concentrée sur la grande voie, mais c'est... c'est  
7 difficile d'identifier le secteur, parce qu'il m'est difficile d'avoir une idée. L'image...  
8 le... le photographe ou le caméraman s'est focalisé sur les personnes qui... qui étaient  
9 là ; donc, il m'est pas possible de... d'apporter des précisions par rapport à cela.

10 Q. [12:07:16] Je vais vous montrer un autre extrait, Monsieur Beina, qui va peut-être  
11 vous aider à... à reconnaître le lieu. Alors, je vais vous montrer de 3 min 52 s,  
12 jusqu'à 4 min 1 s.

13 *(Diffusion de la vidéo)*

14 « Les... »

15 Monsieur Beina, est-ce que vous avez reconnu le pont PK 9 ?

16 R. [12:08:24] Oui, je l'ai reconnu.

17 Q. [12:08:26] Maintenant, je vais vous montrer un autre extrait de 4 min 1 s à 4 min  
18 38 s.

19 *(Diffusion de la vidéo)*

20 *[Insertion d'une portion de la traduction de la vidéo n° CAR-OTP-2094-7618, sans aucune*  
21 *modification ou altération de la part des sténotypistes judiciaires de langue française]*

22 « Merci aux Anti-balaka, eeh, merci à ces valeureux hommes, ces Anti-balaka, eeh,  
23 merci d'avoir mis fin à nos souffrances. »

24 M<sup>e</sup> DIMITRI : [12:09:27]

25 Q. [12:09:28] Monsieur Beina, le gros véhicule militaire qu'on voit à gauche de  
26 l'image, à votre connaissance, c'est un véhicule Sangaris, le véhicule des militaires  
27 français ?

28 R. [12:09:45] Oui. C'est cela.

1 Q. [12:09:51] On va reculer à 4 min 27 s. On va faire un arrêt sur... Alors, on a vu  
2 l'extrait 4 min 1 à 4 min 38. Maintenant, on va faire un arrêt sur image à 4 min 27.

3 Je vais faire travailler votre mémoire. Je sais que l'image n'est pas très bonne.

4 Est-ce que j'ai raison de dire que... je ne sais pas si vous voyez un homme, là, assis  
5 sur des sacs, en haut de l'image, près d'un arbre.

6 *(Diffusion d'un arrêt sur image)*

7 Q. [12:10:37] Est-ce que j'ai raison de dire que cet endroit c'était la base des Séléka ?

8 R. [12:10:45] Oui, c'est vrai. Au niveau de la barrière que vous voyez, les Séléka  
9 campaient là pendant tous les neuf mois de Djotodia. Il y avait une arme lourde là  
10 où ce monsieur s'est positionné. La personne qui commandait la barrière, la Séléka  
11 qui commandait la barrière, était le capitaine Souleymane Daouda. Il est devenu... il  
12 a été nommé ministre de l'Élevage. Malheureusement, il est décédé. C'est lui qui  
13 commandait ce point-là, cette base. Et il y avait un autre qui boitait, il s'appelait  
14 Alkanto. Lui aussi était parmi eux. Là où il... ce monsieur se trouve, que vous venez  
15 de me présenter, c'était effectivement la base des Séléka.

16 Q. [12:11:50] Juste quelques questions de clarification. Souleymane Daouda est  
17 devenu ministre sous Touadéra ; c'est bien ça ?

18 R. [12:12:07] Oui, c'était pendant le régime de... du Président Touadéra. Et il a trouvé  
19 la mort quelque temps après.

20 Q. [12:12:22] Merci.

21 Et quand vous dites qu'il y en avait un autre, parmi eux, qui boitait, qui se nommait  
22 Alkanto, « parmi eux », vous parlez des Séléka toujours ?

23 R. [12:12:44] Oui, il était parmi les Séléka.

24 Q. [12:12:47] Et, à votre connaissance, Souleymane Daouda, il était de religion  
25 musulmane ; c'est exact ?

26 R. [12:12:59] Oui, il était de religion musulmane. Il s'appelait Souleymane Daouda.  
27 Son père s'appelle Ibrahim Daouda. Et c'est son père qui a donné ce nom à mon frère  
28 Habib, parce que, lorsqu'il était né à Bocaranga, son père était le maire de De Gaulle.

1 Voilà, c'est son père qui a attribué le nom à mon frère Habib, parce que, pendant ce  
2 temps, mon père était le commandant de brigade et le père de Souleymane était ami  
3 à notre... à notre père. Alors, comprenez que « Habib », c'est un nom arable. Et, donc,  
4 c'est lui qui a attribué ce nom-là à mon frère.

5 Q. [12:13:58] Merci, Monsieur Beina.

6 On va regarder un autre extrait de la même vidéo, 5 min 53 s à 6 min 4 s.

7 *(Diffusion de la vidéo)*

8 Monsieur Beina, c'est la MISCA... c'est l'arrivée de la MISCA qu'on est... qu'on a vu  
9 arriver puis venir se présenter à... à certains éléments de M. Yekatom ?

10 R. [12:14:52] C'est cela. Je précise que ce sont les éléments de la MISCA... MISCA  
11 tchadien... tchadienne.

12 Q. [12:15:10] Et, à votre connaissance, les deux individus qu'on voit sur l'image, qui  
13 sont en conversation avec la MISCA, c'est bien Momokama et un autre militaire du  
14 groupe de M. Yekatom ?

15 R. [12:15:30] Oui.

16 Q. [12:15:39] Je vais maintenant vous montrer un autre extrait, Monsieur Beina. Je  
17 vais vous montrer l'extrait de la conversation entre Momokama et la MISCA,  
18 6 min 4 s à 6 min 44 s.

19 Pour les interprètes, dans votre classeur, toujours le même classeur, ce sera des  
20 lignes 71 à 101.

21 *(Diffusion de la vidéo)*

22 *[Insertion d'une portion de la transcription originale de la vidéo n° CAR-OTP-2094-7618,*  
23 *sans aucune modification ou altération de la part des sténotypistes judiciaires de langue*  
24 *française]*

25 « [00:06:04. Changements de plans successifs montrant un homme portant un bonnet  
26 noir, entouré de quelques militaires, et qui parle avec un autre homme dans la rue]

27 INI : ... nous disons non ...

28 Journaliste : Oui, [incompréhensible, 00:06:04]

- 1 INI : ... veuillez noter que c'est nous qui sommes ici ...
- 2 Journaliste : Oui.
- 3 INI : ... nous agissons suite aux instructions de notre hiérarchie ; parmi tous ceux qui
- 4 sont ici.
- 5 Journaliste : Mm-mm.
- 6 INI : Il n'y a pas d'ANTI-BALAKA parmi nous.
- 7 Journaliste : Mm-mm.
- 8 INI : La majorité de ceux qui sont ici ne sont que des militaires, à part quelques rares
- 9 civils.
- 10 Journaliste : Tout à fait.
- 11 INI : Donc nous respectons la hiérarchie militaire.
- 12 Journaliste : Tout à fait.
- 13 INI : Ce n'est pas moi qui suis le responsable, je suis l'adjoint de ...son adjoint ici.
- 14 Journaliste : Oui, oui.
- 15 INI : Donc je ne peux pas accorder une interview sans son autorisation. Je ne dis pas
- 16 non, donnez-moi votre adresse. Il est parti chercher des personnes qui sont encore
- 17 dans la brousse ...
- 18 Journaliste : Mm-mm.
- 19 INI : ... pour les ramener.
- 20 Journaliste : Mm-mm.
- 21 INI : Donc, à son retour dans un bref délai, je vais vous appeler afin de venir
- 22 l'interviewer...
- 23 [Les deux lignes suivantes sont prononcées simultanément]
- 24 INI : Venez, venez ...
- 25 INI : ... puisque ce qu'il va vous dire pourrait être différent de ce que j'ai à dire.
- 26 Journaliste : Mm-mm.
- 27 INI : Donc, je ne peux pas me comporter comme si j'étais le chef... j'ai un supérieur.
- 28 Journaliste : Mm-mm.

- 1 INI : Donc, donnez-moi votre numéro de téléphone ; à son retour, je vais vous  
2 appeler pour venir l'interviewer. »
- 3 M<sup>e</sup> DIMITRI : [12:17:11]
- 4 Q. [12:17:11] Monsieur Beina, il y a un arrêt sur image à 6 min 45 s. Les deux  
5 individus avec des bérets verts, c'est bien les MISCA tchadiens ?
- 6 R. [12:17:31] Oui, ce sont des éléments tchadiens de la FOMAC.
- 7 Q. [12:17:39] On va poursuivre le visionnement, Monsieur Beina. 6 min 44 s  
8 à 7 min 43 s.
- 9 Pour les interprètes, ce sont les lignes 106 à 151.
- 10 *(Diffusion de la vidéo)*
- 11 *[Insertion d'une portion de la transcription originale de la vidéo n° CAR-OTP-2094-7618,*  
12 *sans aucune modification ou altération de la part des sténographes judiciaires de langue*  
13 *française]*
- 14 « Militaire : OK. Bon, dans l'armée, du moment où le chef n'est pas là ...  
15 [Les deux lignes suivantes sont prononcées simultanément]
- 16 INI : Oui, quand [incompréhensible, 00:06:49]
- 17 Militaire : ... au moment où le chef doit prendre la responsabilité ...
- 18 Journaliste : Mm-mm.
- 19 Militaire : ... au moins tu peux répondre à certains [phon.] situations. N'est-ce pas ?
- 20 Journaliste : Oui.
- 21 Militaire : Et du moment où il t'a pas donné en quelques sortes l'ordre de pouvoir  
22 surtout répondre à certaines questions ...
- 23 Journaliste : Tout à fait.
- 24 Militaire : ... vous êtes sensé de pouvoir surtout l'attendre à ce qu'il donne toutes ses  
25 versions.
- 26 [Les deux lignes suivantes sont prononcées simultanément]
- 27 Journaliste : Bon, je crois que ...
- 28 Militaire : Donc, c'est... c'est un ordre, on ne peut pas surtout trop se mixer sur ça.

- 1 Journaliste : Oui.
- 2 Militaire : Nous allons revenir...
- 3 Journaliste : Oui.
- 4 Militaire : ... n'est-ce pas ?
- 5 Journaliste : Oui.
- 6 Militaire : Du moment où il sera là ...
- 7 Journaliste : Oui.
- 8 Militaire : ... ils ont mon numéro ...
- 9 Journaliste : Oui.
- 10 Militaire : ... n'est-ce pas ?
- 11 Journaliste : Oui.
- 12 Militaire : Nous allons revenir ensemble ,..
- 13 Journaliste : Tout à fait.
- 14 Militaire : ... n'est-ce pas ?
- 15 Journaliste : Tout à fait.
- 16 Militaire : Du moment où nous sommes là, nous allons revenir ensemble.
- 17 Journaliste : Tout à fait.
- 18 Militaire : Si on me remplace, il y aura d'autres, je vais les tenir informés.
- 19 Journaliste : Oui.
- 20 Militaire : Je dois rendre compte ...
- 21 Journaliste : Oui.
- 22 Militaire : ... et puis, ceux-là aussi doivent venir, ainsi que la Force SANGARIS.
- 23 Journaliste : Oui.
- 24 Militaire : Soit, si elle est là, soit ils ... si elle n'est pas là.
- 25 Journaliste : Oui.
- 26 Militaire : Du moment où vous passez par les éléments de MISCA, ils doivent
- 27 directement vous acheminer...
- 28 Journaliste : Bon ...

1 Militaire : ... et puis, vous allez [incompréhensible, 00:07:41] ...

2 Journaliste : ... OK. Mais on a ...

3 [00:07:42. Changements de plans successifs montrant la population alignée le long de  
4 la route et qui attend ; le militaire au béret vert continue à parler] »

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:19:01] Puis-je intervenir  
6 brièvement ?

7 Q. [12:19:06] J'ai une idée, mais, Monsieur Beina, est-ce que vous savez de qui ils  
8 parlent ? Qui est cette personne absente ?

9 R. [12:19:26] Je vous remercie, Monsieur le Président.

10 Je pense qu'il l'a dit lui-même, mais il ne l'a pas précisé. Il a dit... il a parlé de son  
11 chef et il s'est présenté également aussi comme étant son adjoint, et qu'il ne voulait  
12 pas parler en son absence. Ils sont des militaires, ils sont hiérarchisés, donc il ne  
13 pouvait pas parler en l'absence de son chef. Et du moment où il n'a pas cité le nom  
14 de la personne, je ne peux pas l'inventer.

15 Q. [12:20:08] Bien. Ça aurait été ma question suivante : est-ce que vous connaissez le  
16 nom de son chef ? Mais, d'après votre réponse maintenant, vous ne savez pas, vous  
17 ne savez pas de qui il veut parler.

18 M<sup>e</sup> DIMITRI : [12:20:34]

19 Q. [12:20:35] Monsieur Beina, est-ce que j'ai compris, de l'image qu'on a vue, il y a la  
20 population de PK 9-Bimbo derrière, il y a la MISCA puis il y a des éléments de  
21 M. Yekatom qui discutent avec la MISCA ? Est-ce que c'est ce qu'on voit sur la  
22 vidéo ?

23 R. [12:21:02] C'est cela.

24 Q. [12:21:04] Merci.

25 Je vais faire... je vais vous montrer un autre extrait à... un arrêt sur image à 8 min 7 s.

26 Je vais faire travailler votre mémoire, Monsieur Beina.

27 L'individu avec... à droite de l'image, avec un chapeau désert et trois pochettes  
28 devant son habit militaire désert, c'est un Séléka ?

1 R. [12:21:32] Oui, c'est un élément séléka.

2 Q. [12:21:39] Et vous nous avez parlé de... de l'ancien ministre aujourd'hui défunt,  
3 Souleymane Daouda. Je vais vous montrer... je vais attirer votre attention, Monsieur  
4 Beina, parce qu'on ne le voit pas très bien sur la vidéo, il est... il a le visage... on voit  
5 que la moitié de son visage. Il est à droite de la vidéo. Ma collègue va vous faire  
6 jouer la vidéo pour quelques secondes. Observez l'individu à droite de la vidéo, dont  
7 la... on voit la moitié du visage. Moi, je vous suggère que c'est Souleymane Daouda  
8 dont vous avez parlé un peu plus tôt.

9 R. [12:22:24] C'est bien Souleymane Daouda.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation): [12:22:28] Ça n'est pas  
11 nécessaire de diffuser la vidéo, donc.

12 M<sup>e</sup> DIMITRI : [12:22:43]

13 Q. [12:22:44] Je vais vous montrer un autre extrait de la même vidéo, de 13 min 59 s à  
14 15 min 30 s.

15 *(Diffusion de la vidéo)*

16 Monsieur Beina, je... je sais que vous avez reconnu votre frère Habib sur cet extrait  
17 lorsque vous avez donné votre déclaration.

18 Moi, j'ai une autre question sur l'extrait.

19 Vous êtes d'accord avec moi que c'est l'avancement de M. Yekatom et de Habib sur  
20 l'axe PK 9-Mbaïki. Ils arrivent dans un des villages de PK 9-Mbaïki. Est-ce que vous  
21 avez aujourd'hui souvenir du... est-ce que vous êtes en mesure de reconnaître  
22 l'endroit où ils sommes... où ils sont ?

23 R. [12:25:30] Bon, on a présenté le village de part et d'autre de la route. Donc, je ne  
24 peux pas identifier le village. Je sais seulement que, ça, c'est sur l'axe de Mbaïki,  
25 puisque la route est goudronnée.

26 Q. [12:25:49] Et est-ce que j'ai raison de dire que, en fait, votre frère ? quand il sort du  
27 véhicule, il salue la population civile ? Est-ce que j'ai raison de dire, selon vos  
28 conversations avec Habib, c'est l'accueil que recevaient votre frère et M. Yekatom,

1 l'accueil réservé par la population civile lorsqu'ils avançaient sur l'axe PK 9-Mbaïki ?

2 R. [12:26:28] Oui, je vous remercie.

3 Vous savez, c'est la population de cette localité qui a élu Yekatom pour qu'il puisse  
4 devenir député. La population de cette localité est très reconnaissante vis-à-vis de  
5 M. Yekatom, et c'est elle qui a élu M. Yekatom pour devenir député.

6 Vous savez, on a refait l'élection de Yekatom à trois reprises, puisque les gens  
7 pensaient que... que M. Yekatom influençait les gens, intimidait les gens avec les  
8 armes pour l'élire.

9 La deux... deuxièmement, c'est moi qui circulais pour la campagne de son élection.

10 Troisièmement, on a fait venir des éléments MISCA de Boda, on les a installés à Pissa  
11 et dans deux communes différentes : il y avait la commune de Pissa et la commune  
12 de Yasser (*phon.*). On a installé les éléments MISCA dans ces deux communes pour  
13 pouvoir contrôler le déroulement de l'élection.

14 Et lorsqu'il a gagné pour la troisième fois, les observateurs de l'élection ont fait leur  
15 rapport. C'est pour cela que son... son élection a été validée. Je confirme que cette  
16 population, la population de cette localité est très reconnaissante pour élection.  
17 Même aujourd'hui, si on ramène Yekatom à... dans le secteur de Mbaïki 2, il va  
18 encore gagner l'élection. Il est très populaire là-bas.

19 Q. [12:28:14] Monsieur Beina, ça peut paraître évident pour vous, mais, la population  
20 civile, elle était reconnaissante de M. Yekatom pour quoi ?

21 R. [12:28:35] Je vous remercie pour cette question.

22 Mais cette population les... l'aimait à juste titre, parce qu'il les avait libérés, libérés  
23 du joug des Séléka.

24 D'abord, quand je supervisais son élection dans la commune de Pissa, le maire,  
25 Opa... Opia Kenga (*phon.*) (*si l'interprète a bien retenu le nom*), lorsque ce maire a été  
26 chassé par les Séléka, il a passé trois mois dans la brousse et c'était Yekatom qui a  
27 réussi à le faire ressortir de la brousse.

28 Mais si vous voulez avoir des informations concernant M. Yekatom dans ce secteur à

1 propos de l'accueil que la population lui avait réservé, c'est mieux de vous adresser  
2 aux autorités de la commune, aux autorités de... aux autorités locales, et elles vous  
3 donneront beaucoup d'informations concernant cela.

4 Q. [12:30:04] Merci, Monsieur Beina.

5 Le maire de Pissa dont vous parlez, c'est Roger Okoa Penguia, c'est ça ?

6 R. [12:30:17] C'est cela.

7 Q. [12:30:19] Je vais vous montrer un autre extrait, Monsieur Beina, de... de la même  
8 vidéo, de 16 min 10 s, à 16 min 22 s.

9 *(Diffusion de la vidéo)*

10 Monsieur Beina, puisque vous parliez régulièrement avec Habib, est-ce que vous  
11 savez sur... puisque j'ai l'impression qu'on arrive dans une nouvelle localité sur cette  
12 image. Est-ce qu'il vous a fait part des célébrations et de cet accueil par la population  
13 civile d'une autre localité que PK 9-Mbaïki ?

14 R. [12:31:31] Je vous remercie, Maître.

15 Je pense que, si je répons, ce sera une répétition.

16 Déjà, l'image montre l'accueil que la population avait réservé, hein, à leur libérateur.

17 Quand vous... quand M. Yekatom passe par là, hein, au niveau de PK 9, mais tout le  
18 monde sortait pour l'accueillir, pour le remercier.

19 Vous savez, en République centrafricaine, les élections se font de manière tribale.

20 Yekatom ne pouvait normalement pas gagner les élections dans ce secteur. Parce  
21 que, lui, il est gbaya. Or, dans cette localité, il n'y avait que des M'bati et des Mbaka.

22 Mais c'est à cause de la reconnaissance de la population de cette localité qu'il a pu  
23 gagner l'élection. Lui, il est gbaya.

24 Il ne pouvait pas gagner dans ce secteur qui n'est pas de son ethnie.

25 En République centrafricaine, les électeurs élisent généralement les gens de leur  
26 ethnie. Alors, dans cette localité, lui, il n'est pas mbaka, il n'est pas m'bati ; il est  
27 plutôt gbaya, il est plutôt gbaya. Ce n'est pas la région de sa famille. Mais il a été élu.

28 Cela veut dire qu'ils lui ont rendu la monnaie de ses... pour les bons actes qu'il avait

1 posés en les libérant.

2 Voilà. Donc, je peux pas donner une autre réponse. L'image, déjà, répond à la  
3 question que vous venez de me poser.

4 Q. [12:33:17] Merci, Monsieur Beina.

5 On a parlé de la localité de Pissa ; j'ai une petite question un peu hors contexte. À  
6 votre connaissance, avez-vous eu... avez-vous déjà eu connaissance de la présence  
7 des... de FETA (*phon.*), un corps militaire présent à Berengo, non loin de Pissa? Est-ce  
8 que ça vous dit quelque chose ?

9 R. [12:33:55] Je crois que Berengo appartient à l'empereur Bokassa et que l'État  
10 centrafricain utilise comme base de formation. Et, jusqu'à aujourd'hui, il y a des  
11 entraînements, des formations militaires. C'est vrai que c'est une concession qui  
12 appartient à l'empereur Bokassa, mais l'État centrafricain a réquisitionné cette  
13 concession et est considérée comme une base militaire. Et, jusqu'à aujourd'hui, les  
14 Russes occupent ce camp et forment les FACA. Donc, les nouvelles recrues,  
15 généralement, on les appelle « FETA » (*phon.*), c'est-à-dire ce sont les nouvelles  
16 recrues qui sont en formation. On parle généralement de « FETA » (*phon.*).

17 Q. [12:34:51] Au paragraphe 75 de votre deuxième déclaration, Monsieur Beina, vous  
18 avez parlé des postes de contrôle pour protéger les biens et les gens derrière la  
19 rivière M'Poko. Vous avez parlé, vendredi dernier, à une... vous avez répondu à une  
20 question du Procureur en expliquant qu'il y avait des sous-groupes sur l'axe PK 9-  
21 Mbaïki, il y avait des sous-groupes à quelques endroits sur l'axe.

22 Alors, ma question est la suivante : votre compréhension des choses, de par vos  
23 discussions avec M. Yekatom, avec Habib, les sous-groupes créés sur l'axe PK 9-  
24 Mbaïki, les... qui contrôlaient... qui... les sous-groupes, là où il y avait des barrières  
25 sur l'axe PK 9-Mbaïki, est-ce que ça a été fait pour assurer, selon votre  
26 compréhension, un minimum de sécurité dans la Lobaye ? Est-ce que c'est votre  
27 compréhension de la mise en place de ces groupes par M. Yekatom sur l'axe ?

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:36:13] Monsieur

1 Vanderpuye.

2 M. VANDERPUYE (interprétation) : [12:36:17] Oui, Monsieur le Président.

3 C'est la même objection qu'auparavant. Il n'y a pas là de base qui permettrait au... au  
4 témoin de répondre sans spéculer. Comment ces bases ont été créées, pourquoi elles  
5 ont été créées... il n'y a pas là vraiment de base, et je sais pas comment le témoin  
6 pourrait répondre à la question.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:36:44] C'est toujours la  
8 même chose.

9 Q. [12:36:46] Monsieur Beina, vous avez entendu la question. Vous n'avez peut-être  
10 pas observé ceci à titre personnel, mais avez-vous eu, peut-être, de la part de votre  
11 frère, des informations, ou de la part de quelqu'un d'autre, informations dont vous  
12 pourriez nous parler ?

13 R. [12:37:14] Je crois que, dans toutes les zones, les secteurs, que ce soit à Bangui ou  
14 en province, ce sont des secteurs qui sont généralement protégés par les forces de  
15 l'ordre pour assurer la sécurité de la population. C'est un peu comme sur les  
16 barrières, au bord de la rive ; ce sont des postes qui sont occupés par les forces de  
17 défense et de sécurité pour le bien de la population et de... de leurs propriétés et de  
18 leurs biens.

19 M<sup>e</sup> DIMITRI : [12:37:59]

20 Q. [12:37:59] Monsieur Beina, vous avez parlé, pendant votre témoignage, du fait  
21 que Habib était positionné à PK 9. Avez-vous souvenir que le ministère de la  
22 Défense nationale, par le truchement du directeur de cabinet de l'époque,  
23 M. Ngrémangou, avait demandé à un certain moment, à M. Yekatom, de  
24 disponibiliser ses éléments FACA pour sécuriser la barrière PK 9, et que, suite à cette  
25 demande, votre frère Habib a désigné certains éléments FACA pour l'aider à  
26 sécuriser PK 9 ?

27 R. [12:38:54] Je ne m'en souviens pas, parce que les questions d'ordre militaire ne  
28 m'intéressent pas. Je crois que, l'aspect militaire, ça, c'est géré par eux. Ngrémangou

1 est militaire, ils sont militaires, donc s'ils les... voulaient les utiliser pour cela, c'est  
2 parce qu'il sait que c'est... ils font partie de l'armée régulière. Habib est militaire, il  
3 est mort militaire, et c'est pour être député que M. Yekatom est sorti de l'armée, pour  
4 se faire élire comme député.

5 Donc, si Momokama aussi est militaire et si Ngrémangou a pris la décision de les  
6 utiliser sur les barrières, c'est parce que, lui-même, il est militaire et il... il... il... il sait  
7 les raisons pourquoi.

8 Q. [12:39:46] Et dernière question sur ce sujet, Monsieur Beina.

9 Avez-vous souvenir... — si vous vous en souvenez pas, c'est pas grave — mais avez-  
10 vous souvenir d'un ordre de mission issu du ministère de la Défense nationale,  
11 ordre de mission désignant certains FACA du groupe de M. Yekatom à la barrière  
12 PK 9 avec Habib ? Est-ce que ça vous dit quelque chose ou pas du tout ?

13 R. [12:40:27] Euh... oui. Il doit y avoir de tels documents, parce que, à une époque,  
14 l'état-major a renforcé le groupe de Yekatom qui était sur la barrière avec d'autres  
15 FACA, et, à ces... à ce... à ce moment-là, on leur a dit qu'ils ne devaient plus travailler  
16 comme un groupe rebelle, mais plutôt comme une armée régulière, c'est-à-dire selon  
17 les principes établis comme il a été fait : donc, chacun monte une faction et, demain,  
18 ce sera l'autre, selon le principe militaire.

19 Q. [12:41:05] Merci, Monsieur Beina.

20 Toujours sur PK 9, est-ce que j'ai raison de dire que, à l'époque, quand votre frère  
21 Habib est allé à PK 9, vous alliez vous asseoir régulièrement avec lui, les après-  
22 midis, et passiez beaucoup de temps avec lui les après-midis ?

23 R. [12:41:49] Oui, je pouvais y aller une à deux fois dans la semaine.

24 Q. [12:41:55] Et, maintenant, j'ai une question sur les barrières installées sur l'axe  
25 PK 9-Mbaïki.

26 À votre connaissance — et seulement si vous le savez de par vos discussions avec  
27 que ce soit Habib, Momokama, M. Yekatom ou des membres de la population —,  
28 êtes-vous d'accord avec moi que ces barrières, les barrières sur l'axe PK 9-Mbaïki où

1 il y avait des éléments FACA du groupe de M. Yekatom... est-ce que vous êtes  
2 d'accord avec moi qu'ils travaillaient en collaboration avec des gendarmes et/ou  
3 l'État des Eaux et Forêts ?

4 R. [12:42:40] Oui, effectivement, il y avait la collaboration avec ces services.

5 Q. [12:42:48] Et avez-vous connaissance ou avez-vous constaté que, en fait, les  
6 recettes, l'argent qui était collecté aux barrières était partagé entre la gendarmerie,  
7 les FACA du groupe de M. Yekatom et les gens d'Eaux et Forêts ?

8 R. [12:43:18] Non, ça, ce n'était pas mon problème, je ne pouvais pas m'intéresser à  
9 cela.

10 Le partage de l'argent, la répartition de l'argent, je ne sais pas comment ça se faisait,  
11 donc je ne peux pas répondre à cette question.

12 M<sup>e</sup> DIMITRI : [12:43:42] Je vais...

13 (*Interprétation*) Toutes mes excuses, Monsieur le Président.

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (*interprétation*) : [12:43:49] Une remarque : ceci  
15 confirme une fois encore ce que vous avez dit la dernière fois, et M. Vanderpuye  
16 aussi. Si le témoin ne sait pas, il nous le fait savoir.

17 Je comprends votre objection. Et, au sens strict, vous avez tout à fait raison, mais  
18 M<sup>e</sup> Dimitri n'a pas tort non plus. Nous avons un témoin qui comprend tout à fait ce  
19 qu'il doit faire, ce qu'il peut dire et ce qu'il ne peut pas dire en toute responsabilité.

20 Maître Dimitri.

21 M<sup>e</sup> DIMITRI (*interprétation*) : [12:44:38] Merci, Monsieur le Président.

22 Q. [12:44:43] (*Intervention en français*) Je vais changer de sujet, Monsieur Beina. Je  
23 voudrais parler maintenant de Paléon Zilabo. Vous en avez parlé à plusieurs reprises  
24 dans votre déclaration, vous en avez parlé également, je pense, vendredi dernier. Et  
25 vous parlez, aux paragraphes 15, 36, 39, 59 de votre deuxième déclaration — elles  
26 n'ont pas besoin d'être affichées à l'écran, pour la greffière d'audience —, des  
27 diverses rencontres que vous avez eues avec Paléon Zilabo, des discussions que vous  
28 avez eues avec lui. Est-ce que je comprends que vous étiez assez proche de Paléon

1 Zilabo ?

2 R. [12:45:25] Oui. Oui, Paléon Zilabo est quelqu'un que j'ai contacté parce que  
3 M. Yekatom voulait avoir quelqu'un, une interface entre les ONG et le  
4 gouvernement, parce que, eux, dans leur groupe, ils ne voulaient pas avoir de  
5 contact avec ces groupes, ces autorités, parce qu'ils disaient qu'ils étaient militaires,  
6 ils voulaient avoir une interface entre eux, c'est-à-dire le groupe qui devait  
7 répercuter leurs pensées aux autorités ou aux ONG, parce que, eux, en tant que  
8 militaires, ils ne voulaient pas avoir de contacts, pas de visibilité en tant que telle. Et  
9 c'est pour ça j'ai dit à M. Zilabo de venir servir d'émissaire, d'intermédiaire ou  
10 d'interface. Donc, les ONG venaient les voir.

11 Donc, quand ils devaient venir, ils devaient passer, ils appelaient d'abord  
12 préalablement M. Zilabo, ils en discutaient d'abord avant que lui ne puisse rendre  
13 compte au groupe de Yekatom.

14 Q. [12:46:49] Merci.

15 Je vais vous faire écouter un... un audio dans lequel on entend Paléon Zilabo donner  
16 une entrevue le 23 mai 2014. Il s'agit de l'onglet 27 de la Défense, CAR-OTP-2042-  
17 4677. On va écouter de la minute... on va écouter de 5 min 37 s à 6 min 24 s.

18 Pour les interprètes, c'est le transcrit, onglet 28, CAR-OTP-2122-8916. Pour les  
19 interprètes, c'est à la page 8920, c'est de la ligne 50 à 59.

20 Et, pour les besoins du procès-verbal, la traduction est à l'onglet 29, CAR-OTP-2122-  
21 8957.

22 *(Diffusion de la bande audio)*

23 *[Insertion d'une portion de la transcription originale de l'audio n° CAR-OTP-2042-4677,*  
24 *sans aucune modification ou altération de la part des sténotypistes judiciaires de langue*  
25 *française]*

26 « ZB : Euh merci ma sœur journaliste. Ce n'est pas pour rien que nous avons pris les  
27 machettes car lorsque le Président NDJOTODIA a accédé au pouvoir, les choses ne  
28 se passaient pas bien. Nos frères de la Séléka, comme ils l'ont eux-mêmes prétendu,

1 se sont soulevés à cause des souffrances que le Président BOZIZÉ leur infligeait dans  
2 le pays. C'est pour cette raison qu'ils l'ont chassé du pouvoir. Comme il est de  
3 coutume dans ce pays, lorsque les gens sont en colère, ils cherchent seulement à  
4 prendre les armes pour chasser le Président du pouvoir ; mais après avoir chassé le  
5 Président, ils n'ont pas bien géré le pays. Ils ont créé la division dans le pays ; ils ont  
6 maltraité les chrétiens ainsi que nos frères musulmans ; c'est pour cette raison que le  
7 peuple centrafricain s'est soulevé. Le peuple s'est soulevé avec toute sa force pour  
8 dire "non, nous ne voulons pas de ça". Voici la raison du départ des Séléka du  
9 pouvoir. »

10 M<sup>e</sup> DIMITRI : [12:49:59]

11 Q. [12:50:00] Monsieur Beina, vous avez entendu... vous avez reconnu la voix de  
12 M. Zilabo ? Je vais avoir des questions après.

13 R. [12:50:09] Oui, j'ai entendu ce qu'il a dit.

14 Q. [12:50:15] La semaine dernière ou... la semaine dernière, à la page 79, ligne 17, je  
15 pense qu'il y a eu une petite erreur de... d'interprétation. Vous avez dit « les Séléka  
16 ont commencé à faire des exactions sur les chrétiens, mais, à la fin, ils s'en sont pris  
17 aux musulmans », et non « aux chrétiens », comme l'indique la transcription.

18 Ma question est la suivante, parce que je veux revenir en même temps sur les propos  
19 de M. Zilabo — il indique que les Séléka se sont retournés contre la population civile  
20 et qu'ils ont combattu chrétiens et musulmans : pourriez-vous expliquer un peu  
21 votre compréhension, si vous partagez ces propos de M. Zilabo, à savoir que les  
22 Séléka s'en sont pris aux civils chrétiens, mais aussi aux civils musulmans ?

23 R. [12:51:21] Je crois, lorsque les Séléka sont entrés dans la... en... en RCA, nos frères,  
24 les musulmans, pensaient que leur entrée devait leur être favorable. Et c'est ainsi que  
25 certains les ont encouragés, encouragés que, voilà, les... depuis fort longtemps, ce  
26 sont les chrétiens... c'est des chrétiens qui étaient à la tête de... du pays. Alors, ils  
27 faisaient des chantages, surtout du côté musulman, ils faisaient ces... ces chantages-  
28 là.

1 Alors, après quelque temps, ils ont constaté que les Séléka passaient leur temps à  
2 voler les Centrafricains. Après les avoir épuisés, ils se sont retournés contre leurs  
3 propres frères musulmans. C'est ainsi qu'il a dit : « Mais les Séléka ont commencé à  
4 maltraiter les... les... les... les chrétiens pour en finir sur les... sur les musulmans.  
5 Après avoir tout pillé, les... les musulmans... chez les... chez les chrétiens, ils se sont  
6 retournés contre leurs propres frères, les... les musulmans. Même avec les  
7 commerçants, ils ne se sont pas entendus. »

8 Si vous... si... si vous connaissez l'histoire du KM 5, il y avait des sous-groupes qui se  
9 sont créés, au KM 5, et les... les autodéfenses... les groupes d'autodéfense se sont  
10 créés, à l'exemple de... de Fadoul, qui était à la tête de groupes des autodéfense, qui  
11 ne pouvaient pas supporter les exactions commises par les Séléka sur leurs propres  
12 frères. C'est ainsi... c'est parce qu'ils ne... ne supportaient pas ce... ce que leur  
13 faisaient les Séléka.

14 Par exemple, un camion qui venait... qui vient de... de... du Nigeria, avant de  
15 décharger les marchandises, le Séléka peut se présenter et dire que « bon, bien, je  
16 suis le superviseur, donnez-moi 500 000 avant de décharger ». Peut-être que, avant,  
17 tu peux payer à 100 000, mais les Séléka peut imposer 500 000. Puisqu'il avait... il  
18 était armé, tu ne pouvais rien faire.

19 C'est pourquoi il est dit que le... les Séléka ont fini... après avoir commis des  
20 exactions sur les chrétiens, ils se sont retournés vers les... les... leurs frères  
21 musulmans. C'est ce qui a causé cet... cet... cet... c'est ce qui a causé ce problème.  
22 Mais je prends l'exemple de... de... de l'Ukraine. Il y a des Ukrainiens dans les... les  
23 pays d'Europe qui ont décidé de repartir combattre pour... pour aider à chasser les...  
24 les Russes. C'est ainsi qu'ils se sont mis ensemble pour pouvoir s'insurger à chasser  
25 les... les Séléka.

26 Voilà, c'est de cette manière que je peux parler de... de l'insurrection.

27 Q. [12:54:38] Merci, Monsieur Beina.

28 Et quand Paléon Zilabo parle de division dans le pays, est-ce que j'ai raison de dire

1 que, malheureusement, même si ce n'était pas une guerre de religion,  
2 malheureusement, à un certain moment, il y a eu une division entre les civils  
3 chrétiens et les civils musulmans ?

4 R. [12:55:17] Je crois, pour être clair, en parlant de la crise que la Centrafrique a  
5 connue, à un moment donné, les musulmans allaient, c'est-à-dire, disparaître de la  
6 carte. J'ai été... j'étais à la... au Forum de Brazzaville. Ngaïssona, il y était. Lorsque  
7 nous sommes arrivés, dès le premier jour, il y avait des problèmes, parce que les  
8 Séléka qui étaient à Brazzaville ont mis une condition comme quoi, avant de  
9 démarrer les travaux, il était question d'accepter la partition de la RCA. Comprenez-  
10 moi bien, c'était un préalable. Alors, il faudrait que la Centrafrique... soit accepté  
11 que... qu'il y ait partition et que, nous, nous acceptions que la... qu'il y ait partition  
12 en République centrafricaine. Même nous qui sommes centrafricains, nous ne  
13 pouvions pas accepter. C'est pourquoi le Président Sassou a... a demandé qu'on  
14 enlève ce point-là, hein, et avant le... le démarrage des... des travaux, hein. Et c'est  
15 ainsi que si... vous voyez, c'est... c'est... c'est... c'est à ce moment-là que les  
16 chrétiens... ce ne sont pas tous les chrétiens qui sont contre les musulmans, ce sont  
17 pas tous les musulmans qui sont contre les chrétiens, vice-versa, non. Mais ils ont  
18 seulement utilisé, c'est-à-dire dans le milieu politique et dans les... les... les... les... les  
19 médias, cela a été utilisé pour diviser les Centrafricains.

20 Moi-même, deux jours avant que je ne vienne, j'étais au KM 5, je... je... je... j'ai... j'ai  
21 eu l'occasion de me rendre au quartier gbaya, parce que c'est là où j'ai grandi, hein.  
22 Je me suis rendu là-bas au fin fond de ce quartier. Mais j'ai des... des frères  
23 musulmans, ma tante, hein, la sœur à mon père, hein. Il y en a un qui avait  
24 eu 13 enfants avec un musulman. Il y a autre, hein, qui a eu huit enfants avec un  
25 Malien, hein. Même, j'ai un frère qui... qui a quitté Mali, qui est rendu en  
26 Centrafrique, on... est des frères de sang. Donc, nous avons des frères... des... des...  
27 des... des enfants à... en... au KM 5.

28 Nabila Nafissa (*phon.*), qui habite au... au... au KM 5, je suis allé leur rendre visite.

1 Est-ce que, moi, je peux accepter Nafissa Nabila (*phon.*), dont le père est chrétien, qui  
2 porte néanmoins des noms musulmans, est-ce que, moi, je peux accepter qu'on les  
3 assassine, qu'on les tue, alors que ce sont mes neveux, mes nièces ?  
4 Vous voyez, ça, ces chrétiens, musulmans, il n'y avait pas de problème ; c'est la  
5 presse qui a manipulé, qui a instrumentalisé. Et c'est quand la Séléka a commencé à  
6 détruire les églises, ce qui s'est passé à Alindao — je ne sais pas si vous savez ce qui  
7 s'est passé à Alindao, ce qui s'est passé à Batangafo, ce qui s'est passé à Bossangoa —  
8 , c'est ça qui a poussé la... les... les populations à détruire les mosquées. Ce sont les  
9 populations qui ont détruit les mosquées, parce que ceux-là étaient divisés (*phon.*)  
10 sur les hommes. On dit que, non, c'est... les Séléka ont investi telle localité, ils ont été  
11 dans les camps de déplacés, à l'église, ils ont commis des exactions sur les  
12 populations.  
13 Moi, j'étais à Bimbo, je résidais à Bimbo. J'ai entendu dire que ce sont les éléments de  
14 Yekatom qui ont détruit la mosquée de Bimbo. C'est faux. J'habite à Bimbo, j'ai  
15 grandi à Bimbo. Ça, c'est faux. Et avant même que M. Yekatom n'arrive qu'à la... à...  
16 à PK 9, les populations avaient déjà détruit les mosquées, la mosquée de Bimbo.  
17 Pourquoi ? À cause des informations publiées par la presse. C'est ce qui a poussé les  
18 civils, les populations, à se rebeller : « Non. Parce qu'on a eu à détruire les églises,  
19 nous allons aussi nous venger, nous allons détruire les mosquées. » Il n'y avait pas  
20 de problème entre chrétiens et musulmans. Il y a des brebis galeuses qui  
21 provoquent, qui mettent le feu et qui manipulent.  
22 Donc, je vous le dis clairement : le chrétien centrafricain a des liens avec le  
23 musulman centrafricain, et vice-versa, et cela bien avant l'indépendance de la  
24 République centrafricaine. Il y avait déjà des musulmans en Centrafrique. Ce n'est  
25 pas nouveau, des musulmans centrafricains. Ce ne sont pas les Tchadiens qui sont  
26 venus après pour semer le désordre. Il y a des Centrafricains musulmans, de  
27 nationalité musulmane... de... de nationalité centrafricaine (*se corrige l'interprète*). Le  
28 pays est un pays laïc. La RCA est un pays laïc. Ils doivent avoir leur place, comme,

1 nous aussi, nous devons avoir notre place dans notre pays.  
2 Je crois que j'ai donné suffisamment de détails.  
3 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [13:00:52] Oui, c'est l'heure.  
4 M<sup>e</sup> DIMITRI (interprétation) : [13:01:06] Je suis désolée, j'étais en train de changer de  
5 canal.  
6 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [13:01:18] C'est le... l'heure de  
7 la pause déjeuner. Maître Dimitri, si vous demandez une réponse brève.  
8 M<sup>e</sup> DIMITRI (interprétation) : [13:01:28] Bien, ça, je ne peux pas le faire.  
9 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [13:01:31] Alors, nous faisons  
10 la pause déjeuner, pas de problème.  
11 M<sup>e</sup> DIMITRI (interprétation) : [13:01:35] Merci.  
12 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [13:01:36] N'oubliez pas, pause  
13 déjeuner jusqu'à 14 h 30.  
14 M<sup>me</sup> L'HUISSIÈRE : [13:01:44] Veuillez vous lever.  
15 *(L'audience est suspendue à 13 h 01)*  
16 *(L'audience est reprise en public à 14 h 32)*  
17 M<sup>me</sup> L'HUISSIÈRE : [14:32:55] Veuillez vous lever.  
18 Veuillez vous asseoir.  
19 *(Le témoin est présent dans le prétoire)*  
20 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:33:24] Maître Dimitri, vous  
21 avez la parole.  
22 M<sup>e</sup> DIMITRI (interprétation) : [14:33:28] Merci, Monsieur le Président.  
23 Q. [14:33:34] *(Intervention en français)* Monsieur Beina, bon après-midi.  
24 Je veux juste revenir sur la dernière réponse que vous avez donnée. Vous avez  
25 indiqué que les civils... les... malheureusement, les populations civiles... parce que les  
26 musulmans... parce que les Séléka avaient détruit les églises, les populations civiles,  
27 ça les a poussées à se rebeller et ils se sont vengés et ils ont détruit des mosquées.  
28 Juste une... une question de suivi, Monsieur Beina : est-ce que... malheureusement,

1 certains civils ne s'en sont pas arrêtés là, à savoir de détruire les mosquées, mais est-  
2 ce que vous avez été témoin du fait que des civils s'en sont également pris à des  
3 civils musulmans pour leur faire du mal, pour les lyncher ? Est-ce que c'est quelque  
4 chose dont vous avez été témoin ou quelque chose dont vous avez... vous avez  
5 entendu parler ?

6 R. [14:34:56] Je vous remercie, Maître.

7 Je pense que la réponse que je peux vous donner par rapport à votre question, c'est  
8 que la guerre qui s'est déroulée dans notre pays, chacun se... chacun réagissait à sa  
9 manière. À un moment donné, les habitants étaient incontrôlés et chacun... et tous  
10 réagissaient selon ce qui leur était arrivé dans leur foyer. À un moment donné, la loi,  
11 le droit, n'existaient plus. La justice n'existait plus à ce moment-là. Personne ne  
12 contrôlait l'autre. C'était la loi de la jungle. Toute personne qui sait avoir été victime  
13 d'une quelconque atrocité réagissait juste pour se venger de tout ce qu'elle a subi.  
14 Alors, chacun cherchait à se venger de ce qui lui était arrivé.

15 Je le dis, oui, les civils ont commis aussi des violences, pas seulement les... les forces  
16 de l'ordre. Il y avait... ces violences se... se commettaient de part et d'autres, les  
17 musulmans comme les chrétiens commettaient aussi ces violences-là.

18 Q. [14:36:41] Merci, Monsieur Beina.

19 Et puis juste avant la pause déjeuner, vous avez parlé de deux enfants dans votre  
20 famille qui sont musulmans, vous avez parlé de leur maman. Vous parliez bien de la  
21 famille de Kapex ?

22 R. [14:37:06] Oui, les enfants de Kapex.

23 Vous savez, Kapex, c'est mon aîné. Son père c'est mon oncle, et ma mère est la tante  
24 de Kapex. J'étais ensemble avec les Kapex dans la propriété de... du père de Kapex.  
25 La mère des enfants s'appelait Wau (*phon.*). Elle s'est séparée de son mari, de son  
26 premier mari, et elle s'est remariée aujourd'hui au Tchad. Et les enfants sont restés  
27 du côté de la famille maternelle.

28 Q. [14:37:49] Et, finalement, toujours sur votre dernière... la réponse que vous avez

1 donnée avant la pause déjeuner, vous avez parlé de la mosquée de Bimbo. Est-ce que  
2 j'ai raison... est-ce que j'ai raison de dire que, par la suite, bon, vous avez expliqué  
3 que la population civile a détruit la mosquée de Bimbo, que c'était pas M. Yekatom.  
4 Ma question est : par la suite, est-ce qu'il est exact que M. Yekatom, si vous le savez,  
5 a tenu plusieurs réunions pour réouvrir la mosquée de Bimbo, notamment avec  
6 l'imam de Bimbo, Abdoulaye Wassélégué ?

7 R. [14:38:42] C'est vrai, c'est la vérité. Si j'ai parlé en citant Bimbo, c'est parce que j'ai  
8 grandi à Bimbo et personne ne peut me dire le contraire de ce que j'ai dit à propos de  
9 la mosquée de Bimbo.

10 Je vis à Bimbo. Je sais ce qui s'est passé dans cette ville. Je sais que les... je sais que  
11 Yekatom et ses hommes n'étaient pas encore arrivés à Bimbo quand la mosquée a été  
12 détruite, et cette mosquée a été détruite par des jeunes, la population. J'étais là, au  
13 niveau du marché de Bimbo, quand je voyais les... les tapis et les autres matériaux de  
14 la mosquée emportés. Je peux même... je peux même désigner ceux qui avaient  
15 détruit cette... cette mosquée. Alors, quand ils ont appris les informations concernant  
16 la destruction des églises à la radio, mais, eux aussi, ils ont fait la même chose, hein.  
17 Et un... deux jours après, ils passent... ils passaient d'une mosquée... d'une mosquée  
18 à l'autre. C'était dans peu de temps, dans peu de temps qu'ils ont détruit toutes les  
19 mosquées de la ville de Bangui.

20 Q. [14:40:16] Je voudrais vous faire écouter un... un autre... un autre audio par...  
21 donné par M. Zilabo. C'est à l'onglet 30 du classeur de la Défense, CAR-OTP-2012-  
22 0409, de 28 s, à 44 s.

23 Pour les interprètes, c'est à l'onglet 31 de votre classeur, CAR-D29-0006-1180, et,  
24 dans votre classeur, pour les interprètes, ce sont les lignes 8 à 11.

25 Merci.

26 *(Diffusion de la bande audio)*

27 Je vous laisse écouter, Monsieur Beina, et puis, ensuite, j'aurai une question.

28 *[Insertion d'une portion de la transcription originale de l'audio n° CAR-OTP-2012-0409,*

1 *sans aucune modification ou altération de la part des sténotypistes judiciaires de langue*  
2 *française]*

3 « PZ : Le message a été profond c'est de déposer les armes comme on l'avait dit  
4 depuis trois mois et que nous nous rapprochons des uns et des autres c'est-à-dire les  
5 musulmans et chrétiens parce que les médias sont en train de nous discréditer, qu'on  
6 s'entretue entre nous et c'est pas bien, il faut décrire la réconciliation. »

7 M<sup>e</sup> DIMITRI : [14:42:15]

8 Q. [14:42:16] Monsieur Beina, à votre connaissance, puisque vous étiez proche de  
9 M. Zilabo — on oublie les Anti-balaka, les Séléka, pour... pour cinq minutes, on parle  
10 des civils chrétiens musulmans. Pourquoi M. Zilabo insiste pour la réconciliation  
11 entre les civils chrétiens et musulmans ? Pourquoi il insiste sur la discréditation des...  
12 par les médias, sur le discrédit lancé par les médias ?

13 R. [14:43:11] Je vous remercie, Maître.

14 Je pense que M. Zilabo... je ne sais pas comment je pourrais parler de lui. Je voudrais  
15 parler de son histoire. Dans un premier temps, son père était musulman. Lui-même,  
16 il ne... il n'est pas de la religion musulmane, mais son père fut un musulman. Et  
17 M. Zilabo parle beaucoup de la cohésion sociale. Il parlait beaucoup de la cohésion  
18 sociale. Et, un jour, nous avons participé à une réunion de la cohésion sociale  
19 organisée par DSP. Nous avons participé à cette formation et nous avons également  
20 reçu des certificats. Il nous a été demandé de travailler de manière à ce qu'il y ait une  
21 cohésion entre les deux parties. Nous ne devons pas faire la distinction entre les  
22 musulmans et les chrétiens. Nous devons tout simplement les sensibiliser à l'idée de  
23 la cohésion sociale. C'est pour cela qu'il parle de la cohésion, parce qu'il en a la  
24 notion, il a été formé pour ça.

25 Après cette formation, nous avons commencé à approcher nos frères musulmans.  
26 Pendant les réunions, on échangeait les numéros de téléphone et cela a abouti à une  
27 grande collaboration entre nous. Donc, si M. Zilabo parle de cette manière, c'est tout  
28 à fait normal. C'était à nous de travailler au retour de la cohésion sociale, de la paix.

1 Puisque nous sommes les fils du pays, c'était à nous de sensibiliser la population et  
2 demander à la population d'accepter que les chrétiens acceptent les musulmans et  
3 que les musulmans acceptent aussi les chrétiens, qu'ils retournent à leur vie  
4 antérieure. S'ils continuent à suivre les médias avec leurs mauvaises informations,  
5 ils... ils risqueraient de ne pas sortir de cette tension. Il faudrait qu'ils s'entendent  
6 pour que nous puissions sortir de cette crise. C'était comme ça que nous avons été  
7 formés à la... par DRC.

8 Vous savez, il y avait beaucoup de manipulation. La guerre en République  
9 centrafricaine était une guerre... une crise politique, c'était dû aux intérêts politiques  
10 de ses différents leaders. Regardez, ils ne sont pas parmi nous aujourd'hui, mais,  
11 eux, ils sont là-bas. Ils ne sont pas ici, ils ne sont pas ici. Aujourd'hui, on ne parle  
12 même pas de Djotodia, on ne parle même pas de Bozizé. Or, les deux devaient  
13 répondre de leurs actions devant la justice. On aurait dû poser la question à Bozizé :  
14 « Bozizé, qu'est-ce que tu as fait pour que les Centrafricains arrivent... puissent vivre  
15 cette souffrance ? » On devait poser la même question à Djotodia. On doit  
16 impérativement demander à Bozizé et Djotodia de se présenter devant la justice.

17 Vous savez, aujourd'hui, à Bangui, on... quand on parle de parti politique, (*inaudible*)  
18 parle des oppositions, c'est tout cela qui aboutit à des crises dures. Et quand ces  
19 crises-là arrivent, ce sont les enfants du pays qu'on envoie à l'abattoir. Mais eux-  
20 mêmes, ils sont là, dans la paix, tranquilles.

21 L'histoire de la République centrafricaine est très compliquée. Si vous voulez,  
22 mettez-vous à la place des Centrafricains, c'est à ce moment-là que vous pourriez  
23 comprendre le problème des Centrafricains.

24 Q. [14:47:16] Merci, Monsieur Beina.

25 Et le... le DRC avec lequel il y a eu de la cohésion sociale, c'est bien le *Danish Refugee*  
26 *Counsel*, le Conseil des réfugiés danois ? On va en parler un peu plus tard dans  
27 votre... au cours de votre témoignage, mais je voudrais juste avoir une confirmation  
28 de votre part.

1 R. [14:47:40] Oui. Parce que M. Jérôme, c'est un Danois qui travaille dans l'ONG  
2 DRC, il a vraiment travaillé pour la cohésion sociale et la réconciliation.

3 Q. [14:48:13] Merci, Monsieur Beina.

4 Je voudrais maintenant changer de sujet. Je voudrais parler d'un autre individu  
5 auquel vous faites référence dans votre déclaration, Basile Mbomon, alias « Mike ».

6 Vous avez indiqué, dans votre déclaration, qu'il était un des deux ComZone du  
7 sud — au paragraphe 52. Est-ce que vous savez... en décembre 2013, avez-vous une  
8 idée — si vous le savez pas, vous me le dites — combien d'hommes avait Basile  
9 Mbomon dans Bimbo ou dans les alentours de Bimbo, PK 9 ?

10 R. [14:49:06] D'après ce que je sais, non, je n'ai pas en tête l'effectif de ses éléments.

11 Q. [14:49:20] Et avez-vous souvenir qu'à... pendant une certaine période, ce n'était  
12 pas M. Mbomon qui était en charge, mais le lieutenant Kengoa ? Est-ce que ça vous  
13 dit quelque chose ?

14 R. [14:49:40] Kengoa, je crois connaître quelqu'un de ce nom. Oui, mais c'est sur quel  
15 point pertinent, s'il vous plaît ? Parce que, là, je... je ne comprends pas.

16 Q. [14:49:56] Je vais répéter ma question : est-ce que, à un certain moment, à votre  
17 connaissance, le lieutenant Kengoa — si ma mémoire est bonne, Jean-Marie  
18 Kengoa — était en charge des éléments à Bimbo PK 9, là, avant... et je parle avant la  
19 démission de Djotodia ? Est-ce que ça vous dit quelque chose ? Si vous le savez pas,  
20 vous hésitez pas à me le dire.

21 R. [14:50:29] Avant la démission de Djotodia, la zone du PK 9, la... il y avait une forte  
22 concentration de Séléka et je ne... ne prenais pas le risque de me promener. Je crois  
23 que j'ai l'exemple d'un jeune de mon quartier qui a traversé le pont, il n'a pas fait  
24 500 mètres et il a été enlevé. Jusqu'à aujourd'hui, on ne sait pas ce qui lui est arrivé.

25 Donc, cela, pour moi, est resté un très mauvais souvenir, ce que j'ai discuté avec lui  
26 à 8 heures et autour de 11 heures. On a dit qu'on l'a enlevé. Il a été déporté au Camp  
27 de Roux et, après cela, on n'a plus eu de nouvelles de lui. Son père est dans le  
28 désarroi jusqu'aujourd'hui. Ce qui fait que, en ce temps-là, je ne prenais pas la peine

1 de me promener dans la zone.

2 Q. [14:51:41] Je comprends.

3 Et sur les... je vais... je vais quand même vous poser une série de questions sur les  
4 Séléka à PK 9 et sur la zone de Bimbo PK 9. Puis, lorsque vous savez pas, vous me le  
5 dites tout simplement.

6 Alors, est-ce que j'ai raison de dire... — puis je sais que vous êtes un scientifique, je  
7 ne veux pas de chiffre exact — mais est-ce que j'ai raison de dire que, avant la  
8 démission de Djotodia, il y avait plus de 100 Séléka à PK 9 ? Est-ce que c'est quelque  
9 chose que vous avez entendu ou même constaté ?

10 R. [14:52:28] Oui, il y avait la Séléka. Donner un chiffre, je ne peux pas. Je ne peux  
11 pas m'avancer, dire avec exactitude qu'il y avait 100, moins. Non, parce qu'ils n'ont  
12 pas été déchiffrés ou bien... connaître le nombre, non. En ma présence, non.

13 Donc, je ne peux pas donner les chiffres.

14 Q. [14:52:53] Et pourriez-vous m'expliquer, selon ce que vous savez, à quel endroit,  
15 dans ce secteur, la Séléka faisait ses patrouilles ?

16 R. [14:53:16] Je pense que ces Séléka étaient basés. Il y avait un groupe qui était basé,  
17 qui était sur place, mais il y avait un autre groupe qui faisait des... des patrouilles. Ils  
18 allaient un peu partout. Ils étaient basés au PK 9, ils étaient nombreux.

19 Là où j'habite vers Usaca, il y a eu une base. Donc, il y a eu une entreprise qu'ils ont  
20 occupée, c'était l'entreprise La Semence. Ils ont pillé tout ce qu'il y avait dans la  
21 concession et ils occupaient cette... cette concession comme étant une base. Au bord  
22 de la rive M'Poko, ils étaient là. Ils étaient basés là jusqu'à l'École nationale de la  
23 gendarmerie. Ils étaient un peu partout. Ils étaient présents.

24 Certains autres patrouillaient en véhicule, c'était de manière fréquente. Et les gens  
25 avaient peur, parce que... les gens... les gens avaient peur. Il n'y avait qu'eux qui  
26 pouvaient se balader ou bien patrouiller en véhicule. Personne ne prenait le risque  
27 de sortir avec sa voiture. Il suffisait que cette dernière ait un peu de valeur, ils  
28 allaient la confisquer.

1 Q. [14:54:54] Maintenant, sur le tronçon Usaca jusqu'à PK 9, il y a la gendarmerie de  
2 Bimbo, j'ai raison, entre les deux points ?

3 R. [14:55:15] Oui. Usaca, pour aller au PK 9, il y avait la gendarmerie de Bimbo, parce  
4 que la gendarmerie de Bimbo se trouve avant la brasserie Castel et avant la barrière  
5 du PK 9.

6 Q. [14:55:41] Et juste pour que ce soit très clair pour le procès-verbal, Monsieur Beina,  
7 quand vous dites « avant la barrière de PK 9 », on est d'accord que si je quitte Bangui  
8 et je me dirige vers Mbaïki... alors, je quitte Bangui, je vais passer par... je vais... il va  
9 y avoir Usaca, ensuite il va y avoir la gendarmerie de Bimbo, ensuite PK 9 et, ensuite,  
10 j'entre dans la Lobaye, je traverse PK 9 et j'arrive à Pissmiss. On est d'accord ?

11 R. [14:56:12] Non, non, ce n'est pas... ce n'est pas correct.

12 Je quitte Bangui, je vais... je dépasse le marché de Bimbo. Après le marché de Bimbo,  
13 je trouve la mairie de Bimbo, Usaca se trouve du côté gauche. Donc, il faut passer  
14 par la ruelle qui se trouve à côté de la mairie de Bimbo.

15 Donc, pour aller à Mbaïki, je dépasse l'hôpital Domitien. Après l'hôpital Domitien, je  
16 me dirige vers le PK 9. Donc, la gendarmerie de Bimbo se trouve du côté gauche, du  
17 côté droit se trouve l'hôpital Domitien. Vous dépassez ces deux bâtiments, vous avez  
18 la brasserie Mocaf, ensuite vous arrivez sur la barrière du pont de PK 9. Vous  
19 traversez pour aller dans la Lobaye.

20 Q. [14:57:14] Merci, Monsieur Beina, c'est très, très clair.

21 Maintenant, à votre connaissance, au niveau de la gendarmerie de Bimbo, avant  
22 qu'on arrive sur le pont de PK 9, est-ce qu'il y avait une barrière jusqu'en  
23 janvier 2014, jusqu'à au moins la démission de Djotodia, et, si oui, elle était tenue par  
24 qui ?

25 R. [14:57:53] Je n'ai pas d'information concernant cette barrière.

26 Q. [14:57:55] Et êtes-vous d'accord avec moi que, à aucun moment, M. Yekatom et  
27 ses hommes n'ont tenu une barrière à ce niveau ? La barrière de M. Yekatom... on  
28 doit... il y a PK 9, où il y avait Habib, et, ensuite, il y a Pissmiss, on est d'accord ?

1 Donc, après... après le pont. Pissmiss, c'est après le pont ?

2 R. [14:58:24] Habib était à Pissmiss, mais dire que, après la barrière, il y ait une  
3 autre... ou que contrôlait Yekatom, ça, à ma connaissance, non, ce n'est pas correct,  
4 ce n'est pas exact.

5 Q. [14:59:00] Je vais vous lire un extrait d'une déclaration et vous me dites si vous  
6 êtes d'accord avec moi que la personne décrit bien la gendarmerie au niveau de la  
7 gendarmerie de Bimbo. Vous me suivez ?

8 R. [14:59:18] D'accord.

9 Q. [14:59:20] Cette personne quitte la Lobaye et elle dit : « Nous sommes entrés dans  
10 Bangui par le pont PK 9. Nous avons franchi la rivière M'Poko vers Bangui et nous  
11 nous... et nous avons été stoppés à nouveau à un poste de contrôle situé dans les  
12 locaux de la gendarmerie. »

13 Êtes-vous d'accord avec moi, Monsieur Beina, que ce... que cette personne décrit,  
14 c'est... je ne dis pas qu'il y a un poste de contrôle, tout ce que je veux savoir, c'est ce  
15 que cette personne décrit, c'est au niveau de la gendarmerie de Bimbo... si... si...  
16 Lorsque la personne quitte la Lobaye, traverse PK 9, la rivière M'Poko, et dit qu'il y a  
17 un poste de contrôle à la gendarmerie de... à la gendarmerie, elle parle au niveau de  
18 la gendarmerie de Bimbo ; donc, à quelques centaines de mètres de PK 9 en rentrant  
19 dans Bangui. Je ne sais pas si je suis claire.

20 R. [15:00:43] D'après ce que je sais, non, parce que, au niveau du PK9, pendant ces  
21 événements, il y avait... il y avait des gendarmes... des gendarmes au PK 9. Au  
22 niveau de la gendarmerie, il y avait des gendarmes, même s'ils n'avaient pas les  
23 moyens pour travailler, mais ils venaient, ils prenaient... ils se tenaient en faction.  
24 Mais quelqu'un ne pouvait pas ériger une barrière devant où se trouvent les  
25 autorités pour contrôler les autorités, non. D'après ce que je sais, au niveau de la  
26 gendarmerie, il n'y avait pas de barrière.

27 Q. [15:01:24] Merci, Monsieur Beina.

28 M<sup>e</sup> DIMITRI (interprétation) : [15:01:21] (*Interprétation*) Pour votre référence, il s'agit

1 de la déclaration CAR-OTP-2064-0860, Monsieur le Président, Messieurs les juges,  
2 paragraphe 50.

3 Je suis vraiment navrée, j'ai oublié de... d'écrire le numéro « P » du témoin, mais il  
4 s'agit de 0682.

5 Q. (*Intervention en français*) Monsieur Beina, on va revenir aux Séléka à PK 9 jusqu'à  
6 la mi-janvier 2014, parce que vous m'avez décrit des Séléka qui sont positionnés à  
7 PK 9 et des Séléka... et un groupe qui patrouille.

8 Alors, à votre connaissance, est-ce que j'ai raison de dire qu'ils patrouillaient  
9 également au niveau de la cimenterie et au niveau de l'usine Castel ?

10 R. [15:02:44] Je crois vous voir dit, tout à l'heure, que, à cette époque, il y avait une  
11 forte concentration de Séléka au niveau de la barrière et que je ne voulais pas m'y  
12 rendre à cause des kidnappings. Vous savez que le secteur de la cimenterie est très  
13 isolé. À cette époque-là, il n'y avait pas de maisons, d'habitations, donc personne ne  
14 pouvait prendre le risque d'y aller. On pouvait trouver la mort très facilement sans  
15 que personne ne le sache. Donc, ça, ce sont des zones que je... que j'évitais à tout  
16 prix.

17 Q. [15:03:11] Merci, Monsieur Beina.

18 Et, justement, sur le fait que personne ne pouvait prendre le risque d'y aller et le fait  
19 que vous osiez pas vous aventurer à pied, est-ce que j'ai raison que c'était également  
20 très risqué de s'aventurer en pirogue le long... le long de la rivière, c'est-à-dire au  
21 niveau de... de Castel, au niveau de... de... Usaca jusqu'à Castel et près de... de... au  
22 niveau la cimenterie, en raison de la présence des Séléka dans la zone ?

23 R. [15:04:02] À l'époque, mon frère aîné, le gendarme Beina, habitait juste derrière la  
24 brasserie Castel. Il y avait un poste des Séléka juste derrière Mocaf. Et, là, vous  
25 pouvez, à partir de ce poste-là, prendre, traverser par la... la pirogue. Donc, de là,  
26 vous alliez directement derrière la cimenterie.

27 Donc, il n'y a que ceux qui traversent là, qui habitent-là, qui pouvaient savoir les  
28 activités qui s'y passaient. Mais moi, je ne... je n'ai jamais traversé de ce côté. Parce

1 que, au poste où était la Séléka, on pouvait delà regagner ou bien traverser  
2 directement sur l'usine de la cimenterie.

3 Q. [15:05:05] Et, donc, est-ce que j'ai raison de dire — et je sais que vous n'êtes pas  
4 allé, à l'époque, mais vous connaissez les lieux —, si on oublie les... les... l'époque  
5 des événements, aujourd'hui, là, par exemple, parce que vous me dites « il y a un  
6 poste des Séléka au niveau de Mocaf, au niveau de la brasserie Castel » ; alors, est-ce  
7 que j'ai raison de dire que si quelqu'un était en pirogue et qu'il traverse au niveau...  
8 c'est-à-dire, il descend de sa pirogue au niveau de... de la cimenterie, près de l'usine  
9 Castel, on est d'accord qu'il arrive, en fait, devant le... le poste séléka dont vous faites  
10 référence ? Est-ce que j'ai raison ?

11 R. [15:06:07] Habituellement, c'est le poste le long de la rivière. Tous ceux qui  
12 passent doivent faire des formalités, donner quelque chose. Mais... mais avant de  
13 traverser les postes tenus par les Séléka, il fallait payer quelque chose. Et, donc, c'est  
14 de cette manière qu'ils se paient sur la population, sur la bête. C'est ce que je... je  
15 peux dire.

16 Donc, avant de passer, de dépasser ces postes-là, il fallait donner 50 francs,  
17 100 francs. Et ils disaient, comme ils ont l'habitude de dire : « C'est pour payer du  
18 café afin d'assurer ta sécurité à toi. » Donc, il fallait donner.

19 M<sup>e</sup> DIMITRI (interprétation) : [15:07:03] Monsieur le Président, pour votre référence,  
20 l'objectif des questions que je suis en train de poser, c'est P-1139, CAR-OTP-2041-  
21 0741, paragraphe 44. Avec votre permission, j'aurai encore une question  
22 supplémentaire, car ce n'est pas tout à fait clair.

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:07:32] Oui, tout à fait.  
24 Veuillez poursuivre.

25 M<sup>e</sup> DIMITRI : [15:07:36]

26 Q. [15:07:38] Monsieur Beina, je pense que vous comprenez pas ma question.  
27 Oubliez les postes de péage, c'est pas du tout l'objectif de ma question. Ma question,  
28 elle a un objectif purement géographique, purement géographique.

1 Quelqu'un qui indique traverser la rivière et... au niveau de la cimenterie et près de  
2 la... de l'usine Castel, lorsqu'il doit descendre de sa pirogue et traverser, on est  
3 d'accord que, s'il traverse au niveau de l'usine Castel, il arrive face, en tout cas, à...  
4 à... à... à... quelques mètres de... du poste séléka dont vous avez parlé, selon votre  
5 frère gendarme. Est-ce que vous êtes d'accord avec moi ?

6 R. [15:08:26] Je vous ai parlé de... du côté géographique de ce secteur. Il y a le pont  
7 du PK9 et il y a aussi le fleuve Oubangui qui passe derrière Usaca pour continuer  
8 vers Congo. Mais, dans cette position-là, de l'autre côté, côté droit, c'est le côté  
9 Castel. Quand vous venez du goudron, en passant par la gauche, vous arrivez au  
10 fleuve. De ce côté-là, il y avait des hautes herbes. Derrière, il y a la cimenterie. Il y a  
11 une... au niveau de la gendarmerie de PK 9, du côté gauche de la gendarmerie, il y a  
12 une ruelle. Quand vous entrez dans cette ruelle-là, vous aller directement au fleuve.  
13 Il y a un port, là-bas, appelé « Sambi ». À ce niveau-là, il y a un poste tenu par les...  
14 les Séléka. Et quand vous remontez ou vous allez du côté de la cimenterie, tous ceux  
15 qui venaient de... du champ, ceux qui traversent pour venir du côté de Bimbo, ils  
16 descendent de leur pirogue, ils franchissent là où étaient les Séléka avant d'entrer  
17 dans leur quartier.

18 Q. [15:09:59] Merci beaucoup, Monsieur Beina. C'est très clair, maintenant.

19 M<sup>e</sup> DIMITRI (interprétation) : [15:10:19] Monsieur le Président, veuillez m'accorder  
20 juste quelques instants, s'il vous plaît. En raison de la réponse que j'ai eue, je crois  
21 que je peux poser deux ou trois questions. Est-ce que vous me permettriez d'avoir  
22 quelques minutes, s'il vous plaît ?

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:10:43] Oui, certainement.

24 M<sup>e</sup> DIMITRI : [15:10:45]

25 Q. [15:10:46] J'ai une autre question, Monsieur Beina, sur l'aspect géographique de la  
26 région. Et je ne sais pas si vous connaissez un endroit qui se nomme Kalangoi et un  
27 endroit qui s'appelle Sékia Mote. Si oui, j'aimerais savoir, à votre connaissance, il y a  
28 combien de kilomètre entre les deux endroits ?

1 R. [15:11:15] Il m'est difficile d'estimer le kilométrage, car les deux endroits sont  
2 très... sont éloignés l'un de l'autre. Sékia se trouve le long du goudron, mais c'est  
3 Sékia Mote, qui se situe dans la Lobaye, c'est la Lobaye forêt. Sékia, c'est le... c'est  
4 dans la Lobaye fleuve. Sékia Mote, c'est... c'est Lobaye fleuve. Mais quand vous êtes  
5 sur l'Oubangui pour aller vers le Congo, vous... vous... se trouve Sékia Mote, mais  
6 Kalangoi se trouve au niveau de Kakou. Et, donc, quand vous dépassez Kakou,  
7 vous... vous arrivez à... à Kalangoi. Mais de Sékia Mote jusqu'à Kalangoi, il m'est  
8 impossible d'estimer la... la distance. Sékia est très, très loin de... de... de Kalangoi.  
9 Moi-même, j'ai entendu parler de... de cette localité Sékia Mote, mais je n'ai pas... je  
10 n'ai pas vu de mes propres yeux.

11 Chaque année, ceux qui font des courses de... de... de pirogues allaient jusqu'à Sékia  
12 Mote... allaient de... de... de Sékia Mote, Bomoko et venaient jusqu'à Bangui au mois  
13 de décembre. Donc, c'est du côté de M'Poko qui se situe le long du fleuve vers le... le  
14 sud. C'est ce que je peux dire.

15 Q. [15:12:53] Et juste une dernière question : vous dites Sékia Mote est très, très loin  
16 de Kalangoi, êtes-vous d'accord avec moi que... je ne veux pas de chiffre exact, je  
17 comprends parfaitement, mais êtes-vous d'accord avec moi que « très, très loin »,  
18 selon ce que vous me dites, c'est plus de deux kilomètres ?

19 R. [15:13:08] Je vous remercie, Maître.

20 Je n'ai jamais vu Sékia Mote, j'ai entendu parler. Kalangoi non plus, je n'ai jamais vu.  
21 Je connais Kapou, je connais la route qui... qui mène là-bas, mais ça... de... combien  
22 jusqu'au niveau du goudron, je ne sais pas. Moi, j'ai épousé une femme de l'ethnie  
23 gbaka de Mondoli (*phon.*). Mondoli (*phon.*), c'est un peu... c'est pas loin de... de cette  
24 région-là. C'est des riverains. J'ai... J'ai appris que Sékia Mote se trouverait de ce  
25 côté-là. Bomoko, Sedale et ces villages qui se situent le long de ce... ce... ce fleuve.  
26 Alors, je n'ai pas parcouru cette localité pour en savoir plus. Je n'ai... J'ai pas mis pied  
27 à Kalangoi et Sékia Mote... ni à Sékia... à Sékia Mote.

28 Q. [15:14:17] Merci, Monsieur Beina. Je vais changer de sujet, je vais, maintenant,

1 parler de M. Kamezolaï.

2 Avant que j'enchaîne une série de questions sur M. Kamezolaï, je voudrais vous  
3 montrer une vidéo. C'est à l'onglet 32, CAR-OTP-2065-0818. C'est une vidéo d'une  
4 durée de 8 secondes, prise le 7 décembre 2013. Et il n'y a pas de... Je pense qu'il n'y a  
5 pas de transcription.

6 Juste une minute.

7 M<sup>e</sup> DIMITRI : [15:14:53] Il n'y a pas de transcription, Monsieur le Président, parce  
8 que je veux juste demander à M. Beina s'il reconnaît l'individu sur la vidéo.

9 Q. [15:15:03] Monsieur Beina, avant qu'on fasse jouer la vidéo, je voudrais attirer  
10 votre attention sur l'individu en tee-shirt bleu. Je vous suggère qu'il s'agit du fils de  
11 la sœur du capitaine Kamezolaï. Regardez-le et dites-moi si j'ai raison. Si vous le  
12 savez pas, c'est... c'est... c'est pas grave, vous me... vous me le dites tout simplement.

13 *(Diffusion de la vidéo)*

14 R. [15:15:50] La vidéo ne m'est pas encore parvenue, je ne l'ai pas encore vue.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:15:55] Alors, veuillez la  
16 repasser de nouveau, s'il vous plaît. Repassez la vidéo, je vous prie.

17 M<sup>e</sup> DIMITRI (interprétation) : [15:16:04] Avant que je repasse la vidéo, je ne sais pas  
18 si cette vidéo passe sur « Evidence 1 » ou sur « Evidence 1 ». Si le témoin est sur  
19 « Evidence 2 », très bien.

20 Q. [15:16:21] On va la faire rejouer, Monsieur Beina.

21 *(Diffusion de la vidéo)*

22 R. [15:16:31] La vidéo qui vient... que je viens de voir, là où on... on dit « Cœur de  
23 Lion, Cœur de Lion », je vous prie de la répéter, la vidéo.

24 Q. [15:16:47] Pas de souci. J'ai... Donc, c'est le... on va la répéter. Je sais que c'est  
25 rapide, je suis désolée, c'est le... la meilleure vue que j'ai. C'est l'individu avec un  
26 t-shirt bleu.

27 *(Diffusion de la vidéo)*

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:17:18]

1 Q. [15:17:24] Je crois c'est visible. Est-ce que vous connaissez la personne, Monsieur  
2 le témoin ?

3 R. [15:17:30] Les images sont sombres, je n'arrive pas à l'identifier. C'est très sombre.  
4 Je ne peux pas l'identifier.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:17:41] Très bien. Aucun  
6 souci. Merci, Monsieur le témoin.

7 Veuillez poursuivre, je vous prie, Maître.

8 M<sup>e</sup> DIMITRI (interprétation) : [15:17:54] Merci, Monsieur le Président.

9 Q. [15:17:57] (*Intervention en français*) Toujours sur Monsieur... Toujours sur  
10 M. Kamezolaï, Monsieur Beina, à votre connaissance, est-ce que M. Kamezolaï avait  
11 un lien avec le Premier ministre Nzapayéké, un lien familial ?

12 R. [15:18:12] Oui, à ce que je sais, c'est que le Premier ministre Nzapayéké est de  
13 l'ethnie nzakara, et le capitaine Kamezolaï est également de l'ethnie nzakara. Je  
14 conclus qu'ils sont... qu'il y a un lien entre eux.

15 Q. [15:18:34] Puis pourriez-vous m'expliquer, selon ce que vous avez vu à l'époque,  
16 quel était le rôle du capitaine Kamezolaï après l'arrivée de Habib à PK 9 ? Est-ce qu'il  
17 avait des éléments sous lui ? Est-ce que... Je... Je sais que, à un certain moment, il est  
18 nommé chef d'état-major, on va... du groupe sud, on va y revenir, mais, selon ce que,  
19 vous, vous voyez de vos yeux là, il... il est comment, est-ce qu'il a des éléments,  
20 est-ce qu'il parle aux éléments, est-ce que... quel est son rôle ?

21 R. [15:19:28] À l'époque, après son arrestation par les Séléka, il a réussi à s'évader. Il  
22 s'est réfugié au même endroit où se trouvaient Yekatom et Habib. Ils étaient tous  
23 ensemble. Et lorsqu'ils sont revenus à Bimbo, lui aussi, il est revenu, et il est allé  
24 directement à domicile. Au début, il pouvait se promener entouré de ses éléments de  
25 protection. Il y avait... Il y avait à peu près deux personnes qui assuraient sa sécurité.  
26 À l'époque, il se méfiait de sa sécurité... il se méfiait des... des gens et s'inquiétait de  
27 sa sécurité.

28 Q. [15:20:24] Puis quand vous dites que, au début, il s'est évadé des Séléka et il s'est

1 réfugié au même endroit que Habib et M. Yekatom, à votre connaissance, est-ce qu'il  
2 rejoint Habib et M. Yekatom avant l'attaque du 5 décembre sur Bangui ?

3 R. [15:20:56] Je pense qu'il a été arrêté au moment où Djotodia était encore au  
4 pouvoir. C'étaient les éléments de Noureddine qui l'avaient arrêté. Ils l'ont torturé.  
5 Par la suite, il a réussi à s'évader à partir du SERD. À ce moment-là, Djotodia était  
6 encore au pouvoir.

7 À son retour, ils ont cherché à le récupérer. Il a donc fui pour regagner les Habib. Je  
8 pense qu'il était arrivé là-bas avant le 5.

9 Q. [15:21:53] Vendredi dernier, vous avez notamment mentionné que, à un certain  
10 moment, Léopold Bara avait... servait d'interface avec la communauté internationale  
11 et le groupe de M. Yekatom et de Habib. Est-ce que... Et vous avez dit : l'émissaire,  
12 c'était le capitaine Kamezolaï. C'est pas très, très clair dans les transcriptions, mais  
13 est-ce que vous pouvez confirmer, si vous le savez, à cette époque, au moment où  
14 Léopold Bara sert d'interface avec la communauté internationale, est-ce que j'ai  
15 raison de dire que M. Kamezolaï est nommé chef d'état-major, on lui... on lui donne  
16 le rôle de chef d'état-major ?

17 R. [15:22:55] Oui, bon, selon l'information que nous avons reçue, c'est que sa  
18 nomination comme chef d'état-major s'était passée entre eux là-bas, mais nous qui  
19 étions à la maison, on ne pouvait pas... on ne pouvait pas comprendre ce qui...  
20 comment ça s'était passé. Mais ce que je sais, c'est que les médias ont dit qu'il était la  
21 première personne à aller signer un document au nom du mouvement devant la  
22 communauté internationale. Il semblerait que les éléments de la force Sangaris l'ont  
23 pris dans leur véhicule blindé et ils l'ont amené à l'Assemblée pour signer le  
24 document en tant que chef d'état-major. C'est l'information que j'ai reçue.

25 Par la suite, il a organisé une conférence de presse pour informer l'opinion nationale  
26 qu'il avait décidé de regagner les rangs et que les autres militaires qui étaient dans  
27 les groupes armés puissent regagner aussi l'armée. C'était à l'époque où  
28 M. Nzapayéké était encore le chef du gouvernement.

1 Q. [15:24:21] Merci, Monsieur Beina.

2 Juste une clarification. Lorsque Kamezolaï se rend pour signer un document dans le  
3 véhicule blindé, lorsqu'il se rend à l'Assemblée, est-ce que vous parlez de  
4 l'Assemblée nationale et est-ce que vous parlez de la période de temps où Alexandre  
5 Ngendet assure la transition, la période de 10 jours ?

6 R. [15:25:01] Oui, c'est cela. Oui, c'était à l'époque de Ngendet, oui, je crois, Ça doit  
7 être à l'époque de M. Ngendet, puisque, à l'époque, Djotodia était déjà parti. Après le  
8 départ de Djotodia, c'était Ngendet qui était le Président de la transition pour une  
9 période de deux semaines. Je pense que c'était à ce moment-là.

10 Q. [15:25:32] Merci, Monsieur Beina. Je vais, maintenant, changer de sujet à nouveau.

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:25:42] Je voudrais  
12 mentionner, il y a quelques mois, nous avons parlé de ce que les parties et les  
13 participants peuvent faire, ainsi que les juges, afin de faire en sorte que le processus  
14 puisse être... puisse mieux aller, que les choses puissent mieux aller. Mais, bien  
15 évidemment, il y a certains éléments qui sont hors de notre contrôle, pour ainsi dire.  
16 Alors, veuillez accepter que si j'ai l'impression — et je ne parle pas simplement pour  
17 vous —, mais si quelqu'un parle trop rapidement, je vais toujours essayer de les  
18 ralentir.

19 Alors, veuillez poursuivre, je vous prie.

20 M<sup>e</sup> DIMITRI (interprétation) : [15:26:28] Merci, Monsieur le Président.

21 Q. [15:26:30] (*Intervention en français*) Dans votre déclaration, Monsieur Beina, au  
22 paragraphe 62, vous parlez de certains individus dont Maxime Mokom qui veulent  
23 le retour à l'ordre constitutionnel.

24 Je voudrais vous montrer une vidéo où vous allez, encore une fois, reconnaître votre  
25 frère Habib et M. Yekatom. Et, ensuite, j'ai des questions sur la vidéo.

26 C'est l'onglet 33 du classeur de la Défense, CAR-OTP-2065-0396.

27 Pour les interprètes, la traduction française est à votre onglet 34 dans votre classeur,  
28 CAR-OTP-2122-2284. La vidéo est d'une durée de 2 min 21 s. Elle est datée

1 du 7 décembre 2013.

2 M<sup>e</sup> DIMITRI : [15:27:41] Et, Monsieur le Président, c'est une vidéo que vous avez déjà  
3 vue, mais vu... aux vues des circonstances, je dois la faire rejouer à M. Beina.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:27:53] Eh bien, c'est  
5 2 minutes, et non pas 5, alors c'est bien. Merci.

6 M<sup>e</sup> DIMITRI : [15:28:00]

7 Q. [15:28:00] Je vous invite à regarder la vidéo, à écouter M. Yekatom, et puis,  
8 ensuite, j'ai des questions, Monsieur Beina.

9 *(Diffusion de la vidéo)*

10 *[Insertion de la transcription originale de la vidéo n° CAR-OTP-2065-0396 sans aucune*  
11 *modification ou altération de la part des sténotypistes judiciaires de langue française]*

12 « [00:00:00. Début de l'enregistrement. Vue sur Alfred YEKATOM ROMBHOT qui  
13 marche dans la brousse, ensemble avec quelques hommes, puis se fait interviewer  
14 tout en marchant]

15 AYR : Passons par ici pour sortir au village afin de ne pas effrayer la population. On  
16 sort par là.

17 INI : [Incompréhensible, 00:00:03]

18 AYR : On préfère de rentrer par ici, hein. Quand on sort là-bas, ça va attirer  
19 l'attention des gens ... non plus, c'est pas bon.

20 INI : Trop long, trop long, trop long ...

21 Journaliste : Donc est-ce que vous pouvez nous expliquer qui vous êtes ?

22 AYR : Oui, moi c'est caporal-chef ROMBHOT Alfred.

23 Journaliste : OK.

24 AYR : Je suis de la Garde républicaine du Bataillon provincial [phon.].

25 Journaliste : Donc vous êtes un FACA ?

26 AYR : Oui, je suis FACA.

27 Journaliste : Donc, est-ce que vous pouvez nous confirmer que l'attaque d'il y a deux  
28 jours était menée par des anciens FACA ?

1 AYR : Oui, c'est vrai, partout c'est des FACA. Parce que depuis que l'autre-là ... euh  
2 ... les SELEKA sont rentrés, ils ont chassé des FACA, ils ne veulent pas travailler avec  
3 les FACA. Bon, nous on voit mieux, pour libérer le peuple centrafricain. C'est par  
4 rapport à ça que les FACA sont organisés, la Révolution des Forces armées  
5 centrafricaines pour le peuple. Nous on est là pour libérer le peuple.

6 Journaliste : Est-ce que vous comptez mener d'autres actions ?

7 AYR : Non, nous, notre problème c'est d'organiser, hein, que les FACA retournent.  
8 S'ils ne veulent pas que les FACA retournent, on doit... on doit aller jusqu'au bout.

9 Journaliste : Vous étiez combien d'hommes à peu près il y a deux jours ?

10 AYR : Oui ... bon, présentement dans ma base là-bas, de notre côté, moi j'ai  
11 1500 hommes. Et d'autres qui sont de l'autre côté encore là, tout le monde est  
12 partout.

13 Journaliste : Vous trouvez où vos armes et vos munitions ?

14 AYR : Bon, tu sais, on est des militaires, hein.

15 Journaliste : Vous les avez gardées d'avant ?

16 AYR : On est des militaires. Je commence l'acte par rapport à ... là ... les petites bases  
17 des SELEKA. On commence à attaquer... nos ... nos munitions ... tout par les  
18 SELEKA.

19 Journaliste : Vous récupérez vos munitions quand vous attaquez une base à la  
20 SELEKA, en fait, c'est ça ?

21 AYR : Oui, oui, c'est ça.

22 INIS : [Incompréhensible, 00:01:38]

23 Journaliste : Et pourquoi on confond souvent les ANTI-BALAKA avec les FACA ?

24 AYR : Oui ... bon, nous on n'est pas des ANTI-BALAKA, hein. Voyons ici, tu n'as pas  
25 vu quelqu'un qui a des machettes. Nous, on est des FACA. Et on est organisés ...  
26 quand tu étais venu, vous nous avez vus comment ? Tous sont des militaires. On a  
27 nos matricules. On n'est pas des ANTI-BALAKA.

28 Journaliste : Est-ce que François BOZIZÉ vous soutient ?

1 AYR : Non, on n'a pas de contact avec des François BOZIZÉ. Je vous ai bien dit que  
2 nous c'est la Révolution des Forces armées centrafricaines. Nous, on n'a pas de  
3 contact avec les BOZIZÉ. Si on a des contacts avec BOZIZÉ, on doit avoir des  
4 matériels plus que ça.

5 INI : [Inaudible, 00:02:16]

6 Journaliste : Merci.

7 INI : [Inaudible, 00:02:18]

8 AYR : Mm ?

9 INI : [Inaudible, 00:02:19]

10 [00:02:21. Fin de l'enregistrement] »

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:30:38] Avant que vous ne  
12 posiez la question, je vais me pencher sur autre chose.

13 Vous savez, il y a deux mois, nous avons eu une... un problème en ce qui concerne  
14 l'interprétation sango. Quand j'écoute votre client maintenant, je me demande... j'ai...  
15 j'ai... je me trompe peut-être, et je ferai confiance à votre évaluation, mais j'ai  
16 l'impression qu'il... il est très bon en français.

17 Cela sera peut-être le cas pour les affaires futures, cela nous éviterait des situations  
18 où nous avons des problèmes, différentes affaires, différentes Chambres. Peut-être  
19 réfléchissez, vous ne devez pas répondre immédiatement. Nous pouvons  
20 éventuellement discuter de cela avec votre client. Il pourrait... Moi, je peux suivre en  
21 français. Donc, on peut peut-être réfléchir à cela.

22 M<sup>e</sup> DIMITRI (interprétation) : [15:31:47] Son français parlé est effectivement très bon,  
23 mais je ne sais pas si vous avez remarqué dans la vidéo que nous avons montrée  
24 précédemment, eh bien, il y avait quelqu'un qui interprétait ce que le journaliste  
25 disait en français.

26 Le problème, c'est d'entendre, d'écouter. Il y a une grande amélioration, il écoute  
27 beaucoup de français. Et je comprends parfaitement votre remarque en ce qui  
28 concerne une affaire à venir. Cela nous faciliterait... Enfin, nous faciliterons les

1 choses. Je pense que le principal problème, c'est... ce sera justement des problèmes de  
2 sango parlé. M. Yekatom, bien entendu, bon, c'est... il y a des témoins, beaucoup de  
3 témoins, mais il peut certainement suivre en français.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:32:44] Merci beaucoup.  
5 Bon, on verra ça pour l'avenir. Disons qu'il y a une certaine marge de manœuvre et,  
6 quelquefois, des problèmes qui se posent, nous pouvons les résoudre sans en créer  
7 davantage.

8 M<sup>e</sup> DIMITRI : [15:33:07]

9 Q. [15:33:08] Monsieur Beina, vous avez entendu M. Yekatom sur la vidéo lorsqu'il  
10 dit : « Nous, nous sommes là pour libérer le peuple ». Est-ce que ça correspond aux  
11 propos que lui et Habib vous ont exprimés lors de vos divers échanges, que leur  
12 objectif, c'était de libérer le peuple ?

13 R. [15:33:36] Je vous remercie, Maître.

14 Je pense que, depuis vendredi que je réponds à vos questions, je vous ai dit que  
15 Yekatom est un militaire bien formé. Même jusqu'à ce jour, il garde sa... son langage.  
16 C'est un militaire, un caporal-chef. Lui, il n'a jamais dit qu'il... qu'il était colonel ou  
17 un autre... ou capitaine. Non, c'était un caporal-chef. Son objectif était de combattre  
18 les Séléka et de retourner dans son armée pour continuer sa carrière militaire. Voilà.  
19 C'est ce que j'ai dit depuis vendredi.

20 Il a sa décision. Quand il prend sa décision, c'est pour l'exécuter. Son objectif était de  
21 faire partir l'ennemi commun qui était les Séléka. Et après avoir chassé les Séléka, il  
22 a... il a dit que, après le départ des Séléka, il retournerait dans l'armée pour continuer  
23 son travail au sein de l'armée. Leur objectif principal, je le répète, c'était de chasser  
24 les Séléka. Regardez, ils ne pouvaient pas abandonner leurs familles et aller  
25 séjourner pour rien dans la brousse. Non, ils ne pouvaient pas laisser tomber leurs  
26 activités pour aller séjourner dans la brousse comme des fous. Non. C'est parce qu'ils  
27 avaient un objectif principal qu'ils voulaient atteindre.

28 Vous savez, à un moment donné, la République centrafricaine avait atteint un

1 niveau où tout le monde se disait que c'était terminé pour la RCAR. Et, à cette  
2 époque-là, s'il n'y avait pas ce sursaut patriotique appuyé par la communauté  
3 internationale, la RCA serait rayée de la carte du monde. Ils avaient sacrifié leur vie.  
4 Et s'ils n'avaient pas atteint leur objectif, la RCA serait rayée de la carte du monde à  
5 ce jour.

6 Vous savez, vendredi, je vous avais dit que la République centrafricaine était  
7 abandonnée entre les mains des mercenaires. Et, durant un an, la communauté  
8 internationale ne faisait que regarder. Le vendredi dernier, qu'est-ce que je vous ai  
9 dit ? Ce qui s'est passé en Ukraine, au bout d'une semaine seulement, c'est le monde  
10 entier qui se mobilise pour... pour sauver la... l'Ukraine. Mais pour la République  
11 centrafricaine, pendant une année, on était dans la souffrance, mais la communauté  
12 internationale ne faisait rien.

13 À un moment donné, la France était obligée de crier, de demander à ce que les gens  
14 interviennent. C'est à ce moment-là qu'on a imposé à Djotodia de venir à Ndjamena  
15 et d'accepter la démission pour laisser la place à M. Ngendet. Si on a... Si ces  
16 hommes n'avaient pas procédé ainsi pour faire partir la Séléka, la République  
17 centrafricaine serait rayée de la carte du monde en ce moment. Alors, je le répète : il  
18 avait son objectif bien défini, c'était de faire partir les Séléka. Il a bien souligné qu'il  
19 n'était pas anti-balaka, qu'il était militaire. Il a même dit qu'il ne portait pas de  
20 machettes. Ce qui attestait qu'il n'était pas anti-balaka, il était militaire.

21 Alors, par la suite, ils ont accepté le nom de Anti-balaka, parce que, à un moment  
22 donné, il fallait centraliser les choses, avoir un seul mouvement, avoir une seule  
23 vision, avoir une vision politique pour pouvoir discuter avec les autorités de  
24 manière à aller vers le DDR. C'était à ce moment-là qu'on a commencé à parler  
25 d'Anti-balaka. Mais, avant cela, ils combattaient en tant que militaires, en tant que  
26 soldats des FACA. Ils se battaient pour libérer le pays. C'est vrai, ils n'avaient pas  
27 assez d'équipements, mais ils étaient obligés de se retrancher dans la brousse pour  
28 pouvoir se préparer.

1 Je le répète, c'étaient des militaires. Et lui, c'est un militaire de carrière. Même si on  
2 lui pose la question aujourd'hui sur ce qu'il faisait, je suis sûr qu'il va vous dire qu'il  
3 garde sa... sa déclaration, qu'il garde sa position. Il va vous dire la même chose.

4 Q. [15:38:03] Merci, Monsieur Beina.

5 Et lorsque M. Yekatom indique dans la vidéo qu'ils ne sont pas en contact avec  
6 François Bozizé, il dit « nous n'avons pas de contact avec François Bozizé, sinon,  
7 nous aurions du matériel plus que ça. » Ils auraient davantage de matériels,  
8 davantage de munitions, et il explique que les munitions et le matériel qu'ils ont  
9 récupérés proviennent des... des petites attaques sur les bases séléka. Est-ce que ça  
10 correspond, ce qu'il décrit dans la vidéo, est-ce que ça correspond à ce que  
11 M. Yekatom et Habib vous ont relaté ?

12 R. [15:38:47] Tout à fait. Ce sont les... les mêmes propos. Je pense que le but de leur  
13 lutte ou encore les luttes qu'ils ont menées, ce n'était ni en association avec Bozizé ni  
14 en association avec Ngaïssona. Ils se sont engagés comme des hommes. Ils ont pris le  
15 maquis, ils n'ont pas utilisé de véhicules, de moyens roulants. Ils ont passé la nuit  
16 sous les arbres. Ils n'avaient pas de financement. Ils ont mangé les tubercules de  
17 manioc dans les champs. Et ils avaient leur pitance grâce aux villageois, les mères  
18 qui allaient au champ tôt le matin, qui leur donnaient à manger.

19 Je crois que c'est lorsque les choses ont avancé... il y a eu évolution dans les choses  
20 qu'il y a eu cette confusion avec Bozizé.

21 Donc, si, dans le groupe anti-balaka, les... la personne qui a le contact avec Bozizé, je  
22 crois que c'est Maxime Mokom, et je crois que, dans ma déclaration, j'ai eu à... à le  
23 dire, M. Ngaïssona et Mokom n'étaient pas en bons termes. Pourquoi ? Parce que  
24 Mokom voulait s'accaparer du mouvement anti-balaka, parce qu'il dit... ils ont dit  
25 que Ngaïssona ne... n'était pas là au début du mouvement. Ils considèrent le  
26 mouvement comme étant un bien propre et que Ngaïssona a voulu prendre la  
27 direction du mouvement. Et Mokom le savait, il était conscient qu'il ne pouvait pas  
28 les contrôler, parce que, dans leur tête, ils étaient encore des militaires.

1 Vous m'avez posé la question concernant le retour à l'ordre de... à l'ordre  
2 constitutionnel de Mokom. Le retour à l'ordre constitutionnel de Mokom, c'était de  
3 permettre le retour de Bozizé au pouvoir. Donc, ça, ça ne pouvait pas marcher en  
4 RCA. Partir dans ces conditions, quitter le pouvoir dans ces conditions et revenir au  
5 pouvoir, non, ça, ça ne pouvait pas marcher.

6 Bozizé a fait un coup d'État contre Patassé. Il est revenu, il a vécu jusqu'à... jusqu'à  
7 ce qu'il soit mort. Bozizé... Patassé a été élu démocratiquement. Mais, après le coup  
8 d'État, est-ce que Patassé a bénéficié du retour à l'ordre constitutionnel ? Non.  
9 Mokom, lui, l'objectif, c'était... c'était un peu ça, et vous voyez un peu. M. Yekatom,  
10 Habib, non, ils n'étaient pas liés ni avec Bozizé, ils n'étaient pas dans... en  
11 collaboration avec Bozizé. Il vous a dit comment est-ce qu'ils trouvaient leurs armes.  
12 Eux connaissent le temps (*phon.*). La Séléka ne connaît pas le temps (*phon.*). Leur  
13 avantage, c'est que c'est leur pays. Ils connaissent la ville de Bangui ; les petits  
14 villages, les... les ruelles, mais... séléka. Lui, il est venu de Boromata, de Birao. Mais  
15 vous arrivez dans un quartier que vous ne connaissez pas, dans un village que vous  
16 ne connaissez pas, vous êtes basé là, mais vous ne savez pas où mène, par exemple,  
17 tel chemin ou celui-là. L'avantage de... du groupe de Yekatom, c'est qu'ils avaient...  
18 ils connaissaient le terrain. Ils pouvaient venir, les surprendre, prendre les armes.  
19 C'est comme ça qu'ils ont progressé jusqu'à arriver à Bangui. Ce sont des militaires,  
20 ils ont été formés et ils savent comment progresser, par quels moyens progresser, par  
21 quelle route progresser jusqu'à la capitale.

22 Q. [15:43:27] Merci, Monsieur Beina, pour votre réponse.

23 Vous... vous venez... au début de votre réponse, vous avez dit que c'est par la suite  
24 que le groupe a accepté le nom « Anti-balaka », mais qu'ils se considéraient pas  
25 comme Anti-balaka.

26 Je voudrais vous montrer une autre vidéo, la vidéo qu'on a vu ce matin, mais un très  
27 court extrait de... de quelques secondes, puis j'aurai une question sur ce même sujet.

28 Elle date du 10 janvier 2014, c'est à l'onglet 1 du classeur de la Défense, CAR-OTP-

1 2094-7618. On va visionner de 6 min 6 s à 6 min 17 s. La transcription française, elle  
2 est à l'onglet 2, CAR-OTP-2188-4260, à la page 4263.

3 Pour les interprètes, dans votre classeur, de la ligne 75 à 95, et la transcription  
4 anglaise est à l'onglet 3, CAR-OTP-2118-4272, à la page 4275, lignes 80 à 84. Si je  
5 peux avoir un... un signe des interprètes lorsque vous êtes prêts avec les classeurs.

6 *(Diffusion de la vidéo)*

7 *(Interprétation de la vidéo n° CAR-OTP-2094-7618)*

8 « Bon. On n'est pas des Anti-balaka. Voyons, vous... tu n'as pas vu quelqu'un qui a  
9 des machettes ici ? Je ne suis pas le responsable. »

10 M<sup>e</sup> DIMITRI : [15:45:22]

11 Q. [15:45:22] Monsieur Beina, vous avez entendu Momokama parler, sur la vidéo, en  
12 disant, lui aussi, « on n'est pas des Anti-balaka ». Est-ce que... lorsque vous dites  
13 « c'est par la suite qu'ils acceptent le nom des Anti-balaka », êtes-vous d'accord que  
14 c'est après la démission de Djotodia ? Cette vidéo-là, elle est prise le jour de la  
15 démission de Djotodia et, encore à ce... à... à cette date, le même discours est tenu.

16 Alors, êtes-vous d'accord avec moi que, lorsque vous dites « par la suite », c'est  
17 après la démission de Djotodia ?

18 R. [15:46:01] Oui. Vous avez entendu la déclaration de M. Yekatom, vous avez aussi  
19 entendu la déclaration de Momokama. Ils sont stricts. Ils maintiennent leurs  
20 déclarations, mais ils ont dit qu'ils sont militaires. Momokama et même celui qui est  
21 à côté, ils sont tous militaires. Les trois que je vois ici, ils sont tous en activité  
22 actuellement, sont tous en activité.

23 Au début, ils ne voulaient pas prendre la dénomination « Anti-balaka ».  
24 Normalement, « Anti-balaka », c'est le groupe qui a été créé par Mokom  
25 initialement. C'est Mokom qui a créé le groupe anti-balaka. Ce qui fait que, au  
26 départ, eux, ils n'étaient pas d'accord, c'est-à-dire prendre la dénomination d'Anti-  
27 balaka. Il y avait des dissidences dans... dans... dans tout cela, mais comme le  
28 gouvernement voulait avoir un interlocuteur, un seul interlocuteur, c'était de les

1 regrouper, de pouvoir discuter avec le gouvernement. Parce que c'est le  
2 gouvernement qui a imposé jusqu'à ce qu'il y ait cette... pas « confusion », mais ce  
3 rassemblement sous une seule bannière, un seul groupe anti-balaka.

4 Q. [15:47:44] Vous anticipez mes prochaines questions. Je veux parler, justement, du  
5 gouvernement qui impose, qui pousse une seule bannière anti-balaka.

6 Vous parlez de M<sup>me</sup> Montaigne, notamment, dans votre déclaration, au  
7 paragraphe 38, et vous dites que, en tant que ministre de la Réconciliation, elle a  
8 convoqué une réunion dans le bureau de Premier ministre, dans lequel elle demande  
9 aux divers groupes de se structurer. Et je vais vous montrer une vidéo, j'aimerais  
10 savoir si c'est la... la réunion à laquelle vous faites référence, puis j'aimerais  
11 également savoir si vous étiez présent.

12 Alors, c'est l'onglet 49 du classeur de la Défense, CAR-OTP-2023-1990, et son  
13 transcrit est à l'onglet 50, CAR-OTP-2122-9420. Vous allez voir dans la vidéo, on voit  
14 M. Yekatom, on voit M. Wénézoui. Moi, je voulais savoir si vous étiez présent  
15 également, puis j'aurai des questions.

16 *(Diffusion de la vidéo)*

17 *[Insertion d'une portion de la transcription originale de la vidéo n° CAR-OTP-2023-1990,*  
18 *sans aucune modification ou altération de la part des sténotypistes judiciaires de langue*  
19 *française]*

20 « Journaliste : [Voix off] Dans son mot introductif, la ministre Antoinette  
21 MONTAIGNE MOUSSA a rappelé que la série de rencontres qu'elle mène a pour  
22 objectif de permettre à toutes les forces ex-SELEKA et ANTI-BALAKA de réfléchir et  
23 de faire baisser les tensions criminelles qui sévissent dans notre pays. Le premier des  
24 responsables des ANTI-BALAKA à prendre la parole hier a été M. Alfred NGAYA  
25 LEGRAND, conseiller de la Coordination nationale, qui a dénoncé les tueries en  
26 grand nombre par les ex-SELEKA ces derniers temps pendant que les ANTI-  
27 BALAKA s'inscrivent dans la dynamique de la paix. M. NGAYA a aussi dénoncé la  
28 politique des relocalisations de la communauté musulmane car, selon lui, c'est un

1 phénomène qui va bloquer la réconciliation nationale. Le conseiller Alfred NGAYA  
2 LEGRAND a plaidé pour que les ANTI-BALAKA bénéficient du programme DDR. Il  
3 faut en somme dire que plusieurs chefs ANTI-BALAKA sont intervenus pour  
4 demander que l'État et la communauté internationale dédommagent les ANTI-  
5 BALAKA. De leur côté, les responsables des forces internationales, comme EUFOR,  
6 l'opération SANGARIS, la MISCA, ont conditionné leur aide à la reprise d'un  
7 dialogue vrai entre les ex-SELEKA et les ANTI-BALAKA et d'un engagement réel  
8 des 2 parties vers la paix. En réponse à toutes ces préoccupations, la ministre de la  
9 Communication et de la Réconciliation nationale, M<sup>me</sup> MONTAIGNE MOUSSA, a  
10 exhorté les ANTI-BALAKA à avoir une seule coordination et un bureau représentatif  
11 de tous leurs sites. Elle a plaidé pour que les ANTI-BALAKA se manifestent de  
12 manière républicaine. Suivons la synthèse de cette rencontre d'échanges avec  
13 M<sup>me</sup> Antoinette MONTAIGNE MOUSSA.

14 [00:00:44. Changement de plan : Vue sur AMM qui s'exprime derrière un micro]

15 AMM : Je suis ministre de la Réconciliation nationale, je ne suis pas ministre du  
16 DDR. Je ne peux que transmettre au ministre concerné les préoccupations qui sont  
17 sorties concernant la question du DDR. L'objectif de cette réunion aujourd'hui, c'est  
18 de s'inscrire dans le cadre d'un ... du plan d'action d'urgence destiné à ramener  
19 l'apaisement et éviter toutes les tueries que notre pays connaît depuis quelques  
20 semaines maintenant. Donc, j'ai appelé les ANTI-BALAKA cet après-midi pour leur  
21 demander qu'est-ce qu'ils proposent. Et j'ai appelé principalement les chefs qui ont  
22 derrière eux des hommes qui peuvent être porteurs d'armes et qui peuvent  
23 insécuriser leurs concitoyens, de venir échanger avec moi pour me faire des  
24 propositions concrètes pour ramener l'apaisement, la paix et protéger la vie des  
25 citoyens paisibles de ce pays. J'avais initié la même démarche ce matin vis-à-vis des  
26 SELEKA. Malheureusement, j'ai attendu avec le général de la SANGARIS... »

27 M<sup>e</sup> DIMITRI : [15:52:17]

28 Q. [15:52:18] Monsieur Beina, est-ce que vous étiez présent à cette rencontre ?

1 R. [15:52:22] Non, je n'étais pas présent. C'est Paléon qui y a été. Paléon  
2 accompagnait M. Yekatom lors de cette réunion.

3 Q. [15:52:43] Et au paragraphe 85 de votre déclaration, vous dites... c'est au  
4 paragraphe 85 de votre seconde déclaration, vous dites : « Il n'y avait pas de  
5 coordination à l'échelle nationale, elle était alors inexistante. Elle a été créée plus  
6 tard. »

7 Alors, êtes-vous d'accord avec moi que, lorsque vous faites référence à « une seule  
8 coordination à l'échelle nationale », qui est « créée plus tard », c'est après  
9 l'intervention du gouvernement après cette rencontre avec M<sup>me</sup> Montaigne ? En  
10 termes de temps, est-ce que c'est ce que je comprends ?

11 R. [15:53:41] Je vous remercie.

12 Ce que je peux dire, c'est que, bon, j'ai... j'ai commencé à parler de cela depuis  
13 vendredi et vous m'avez compris, je me suis répété, j'en ai parlé plusieurs fois,  
14 s'agissant de la Coordination à l'époque. La coordination de la... des Anti-balaka  
15 n'existait pas. Vous pouvez même faire des recherches. Si quelqu'un vous dit que,  
16 avant le 5 décembre, il y avait une coordination, non, c'est... c'est... c'est faux. La  
17 Coordination n'existait pas avant cette date-là.

18 Les Anti-balaka qui venaient des provinces de tous côté, ils étaient... ils venaient en  
19 ordre dispersé pour se retrouver là et chacun venait, donc, de lui-même. Et, une fois  
20 à... à... à Bangui, hein, c'est lors de cette réunion de la mise en place que les... les...  
21 certains se sont... sont connus. Et, donc, ils venaient de tous côtés, là où il y avait la  
22 violence, et ils prenaient... chacun prenait la... la... la décision de se... de rentrer dans  
23 le mouvement, et ils se sont finalement retrouvés à Bangui. La Coordination des  
24 Anti-balaka ont... s'est créée à la... la... la... après cette réunion à la Primature, lors  
25 d'une réunion convoquée par la... la... l'ONG MOUDA avec la... M<sup>me</sup> le maire de...  
26 de... de... du 4<sup>e</sup> arrondissement, avec le responsable de DRC. C'était en présence de  
27 ces... ces personnes-là que la... la Coordination des Anti-balaka a été créée  
28 précisément le 20 juin 2014. Et, le 21 on est partis à Brazzaville, si j'ai bonne... bonne

1 mémoire, le 21 juin 2014.

2 Le PNUD, en présence des facilitateurs, hein, qui allaient nommer comme... qui  
3 allaient prendre Ngaïssona comme coordonnateur et Wénézoui comme  
4 coordonnateur adjoint, bon, mais si la Coordination, si quelqu'un vient vous dire  
5 que la Coordination a été créée avant le... le... le 5 décembre, non. L'attaque de  
6 Bangui n'était pas coordonnée, hein, et il n'y avait personne qui... qui... qui... qui  
7 pouvait donner l'ordre. La Coordination qui a existé et dont Ngaïssona a été nommé  
8 coordonnateur, c'était le 20 juin 2014, hein. On est au mois de juin 2014. La  
9 Coordination a été créée en cette date, elle a été créée suite à la... à la demande de...  
10 de M<sup>me</sup> Montaigne, hein. C'est elle qui a demandé à voir un... un... un interlocuteur,  
11 hein. Voilà pour... elle a dit, pour les Séléka, elle voulait faire la même chose.  
12 Elle a attendu avec la... la Sangaris, mais personne ne s'était présenté, et elle voulait  
13 avoir deux coordinations, avoir des interlocuteurs pour recenser leurs vœux et voir  
14 comment les gérer, est-ce que... et dans... dans le projet DDR, comment les intégrer,  
15 ainsi de suite, ainsi de suite.

16 C'est ainsi que les combattants eux-mêmes se sont dit : nous sommes tous des jeunes  
17 pour avoir un leader capable de nous représenter, il serait mieux de prendre  
18 quelqu'un soutenu par la jeunesse. Au 4<sup>e</sup> arrondissement, Ngaïssona a été choisi,  
19 mais, puisque Wénézoui était populaire dans le secteur de Boeing, c'est ainsi que  
20 ceux de Boeing et de Bimbo se sont... après la mise en place du comité ad hoc, ils ont  
21 pris Wénézoui comme coordonnateur à Bimbo avant ce mois de juin là. Le 15 mai  
22 2014, le comité ad hoc a été créé à... au niveau de Pissmiss. Après, le 20 juin 2014,  
23 Wénézoui est rentré là-bas en tant que coordonnateur adjoint. Donc, le... la  
24 Coordination a été créée par le gouvernement de l'époque.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:58:24] (*Début de*  
26 *l'intervention non interprétée*)

27 Avez-vous encore une question pour aujourd'hui ou est-ce que nous allons conclure  
28 pour aujourd'hui ?

1 M<sup>e</sup> DIMITRI (interprétation) : [15:58:54] Avec votre autorisation, deux vidéos  
2 spécifiques sur la vidéo.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:58:59] Absolument. C'est  
4 sur la vidéo.

5 M<sup>e</sup> DIMITRI (interprétation) : [15:59:04] Merci.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:59:05] Et, Monsieur Beina,  
7 s'il vous plaît, donnez des réponses brèves, parce qu'il est déjà 4 heures.

8 M<sup>e</sup> DIMITRI : [15:59:16]

9 Q. [15:59:17] Merci, Monsieur Beina, pour votre réponse. Toujours sur cette réunion  
10 avec M<sup>me</sup> Montaigne... parce que j'ai compris, là, que... — bon, vous savez que Paléon  
11 Zilabo était allé avec M. Yekatom —, de vos discussions avec M. Yekatom et  
12 M. Zilabo, est-ce qu'il est exact que, l'autre objectif de cette réunion, c'était  
13 notamment d'échanger avec les... les divers personnes présentes, d'échanger et  
14 proposer des solutions pour le plan d'action d'urgence destiné à ramener  
15 l'apaisement ? Ils voulaient discuter... le but, c'était d'échanger des... divers  
16 solutions ?

17 R. [16:00:07] Oui. Avant de répondre à votre question, je voudrais m'adresser au  
18 Président de la... Président de la Cour.

19 Si je me suis étendu, c'est pour pouvoir éclaircir les quelques points, mais si je le  
20 disais pas, vous n'allez pas comprendre. On m'a appelé, je suis devant vous. Je vous  
21 prie de me laisser, hein, le temps de m'exprimer pour vous permettre de  
22 comprendre ce qui s'est passé.

23 Je... je... je m'en vais maintenant répondre à votre question.

24 Le gouvernement à l'époque, le gouvernement de... dirigé par M<sup>me</sup> Samba-Panza....

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [16:00:46] Il y a deux équipes  
26 différentes. L'autre équipe de la Défense défend M. Ngaissona, et ma remarque était  
27 que votre réponse ou votre question a peut-être répondu des... des... des questions  
28 qu'ils auraient posées. Donc, votre réponse longue a peut-être permis de raccourcir

1 leur propre interrogatoire, et, donc, d'accélérer les choses.  
2 Mais je vous en prie, allez-y.  
3 R. [16:01:31] Je vous remercie.  
4 Maintenant, je m'en vais répondre à la Défense par rapport à la mise en place de la  
5 Coordination.  
6 Le gouvernement dirigé par Samba-Panza voulait s'organiser à l'époque, car  
7 lorsqu'elle était à la tête du pays, il y avait eu des blocages. Beaucoup de personnes  
8 détenaient des armes et, à la sortie, hein, de Bangui, les groupes armés détenaient  
9 des armes. Du côté de PK 9, il y avait des gens armés. Au PK 12, il y avait des gens  
10 armés également. Du côté de Wango, il y avait des gens armés.  
11 Donc, tout Bangui, hein, était encerclé par des... des gens armés. Et le pouvoir de...  
12 dirigé par Samba-Panza était opérationnel, que ne dirigeait que la ville de Bangui.  
13 Parce que toute la région de l'arrière-pays était sous le contrôle de... de... de... des  
14 groupes armés. Seulement dans la capitale, le... le gouvernement pouvait travailler,  
15 hein. Il n'allait pas au-delà des 30 kilomètres. Et, donc, il était question de réunir tous  
16 ceux qui détenaient les armes, là, pour pouvoir leur parler et les entendre aussi.  
17 C'est pourquoi j'ai dit, tout à l'heure, ce... ce qu'ils devaient faire, dans un premier  
18 temps, était de penser à cantonner ces... ces éléments-là. Si cela avait été fait, ils  
19 auraient pu avancer. Ils ont demandé à ce que la... la... la Coordination soit créée. La  
20 Coordination a recensé les vœux des... des combattants, hein. Malheureusement, ils...  
21 le gouvernement n'était pas en mesure de... de... de... d'honorer leur engagement ou  
22 bien de faire comme les combattants leur a demandé... leur ont demandé de faire.  
23 Q. [16:03:26] Merci, Monsieur Beina.  
24 C'était ma dernière question pour la journée. On va poursuivre demain.  
25 R. [16:03:37] Merci beaucoup, Maître.  
26 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation): [16:03:43] Merci,  
27 Maître Dimitri.  
28 Merci, Monsieur Beina, d'avoir répondu aux questions qui vous ont été posées de

- 1 nouveau de manière très patiente.
- 2 Maître Dimitri, est-ce que vous pouvez nous donner des informations ?
- 3 M<sup>e</sup> DIMITRI (interprétation) : [16:04:07] Oui, certainement. J'ai des éléments  
4 d'information, mais je suis quelque peu préoccupée, j'ai presque peur de partager  
5 ces informations avec vous.
- 6 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : Très bien. Vous voulez dire  
7 qu'il vous reste encore... vous en êtes à la moitié de votre... de votre contre-  
8 interrogatoire ? Est-ce que, demain, nous pourrions commencer à 10 heures ? Cela ne  
9 devrait pas poser de problème, puisque nous pouvons raccourcir la pause déjeuner.  
10 Nous verrons si nous arriverons à terminer vendredi. Bien, je crois que cela serait  
11 peut-être possible sans trop accélérer.
- 12 Donc, demain, 10 heures. Merci.
- 13 M<sup>me</sup> L'HUISSIÈRE : [16:04:39] Veuillez vous lever.
- 14 *(L'audience est levée à 16 h 04)*